
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Soixante-sixième séance – Lundi 18 mai 2009, à 20 h 30

Présidence de M. Thierry Piguet, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif, *M^{me} Catherine Buchet-Harder*, *M. Christophe Buemi*, *M^{mes} Maria Casares*, *Marie Chappuis*, *Laetitia Guinand*, *MM. Pierre Rumo*, *Jean Sanchez*, *Fabien Sartoretti*, *Olivier Tauxe* et *M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 30 avril 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 12 mai, mercredi 13 mai et lundi 18 mai 2009, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Rapport sur la politique en matière de développement durable

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission Agenda 21 chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif sur sa politique en matière de développement durable: bilan de législature 2003-2007 (D-33 A)¹.

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

Le rapport D-33 a été étudié par la commission Agenda 21 lors des séances des 19 et 26 septembre, 3, 10, 17 et 31 octobre, 21 novembre et 18 décembre 2007, 29 mai et 19 juin 2008, sous la présidence successive de M^{mes} Florence Kraft-Babel et Hélène Ecuyer. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Lucie Marchon, que nous remercions de la précision de son travail.

Notice de travail: Le document papier D-33 est épuisé; en revanche, il est consultable en version électronique sur IntraCM.

Préambule

Le document à l'étude de la commission Agenda 21 est le premier bilan, sur une législature, de la politique du Conseil administratif de la Ville de Genève en matière de développement durable (DD). Le bilan a été établi conjointement par l'unité Agenda 21 et le groupe Actions 21. Il se réfère à un certain nombre de critères et de plans d'actions établis par l'Office fédéral du développement territorial.

¹ «Mémorial 164^e année»: Rapport du Conseil administratif, 6144.

Rapport sur la politique en matière de développement durable

Méthode de travail: Ce sont 72 entretiens menés par le groupe Actions 21 au sein de l'administration municipale entre le mois d'août et le mois de novembre 2006 qui ont permis la rédaction du rapport que nous avons étudié et qui ont concentré les questions sur quatre domaines:

- le développement durable et l'Agenda 21;
- le développement durable dans le service et dans le département;
- les changements de comportement et de pratiques dans l'administration;
- les visions d'avenir.

Le groupe Actions 21 note que cette démarche a permis de récolter des informations plus qualitatives que quantitatives.

Séance du 19 septembre 2007

Audition de M^{me} Claudine Dayer Fournet, déléguée à l'Agenda 21, assistée de M. Philippe Krebs, codirecteur du département des finances et du logement, dont dépend depuis 2007 l'unité Agenda 21

En préambule, M^{me} Dayer Fournet rappelle quelques généralités historiques:

- d'ici à 2050, nous serons 10 milliards d'habitants;
- 20% consomment à eux seuls 80% des ressources;
- 1 milliard d'individus n'ont pas accès à l'eau potable;
- l'indicateur consommateur dont le seuil maximal a été défini à 1,8 hectare/habitant a explosé à 2,2 hectares;
- la Suisse n'est pas exemplaire dans ce panorama.

La notion de développement durable

Fortes des constats susmentionnés, M^{me} Dayer Fournet explique qu'il nous faut mettre en œuvre des plans de développement différents dits «durables». On trouve la définition du développement durable dans le Rapport Brundtland, du nom de sa présidente norvégienne Gro Harlem Brundtland, ayant pour titre *Notre avenir à tous* (1987): «Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.» Deux concepts sont inhérents à cette notion: le concept de «besoins» et l'idée des «limitations» que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

Depuis cette date, l'expression «développement durable» s'est répandue dans le monde entier.

Aurélien Boutaud et l'empreinte écologique

Afin de créer des outils concrets d'action autour de cette notion, Aurélien Boutaud, docteur ès sciences de la terre et de l'environnement, a étudié ce qu'il appelle l'empreinte écologique dans une thèse intitulée «Le développement durable: penser le changement ou changer le pansement?» Ce document s'intéresse au concept de développement durable, à ses aspects historiques et théoriques, puis à son application progressive au niveau local, notamment à travers les outils d'évaluation des politiques publiques. Elle est validée par l'école des Mines de Saint-Etienne et de l'Université de Saint-Etienne, soutenue par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, la communauté urbaine de Lyon et Rhônalpénergie-Environnement.

Résumé de sa thèse

La croissance économique d'une société ou d'un pays se mesure à travers un indicateur monétaire très connu: le produit intérieur brut (PIB). Or la croissance du PIB ne nous fournit aucune information sur une foule de données fondamentales, comme la pression qu'exercent nos sociétés sur l'environnement. La croissance économique se fait-elle au détriment de la nature? La croissance menace-t-elle, à terme, la pérennité de nos écosystèmes? Nos modes de vie et de développement sont-ils durables dans le temps? Jusqu'à présent aucun indicateur synthétique ne permettait de répondre clairement à cette question. Faute de PIB écologique, nous faisons donc mine d'ignorer le problème en continuant à nous focaliser sur les indicateurs économiques comme le PIB. L'empreinte écologique vient aujourd'hui mettre un terme à cette situation.

L'ONU et la Conférence de Rio

Faisant le constat qu'aucun pays n'atteint un équilibre durable dans sa manière de gérer la production et la consommation de biens, M^{me} Dayer Fournet explique que la conférence de l'ONU à Rio en 1992 a établi un catalogue de 21 mesures, d'où le nom Agenda 21, visant à promouvoir un développement équitable de l'économique, du social et de l'environnemental. En 2002 à Johannesburg, le plan d'action de Rio a été adopté avec une priorité aux démarches qui intègrent l'éducation, la santé, la biodiversité et concerne tant les collectivités publiques que les entreprises privées et les habitants.

La Suisse et le développement durable

La Suisse a inscrit la notion de développement durable depuis 1999 à l'article 73 de sa Constitution (voir séance du 18 décembre 2007).

Voici les axes d'action du DD suisse (extrait d'un texte édité par le service fédéral):

Rapport sur la politique en matière de développement durable

Les institutions de la Confédération suisse en charge de la promotion du développement durable ont présenté 17 indicateurs clés pour mesurer les progrès de la Suisse en matière de DD pendant la période de 1990 à 2007. Ces indicateurs sont tous tirés du système d'indicateurs Monet (www.monet.admin.ch). Ces 17 indicateurs sont regroupés sous quatre questions principales:

- le DD donne le droit à chaque individu de vivre dignement. Aujourd'hui, les besoins des individus sont-ils satisfaits? Quel est le niveau de qualité de vie?
- sur le plan de la solidarité, les ressources sont-elles mieux réparties afin de lutter contre les injustices et la pauvreté?
- les capitaux économiques, sociaux et écologiques sont-ils préservés pour les générations futures?
- actuellement, les modes d'utilisation des ressources naturelles sont-ils rationnels?

Bilan (2008):

1. Pour les indicateurs mesurant l'état de satisfaction des besoins des personnes en matière de qualité de vie, on trouve la santé, les revenus, la sécurité et le chômage.

L'espérance de vie en bonne santé a augmenté de 3,5 points en dix ans (entre 1992 et 2002).

Par contre, les revenus des ménages suisses stagnent entre 2000 et 2005, et la violence continue de grimper. Le chômage, qui constitue la principale cause de pauvreté et d'exclusion sociale, reste stable avec un taux de sans-emploi de 3,6% en 2007 dont les jeunes sont les plus touchés.

2. Concernant la solidarité et la répartition des ressources: entre 2000 et 2006, la part des personnes pauvres se maintient autour de 9%. La contribution de la Suisse pour l'aide au développement des pays pauvres demeure stable (0,35% de son produit national brut). Concernant l'égalité salariale entre hommes et femmes, les disparités ont légèrement diminué entre 2000 et 2006.
3. La préservation du capital pour les générations futures est mesurée par le niveau d'instruction des jeunes, la dette publique, la part des investissements dans le PIB, l'innovation et la technologie, la biodiversité et les surfaces bâties. Par exemple, la proportion de personnes formées et travaillant dans les domaines scientifiques et technologiques ne cesse de croître depuis 1991; les surfaces bâties (habitat et infrastructure) ont augmenté de quatre points entre 1980 et 1990; concernant la biodiversité, on observe une tendance légèrement positive de l'évolution des populations d'oiseaux nicheurs depuis 1990.
4. Le principe du développement durable préconise que nos modes de consommation et de production permettent une utilisation rationnelle des ressources

Rapport sur la politique en matière de développement durable

naturelles. Cela est ici mesuré par: les transports de marchandises, le transport de personnes, la consommation d'énergies fossiles et la consommation de matières. Les transports de marchandises croissent fortement ces quinze dernières années (1990-2005) en Suisse. Cette progression montre que le développement économique est largement dépendant d'une forte utilisation des ressources naturelles, causant des problèmes considérables sur l'environnement. La part des transports publics dans l'ensemble des transports a augmenté depuis 1990 et s'élevait à 20% en 2005. La consommation d'énergies fossiles par personne est restée stable depuis 1990. (Source: Office fédéral de l'environnement Suisse – OFEV.)

Le canton de Genève et le développement durable

Dans le canton de Genève il existe, depuis le 23 mars 2001, une loi sur l'action publique en vue d'un développement durable et d'un Agenda 21, révisés tous les quatre ans, actions coordonnées par le Service cantonal du développement durable (voir séance du 10 octobre 2007).

La Ville de Genève et le développement durable

- En 1995, la Ville a ratifié les accords (à ne pas confondre avec les engagements) d'Aalborg;
- en 1998, la Ville adhère au réseau ICLEI (Conseil international pour les initiatives écologiques locales);
- de 1996 à 1999, elle établit un premier inventaire de ses actions;
- en 2001, une délégation spécifique à l'Agenda 21 est créée par le Conseil administratif;
- en 2002/2003 une commission ad hoc Agenda 21 se met en place au sein du Conseil municipal;
- en 2004 est créée la commission Agenda 21;
- en 2007, l'unité Agenda 21 est intégrée au département des finances et du logement;
- aujourd'hui, suite à un vote du Conseil municipal, la Ville s'apprête à signer les Engagements d'Aalborg.

Sur le bilan des actions DD en Ville de Genève, au vu du foisonnement des thèmes retenus, les rapporteurs relèvent que les souhaits, espoirs, envies des uns et des autres ressemblent à quelque chose d'un inventaire à la Prévert. Ils figurent en annexe du document étudié.

Quant aux moyens mis à disposition depuis 2001, ils ont évolué selon le schéma suivant: en matière de ressources humaines, l'unité Agenda 21 est composée actuellement de trois personnes employées à plein temps avec le statut de

Rapport sur la politique en matière de développement durable

fonctionnaire et d'un collaborateur temporaire. Depuis 2001, date de sa création, les effectifs ont été multipliés par deux.

Le tableau suivant montre l'évolution, entre 2003 et 2006, du budget des projets ainsi que le montant des subventions obtenues.

	2004	2005	2006
Masse salariale	375 583,51	394 558,61	486 576,80
Financement des projets	259 650,05	311 443,44	313 684,26
Subventions	30 000,00	30 000,00	27 500,00

Charges: entre 2004 et 2006, le budget de l'unité Agenda 21 est passé de 635 234 francs à 800 261 francs. De 2005 à 2006, la masse salariale a davantage augmenté que la part de financement des projets. Le financement des projets constitue plus de 90% des dépenses de l'unité Agenda 21. L'augmentation de la masse salariale entre 2005 et 2006 s'explique par l'engagement d'une personne supplémentaire.

Revenus: l'unité Agenda 21 a pu recevoir, sur la présentation de projets spécifiques, des subventions notamment de la part de la Confédération. A noter que, dans le cadre de l'organisation de la Fête du développement durable, en plus du cofinancement des trois partenaires (Ville, Canton et PNUE32), un travail de recherche de sponsors privés est mené chaque année avec succès.

Conclusion de l'exposé: d'une manière générale on doit relever qu'il n'existe pas, à ce jour, de diagnostic ou d'analyse des forces et des faiblesses au niveau économique, social et environnemental de la politique du Conseil administratif de la Ville de Genève. La réalisation d'un tel état des lieux permettrait d'établir un bilan de durabilité de la commune afin de la situer par rapport à un cadre de référence du développement durable.

Après ce large rappel historique, la présidente remercie M^{me} Dayer Fournet et ouvre le débat.

Une première question d'un commissaire concerne les conséquences du passage de l'unité Agenda 21 dans un département. Un autre commissaire regrette ce changement.

M^{me} Dayer Fournet explique que, pour elle, l'organisation du travail dans la transversalité par le truchement de correspondants dans chacun des départements (groupe Actions 21) reste l'articulation essentielle pour une action coordonnée. Elle pense que cela peut continuer même si l'unité est rattachée à un département. Elle observe que le département des finances et du logement a déjà plusieurs services transversaux tels que la Direction des ressources humaines, le Service des finances, la Centrale municipale d'achat et d'impression, le Contrôle de gestion et pense qu'il est à même de gérer une action telle que la leur. Elle poursuit en évoquant les objectifs adoptés par le Conseil administratif en 2001:

Rapport sur la politique en matière de développement durable

1. mise en place d'une administration exemplaire;
2. information de la population et mise en place d'un processus de démocratie participative;
3. mise en place d'outils d'évaluation des projets et d'indicateurs de durabilité.

*Evaluation des actions*Premier objectif

Plusieurs commissaires engagent un débat fleuve à propos de l'usage du papier dans l'administration: peut-on disposer d'un écobilan permettant de choisir le meilleur type de papier? Est-il possible d'imprimer l'écusson de la Ville de Genève sur tous les types papiers recyclés? Combien doit-on préserver de tirages en papier normal pour les archives? Comment mesure-t-on l'usage du papier? Faut-il contrôler les poubelles? Bref, la retranscription exacte du débat incitant lui-même à un usage abusif du papier, nous n'évoquerons ici que les questions, certaines étant au demeurant restées sans véritables réponses, M^{me} Dayer Fournet tenant toutefois à préciser que la consommation de papier ne cesse hélas d'augmenter dans l'administration municipale.

Une commissaire demande si la petite enfance est un secteur privilégié.

M^{me} Dayer Fournet pense que c'est une idée intéressante que de lui donner une priorité, mais qu'il faudrait y mettre les moyens.

A la question de savoir quels sont aujourd'hui les indicateurs de DD pour la Ville, M^{me} Dayer Fournet répond que ceux-ci sont rassemblés dans un tableau publié chaque année dans le rapport à l'appui des comptes, toutefois ceux-ci manquent encore de précision.

Séance du 26 septembre 2007

Suite de la présentation de M^{me} Claudine Dayer Fournet, déléguée à l'Agenda 21, accompagnée de M. Philippe Krebs, codirecteur du département des finances et du logement

*Evaluation des actions (suite)*Deuxième objectif (sensibilisation et participation de la population)

Sont compris dans les publics cibles: le personnel de l'administration et la population.

Ont été mis en œuvre:

- les forums;
- la formation bisannuelle sur les thèmes:
 1. du DD en Ville de Genève;
 2. des écogestes au quotidien;
- la Fête du DD.

Rapport sur la politique en matière de développement durable

De nombreux souhaits exprimés par divers intervenants n'ont pas encore pu être réalisés: des formations spécifiques pour certains corps de métiers, notamment ceux de la construction: pas encore actives. Une politique d'achat durable, politique encore floue aujourd'hui. Quand à la Fête du DD, elle est lourde d'organisation et de moyens, donc ne se renouvellera sans doute pas au bénéfice d'autres projets.

Un commissaire demande comment faire pour sensibiliser les architectes et les ingénieurs, alors qu'ils ont déjà du mal à appliquer la loi.

M^{me} Dayer Fournet mentionne qu'un groupe interdépartemental «Eco-construction» avait abordé le problème, mais elle ne sait pas s'il existe toujours.

Une commissaire souhaite avoir des précisions écrites sur l'existence ou non de ce groupe. Pas de nouvelles.

Une commissaire demande quel est l'effort du Département de l'instruction publique pour sensibiliser les jeunes et quels sont les contacts qu'entretient l'unité Agenda 21 de la Ville avec eux.

M^{me} Dayer Fournet répond que les contacts informels existent et que le service cantonal est en train d'établir un calendrier Agenda 21 pour les écoles.

Troisième objectif (outils d'évaluation et indicateurs)

Cet objectif n'est pas encore atteint. Cela a pour conséquence que, actuellement, nous ne sommes pas en mesure de dire scientifiquement si la Ville est durable ou pas. Trouver de bons indicateurs est un travail énorme et devrait être le prochain chantier de l'unité. D'autre part, il manque un état des lieux initial sérieux qui définirait d'où l'on part pour savoir où l'on va.

Un commissaire note que, dans une démarche de monitoring, on commence par faire un constat, définir les indicateurs et faire un état zéro. Est-ce le cas pour la Ville?

M^{me} Dayer Fournet répond que, sauf pour le Système de gestion environnementale (SGE) qui est basé sur un état des lieux de l'administration réalisé en 2002, le travail n'a pas été fait. Elle relève que, pour atteindre ces précisions, l'ODT est en train de mettre sur pied des outils, assez complexes à constituer, à l'usage des communes.

Un débat s'ouvre pour savoir si, sur le fond, l'objectif DD qui est d'harmoniser l'économique, le social et l'environnemental est bien assimilé.

M. Krebs rappelle que le volet économique, à travers le prisme de la dette que nous léguons aux générations futures, ne doit pas être oublié.

Il lui est demandé si, outre une politique responsable qui consiste à gérer le remboursement de la dette sans augmentation d'impôts, la Ville est préoccupée d'une certaine éthique dans le choix de ses placements.

M. Krebs précise que la Ville gère avant tout une dette et n'a pas de capital à proprement parler hors les fonds spéciaux et la fondation de prévoyance, qui est privée. Mais, pour ces fonds, la Ville a des principes en excluant, par exemple, des placements pas du tout éthiques (armes ou, de plus en plus, tabac).

Une commissaire demande si la Ville a adhéré aux Engagements d'Aalborg.

M^{me} Dayer Fournet répond que non, seulement à la Charte d'Aalborg en 1995. Elle pense que c'est peut-être le pas qui manque à la Ville pour cadrer de manière plus concrète sa démarche du développement durable quand bien même les engagements sont passablement contraignants, et sont-ils adaptés aux spécificités de la Ville de Genève?

Séance du 3 octobre 2007

Lors de cette séance, il est procédé avec l'ensemble de la commission à une lecture critique page par page du document D-33.

Page 6

Au chapitre I «Les principes fondamentaux du développement durable en Ville de Genève», objectif 1: coopération au développement et promotion de la paix: où l'on peut lire que, à terme, 0,7% du budget de fonctionnement de la Ville doit être consacré à l'aide aux pays en voie de développement, une commissaire se demande quel terme le Conseil administratif pense mettre à cette priorité.

Page 8

Le développement durable dans les services

Pilier 1: Environnement urbain

De nombreuses interventions font état de l'incongruité de l'aménagement des pistes cyclables à Genève. Des propositions d'amélioration sont évoquées: certains commissaires citent l'exemple de l'Allemagne et de ses trottoirs coupés en deux, ou l'aménagement des carrefours à Berlin permettant la continuité des pistes cyclables, de même une commissaire souhaiterait un usage plus systématique de pistes marquées au sol du début jusqu'à la fin. Il est également relevé que l'absence de signalisation qui interdit aux scooters d'emprunter la voie des vélos crée la confusion, que la présence de conteneurs de la Gérance immobilière municipale complique la circulation des cyclistes et que les piétons sont trop souvent mis en danger dans l'aménagement actuel. Même s'il est reconnu que les rues de Genève ne sont pas celles de Berlin, que la tâche n'est pas facile, néanmoins, et de l'avis unanime de la commission, la situation actuelle ne satisfait personne.

Rapport sur la politique en matière de développement durable

Il est ensuite largement relevé que les cyclistes ne se comportent pas de manière respectueuse mais se sentent un peu rois de la route, de la piste ou des trottoirs, y compris dans les parcs, et que leur manque de respect des règles de la circulation dérange.

Une commissaire souhaite que le débat ne tourne pas au tout vélo ou tout voiture, mais qu'il s'ouvre sur la compatibilité des divers moyens de transports, tandis qu'une autre commissaire renchérit en évoquant le nombre de personnes qui ne peuvent user du vélo (enfants, handicapés, personnes âgées).

Page 9

Nature en ville

Les interventions ont exprimé la satisfaction de certains commissaires en observant que le nom des arbres est de plus en plus étiqueté en français et non seulement en latin, que les massifs de fleurs sont diversifiés dans nos parcs, tandis que d'autres se sont inquiétés pour la biodiversité et la protection de la faune animale. Quelqu'un s'est demandé où en était la problématique des rats de ville.

Page 10

Gestion des déchets

De nombreuses interrogations sont apparues sur la gestion du tri des déchets dans les espaces publics, lequel s'avère clairement insuffisant. Comment le Conseil administratif compte-t-il améliorer sa politique sur ce sujet? A-t-il prévu d'installer des poubelles avec le tri intégré comme en Allemagne? Où en est le suivi d'une motion de 1987 sur le compostage?

Page 10

Construction, eau et énergie

Un commissaire se demande si le Conseil administratif prend en compte une grille d'évaluation, telle qu'elle a été proposée par la commission ad hoc Agenda 21 en 2004, pour orienter les projets, et si la coordination entre la Ville et l'Etat fonctionne.

Séance du 10 octobre 2007

Audition de M. Alexandre Epalle, responsable du Service développement durable cantonal

M. Epalle rappelle que l'Agenda 21 cantonal date de 2001. Le service emploie actuellement cinq personnes et tient à revenir lui aussi sur la notion de développement durable et ses notions de base (voir séance du 19 septembre 2007):

Rapport sur la politique en matière de développement durable

- la notion de limites des ressources et de celles de l'absorption;
- la notion de besoins essentiels avec en priorité l'accès à l'eau potable;
- la prise en compte des acteurs silencieux, soit de ceux qui n'ont pas les moyens de s'exprimer, par exemple la nature ou les gens du Sud par rapport à ceux du Nord;
- la notion de transmission entre générations: que laisserons-nous à nos enfants?
- la notion d'investissements responsables davantage qualitatifs que quantitatifs;
- la nécessité de sortir des approches sectorielles soit la notion du tout profit économique ou l'inverse. Il s'agit de penser conjointement efficacité économique, sociale et écologique. En particulier, il s'agit de porter une attention particulière aux conditions de production, donc de développer une politique d'achat dite durable.

Pour ses actions, le service cantonal a retenu trois points:

- l'éradication de la pauvreté;
- changement des modes de production et de consommation;
- protection et gestion des ressources naturelles.

Pour atteindre ces objectifs, les acteurs doivent se concerter à tous les niveaux stratégiques:

- au niveau international en participant aux grandes conférences. Depuis Stockholm, les Etats ont commencé à se créer des ministères de l'environnement;
- au niveau national, depuis 1998, la Constitution comporte un article sur le développement durable;
- au niveau cantonal, il y a une loi sur l'action publique en vue du développement durable;
- au niveau individuel, chacun contribue par son comportement à améliorer les choses.

Historiquement, la loi cantonale genevoise de 2001 aurait été une première. Elle sera ensuite reprise et adaptée par le canton de Neuchâtel. Tous les quatre ans, elle est revue et adaptée à l'évolution de la situation. La mission du service cantonal n'est pas de doubler ce qui se ferait par hypothèse dans le Service de l'énergie, précise M. Epalle, mais de créer des plans d'actions transversales. Quelques exemples:

L'une de nos actions a consisté à fournir des outils aux acteurs clés (communes, entreprises et individus). Ce travail a, par exemple, abouti à l'élaboration d'un guide. Grâce à ce document, nous comptons aujourd'hui 85% de communes engagées dans une démarche Agenda 21, ce qui est très positif.

Rapport sur la politique en matière de développement durable

Une autre action importante s'est concentrée sur la responsabilisation des individus. Chacun sait que l'attitude du consommateur influe sur les entreprises. Donc, il s'agit d'informer.

Une action encore se situe au niveau de la responsabilisation des entreprises. Ici aussi, nous avons élaboré un guide. Les chefs des grandes entreprises se sont montrés particulièrement participatifs dans l'élaboration de ce document. Il est bon de savoir aussi que Genève est actuellement pionnière en matière d'écologie industrielle.

Enfin, un autre guide à l'intention des formateurs, donc des écoles, a été élaboré. Des écoles pilotes suivent la démarche. Nous avons également contribué à la mise sur pied d'un site internet permettant aux écoles d'échanger leurs «trucs».

M. Epalle insiste sur la nécessité d'actions coordonnées entre les acteurs à tous les niveaux. Il est clair, selon lui, que l'échec de certaines communes provient d'un processus inadéquat ou d'un manque de volonté politique. Penser que l'on peut promouvoir le développement durable seul est parfaitement utopique.

Suivent des questions de commissaires sur les problématiques de la régulation des naissances, la durabilité des végétaux qui servent à fabriquer le bioéthanol, la question des 315 millions d'ordinateurs jetés en 2005, la question de l'eau potable, la possibilité de sanctionner les comportements durablement irresponsables, ainsi que la lutte contre l'exclusion sur le marché du travail.

M. Epalle répond qu'il n'est pas technicien pour répondre dans le détail à ces questions. Par ailleurs, il pense que le Canton n'est peut-être pas l'échelon adéquat pour y répondre, notamment concernant les sanctions, l'échelon national et international est plus approprié.

Une commissaire demande comment aborder la question du trafic urbain sous l'angle Agenda 21.

M. Epalle lui propose de s'adresser à l'Office cantonal de la mobilité.

Une commissaire demande quels sont les moyens du Canton pour suivre les communes dans leurs actions, s'il existe une plate-forme où elles peuvent échanger.

M. Epalle explique que les moyens du Canton sont limités à 50 000 francs pour 45 communes et beaucoup de projets. Le suivi du service consiste à faire le relais avec l'Office fédéral du développement territorial (ARE) à Berne. Par ailleurs, il considère que son rôle est comparable à celui d'un tuteur qui aide la jeune plante qui pousse, mais se retire quand elle est devenue assez forte. Pour l'échange, l'ARE a mis en place un forum suisse. Une association des coordinateurs-trices d'Agenda 21 locaux est en cours d'élaboration.

Séance du 17 octobre 2007

Audition des correspondants Agenda 21 de la Ville de Genève:

- *département des finances et du logement: M. Philippe Krebs, adjoint de direction;*
- *département des constructions et de l'aménagement: M. Etienne Favey, ingénieur au Service de l'énergie;*
- *département de l'environnement urbain et de la sécurité: M^{me} Kim Mounier;*
- *département de la culture: M^{me} Joëlle Oudard, adjointe de direction;*
- *département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports: M^{me} Manuelle Pasquali, déléguée à l'information*

Il est d'emblée précisé que les départements auxquels il sera fait référence sont ceux de la dernière législature, puisque c'est celle que concerne le document D-33, que le bilan n'a pas été établi département par département, mais qu'il est le fruit d'un travail transversal.

Puis il nous est expliqué la méthode de travail qui a été retenue pour effectuer le bilan:

1. consultation pour fixer la méthode de travail;
2. entretiens semi-directifs;
3. compilation de tous les projets Agenda 21.

A noter que, pour les 80 entretiens semi-directifs, chaque correspondant rencontrait une personne accompagnée d'un responsable de l'unité. Des comptes rendus anonymes ont été traités par ces derniers.

Une commissaire demande comment l'unité Agenda 21 fonctionne budgétairement parlant.

Un correspondant lui répond que l'unité Agenda 21 dispose d'un budget et peut lancer des actions.

Une commissaire demande si l'action transversale permet effectivement des synergies.

Il lui est répondu positivement. L'objectif de sensibilisation aux écocistes a, par exemple, permis à chacun d'apporter un peu d'eau au moulin. Par ailleurs, des indicateurs ont été établis à l'usage des architectes sur le choix des matériaux. Toutefois, concernant les gestes, il manque de moyens de contrôle et celui-ci se fait essentiellement sur les déclarations sur l'honneur.

Les commissaires posent à nouveau la question des indicateurs.

Il leur est répondu que ceux-ci manquent et que l'administration souhaiterait les avoir, mais qu'avec les 20% de leur engagement ils ne parviennent pas à intégrer l'évolution de ce paramètre dans leur activité.

Rapport sur la politique en matière de développement durable

Suivent des questions pour savoir dans quelle mesure l'aspect économique et social de l'Agenda 21 a été pris en compte. Comment, par exemple, le département de la culture fait-il pour les intégrer? Comment le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports intègre-t-il les éléments économiques et environnementaux?

M^{me} Pasquali explique qu'un travail de décryptage de ces trois aspects sur un projet de réhabilitation d'un espace, le square Galiffe, a été effectué grâce à un travail transversal et qu'une brochure est en cours de réalisation.

Certains commissaires relèvent le manque de lisibilité budgétaire de ces 20% attribués aux correspondants. Comment évaluer le budget des actions Agenda 21 en plus de l'unité?

D'autres commissaires pensent que ces 20% sont insuffisants pour accomplir leur mission et suggèrent d'engager du personnel en plus.

Les correspondants, quant à eux, préféreraient clairement que l'on valorise davantage leur travail!

Séance du 31 octobre 2007

Visite de l'entreprise Merck Serono, entreprise active dans le développement durable et partenaire du projet Genève-Lac-Nations avec le Canton et la Ville, sous la conduite de MM. Tomas Roztocil, chargé en communication, et Yann Berchoux

La commission a souhaité connaître comment fonctionne une entreprise qui mène des projets durables dans le secteur privé. Elle s'est donc rendue sur place où elle a été accueillie par les personnes susmentionnées. Après une succincte présentation de l'entreprise et de ses produits, il est abordé le principe de son fonctionnement:

- le volet économique est essentiel pour son existence sur la base d'une bonne qualité de produits en pharmaceutique et biotechnologie (oncologie, cardiologie, dermatologie et fertilité);
- l'aspect social est cultivé par l'engagement d'une assistante sociale à temps partiel, un bureau qui s'occupe du logement, une crèche «crescendo» en collaboration avec la Ville de Genève;
- l'aspect environnemental s'inscrit dans des mesures favorisant la mobilité douce: subventionnement de l'abonnement TPG et P+R des collaborateurs, vestiaires/douches à disposition, places de parking, vélos et une excellente organisation de covoiturage. La proximité d'un arrêt de train n'a pas donné les résultats escomptés par manque de volonté des TPG en termes d'horaires;

Rapport sur la politique en matière de développement durable

- l'entreprise est non-fumeurs;
- les deux sites sont certifiés ISO 14001 et ils ont un concept énergétique avancé;
- le projet a reçu le prix Aspan – SO 2005 et le prix Leonard Award 2007.

M. Berchoux explique que le projet a pu se faire en partenariat avec le Service cantonal de l'énergie, grâce à une stratégie limpide et des objectifs partagés. La coopération fut intéressante et ils entretiennent toujours de bonnes relations. Le concept a été défini en 2003 et le chantier fini en 2005. Des discussions sont aussi en cours avec les Services industriels de Genève. De plus, ils ont profité du creusage pour installer des fibres optiques et fait un piquage pour arroser le parc Barton et le Jardin botanique. Cette installation permet une économie de 1500 t de mazout par an, et une diminution d'environ 5000 t par an de rejets de CO₂, ainsi qu'une économie en eau pour l'arrosage d'environ 400 000 m³/an.

Les innombrables réalisations qui ont été présentées ne sauraient faire l'objet d'une description complète dans le cadre de ce rapport, mais elles ont laissé les commissaires émerveillés de l'enthousiasme et de la créativité qui peuvent se dégager d'une institution privée active autour de la biotechnologie et la recherche de procédés durables. Ils ne peuvent que recommander aux collectivités publiques tant de s'en inspirer que de travailler en partenariat avec elles.

Séance du 21 novembre 2007

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative responsable de la division Agenda 21 de la Ville de Genève, et de M^{me} Chiara Barberis, adjointe à la déléguée à l'Agenda 21

En préambule, M^{me} Salerno rappelle que ce bilan est celui du Conseil administratif précédent, que l'unité doit actuellement gérer l'absence de deux des trois piliers de l'unité Agenda 21 et que les questions de fond, à savoir la politique à venir, seront traitées à leur retour. Elle se propose donc d'entendre les questions générales qu'elle transmettra au Conseil administratif pour revenir avec des réponses. Pour les questions d'économie d'énergie il serait souhaitable de s'adresser aussi au département des constructions et de l'aménagement.

Une commissaire demande s'il ne serait pas nécessaire de renforcer le soutien aux correspondants Agenda 21 en forces vives pour supporter leurs projets.

M^{me} Salerno dit qu'il a été demandé de rediscuter le statut des correspondants. En fait, certains pensent que 20% d'activité est jouable selon les missions et objectifs fixés, la part la plus active s'élaborant au sein de l'unité. Mais cela sera en définitif la décision du Conseil administratif.

Rapport sur la politique en matière de développement durable

Un commissaire pense qu'il y a effectivement deux gros volets: le Système de gestion environnementale (SGE) et le soutien aux projets individuels. Selon lui, le SGE peut servir à deux choses: premièrement, le reporting, le fait de pouvoir mesurer l'état présent des choses en rapport avec un objectif déterminé; deuxièmement, créer un outil de pilotage, un tableau de bord. Il pense qu'il serait souhaitable d'avoir le plus vite possible des objectifs quantifiés et de mettre en place un plan d'action, avec une hiérarchisation des priorités. Dans cette perspective, il pense que le document D-33 doit être modifié à l'avenir. Actuellement, son contenu ne correspond pas à son intitulé: on est sur une sorte de rapport d'activités, il n'y a pas une approche selon des objectifs, un plan d'action, et des processus correctifs. Selon lui, ce document pourrait être beaucoup plus court, factuel et utilisable.

Une commissaire regrette, elle aussi, le manque d'indicateurs et d'objectifs quantifiables, et l'absence d'indication des raisons du choix de telle ou telle priorité. Elle trouve qu'il est très difficile de communiquer lorsqu'on ne se retrouve qu'avec des déclarations d'intentions.

M^{me} Salerno signale que la répondante pour le SGE est M^{me} Barberis, ici présente. Elle reconnaît que l'effort à déployer est énorme et que les ressources, à Genève, sont réduites. Elle pense que les 400 000 francs ajoutés au budget à l'ins-tigation des Verts pourraient typiquement être utiles pour cela.

M^{me} Barberis explique que ce SGE a été défini il y a environ trois ans, avec une démarche d'écologie sur la place de travail. Des objectifs et des indicateurs ont été posés et l'on est en train d'évaluer les résultats par rapport aux 23 actions définies dans ce cadre. Il est toutefois très difficile de mesurer les avancements seulement avec ces indicateurs. Par exemple, aucun indicateur ne mentionne le développement d'un outil d'aide à la décision pour une politique d'achat responsable en matière de voitures. Il existe un indicateur qui donne la consommation totale de feuilles A/4 par employé administratif. Le problème est que cet indicateur ne suffit pas à donner une idée de la consommation de papier dans toute l'administration et que la base de calcul est discutable. Elle essaie de trouver des indicateurs plus pertinents, et de récolter les données qui peuvent être exploitées. Il est prévu de faire un état des lieux, action par action, d'ici au début de 2008. Elle croit qu'il faut avoir une vraie mise en cohérence, tout en remarquant que la question du papier pourrait avoir un SGE à elle toute seule.

S'il est vrai que ce rapport ne contient pas d'objectifs quantifiés, une commissaire constate qu'il contient quand même beaucoup de remarques sur les directions à prendre et sur ce qui n'a pas été atteint. Le rapport mentionne notamment que l'objectif de la mise en place d'outils n'a pas été atteint. Il lui semblait également important d'avoir un cadre référentiel, en perspective avec d'autres villes, car, même si chaque ville a ses spécificités, il y a des similitudes et tout n'est pas à réinventer.

Rapport sur la politique en matière de développement durable

Un commissaire rappelle que, en conclusion des premiers travaux de la commission, cette dernière avait élaboré une grille d'évaluation des projets. M^{me} Dayer Fournet avait dit qu'il en existait également une dans l'administration. Il trouve important, quand on a un projet, de le penser avec ces références (il pense notamment à la réaffectation de l'espace Artamis). Il mentionne la visite de la commission dans le bâtiment Serono qu'il trouve exemplaire, et il pense que la Ville devrait pouvoir s'en inspirer.

M^{me} Salerno relève que les moyens sont différents.

Il semble également à un commissaire que les objectifs Agenda 21 ne se différencient pas nettement des objectifs propres à chaque département dans ce document.

M^{me} Barberis sait que la grande difficulté de constituer ce bilan était justement celle-là. Qu'est-ce qui appartient à un département et qu'est-ce qui appartient aux objectifs spécifiques Agenda 21? Toutes les collectivités publiques semblent se poser la question: comment fédérer toutes les politiques publiques avec une politique de DD qui serait posée en amont? Elle croit que la bonne démarche est celle de voir quelles sont les bonnes volontés, et de fédérer ce que l'on a à disposition. Dans ce document, la question posée à chaque département était celle de savoir ce qu'ils avaient identifié dans leur département qui est du ressort du DD.

Un commissaire a l'impression que l'on parle d'idéologie, que tout devient DD, que l'on part un peu à gauche à droite et que l'on oublie l'essentiel, à savoir le pragmatisme. Selon lui, il faut se donner les moyens d'être en relation avec le public pour lui dire ce qu'on fait, qu'il puisse nous comprendre et faire le chemin avec nous.

M^{me} Salerno pense effectivement que, lorsque l'on veut être un exemple, il faut faire du concret, rapide et communicable. La réflexion théorique est nécessaire également, quoiqu'on ne puisse pas s'y limiter. Elle souhaite que le Conseil municipal prenne conscience de ce qu'est le DD (elle donne l'exemple de la polémique sur les places de parc). Maintenant, l'idée de ce document est de mettre en relief, dans l'ensemble des actes de la Ville, ce qu'est pour le Conseil administratif le développement durable.

Si tout peut être DD, un commissaire estime que, mener une politique dans ce sens, c'est montrer, à chaque échelon, comment on a pris en compte ses trois piliers et comment on s'y est placé, et que cela devienne petit à petit une culture.

Un commissaire rappelle que le DD est ancré dans la Constitution fédérale depuis 1999 et que toutes les lois fédérales passent par une évaluation coûts/bénéfices sous cet angle. Elle demande dans quelle mesure cela est fait par le Conseil administratif pour ses décisions.

Rapport sur la politique en matière de développement durable

Le Conseil administratif ne fait pas une évaluation systématique des coûts/bénéfices en matière de DD lorsqu'il prend ses décisions, répond M^{me} Salerno. Pour ce qui est des services, tous ne font pas une évaluation coûts/bénéfices sous l'angle du DD, mais certains le font probablement plus que d'autres. M^{me} Barberis mentionne l'outil d'aide à la décision win/win, qui a été mis à la disposition de certains services, pour évaluer certains projets. Il donne lieu à une expérience positive, mais il est malheureusement un peu chronophage.

Une commissaire regrette que la grille créée avec la commission ne soit pas assez connue du Conseil administratif et elle souhaiterait avoir un retour sur son utilisation. Elle pense également au document sur la Cogeve où se trouvent des éléments intéressants sur la politique d'achat.

Séance du 18 décembre 2007

Audition de M^{me} Anne Dupasquier, cheffe suppléante de la section développement durable du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, Office fédéral du développement territorial (ARE)

M^{me} Dupasquier se présente: elle est biologiste de formation et travaille en tant qu'ingénieure-conseil en environnement à la Confédération depuis sept ans, dans la section développement durable. Elle explique que l'ARE est l'office qui s'occupe de l'aménagement du territoire, des transports et du développement durable à la Confédération. La section DD compte cinq postes, avec un budget de 550 000 francs. Leur action consiste à travailler au niveau horizontal pour promouvoir le DD à l'intérieur de l'administration, et au niveau vertical pour le promouvoir dans les cantons et les communes. La définition du développement durable, selon le Conseil fédéral, est une prise en compte équilibrée des trois piliers, dans le temps et au niveau géographique. Elle rappelle que la Suisse a signé l'Agenda 21 de Rio en 1992, qu'elle l'a concrétisé en 1999 avec l'introduction de cette notion dans la Constitution. Une stratégie a été développée et renouvelée, la prochaine va être définie pour 2008-2011. Elle nous lit l'article 73 de la Constitution stipulant que «la Confédération et les cantons œuvrent à l'établissement d'un équilibre durable entre la nature, en particulier sa capacité de renouvellement, et son utilisation par l'être humain» et elle insiste sur le rôle qu'ont à jouer les cantons, lesquels ont la charge d'inciter les communes à cet effort.

M^{me} Dupasquier ajoute que le but *in fine* de ses services est d'intégrer le développement durable dans toutes les politiques de la Confédération, développer les partenariats avec les cantons (indirectement avec les villes) et le secteur privé, un peu moins avec les citoyens, ce qui serait plus du ressort des villes.

Les défis clés de ces prochaines années, note M^{me} Dupasquier, vont du changement climatique à l'énergie, en passant notamment par des achats durables. Par

Rapport sur la politique en matière de développement durable

exemple, il ne faudrait plus considérer le produit que sous l'angle du prix, mais aussi sous l'angle de sa provenance et de la manière dont il est élaboré et éliminé (en particulier dans la construction).

Un commissaire demande s'il y a des objectifs chiffrés.

M^{me} Dupasquier répond qu'à chacun des objectifs correspondent des actions.

Une commissaire demande si l'égalité des droits fait partie des objectifs.

M^{me} Dupasquier répond que l'on ne remet pas dans les stratégies ce qui est déjà en place. C'est le cas pour l'égalité hommes/femmes, qui est déjà appliquée dans l'administration, avec une évaluation chaque année.

Une commissaire demande en quoi consiste la culture, au-delà de la loi-cadre.

M^{me} Dupasquier explique que les trois derniers points sont des actions transversales. Pour la culture, on a décidé de faire un inventaire du patrimoine immatériel. Elle précise que l'ordre de ces points n'est pas un ordre de priorité mais, jusqu'ici, le développement durable ne concernait pas le département de la culture.

La présidente demande de préciser ce qu'on entend par «patrimoine immatériel».

Il lui est répondu que la notion n'est pas encore exactement définie.

Elle poursuit en notant que, en 2007, 15 cantons ont entamé une démarche DD. Genève fut pionnière, Neuchâtel l'an dernier. Tous les cantons romands font quelque chose et avancent plus ou moins vite. Du côté des communes, 150 ont une démarche DD, dont on peut avoir une description sur le site internet. M^{me} Dupasquier remarque que ce phénomène reste encore essentiellement urbain.

Une commissaire demande quelle différence est faite entre une commune et une ville.

D'après l'Office fédéral de la statistique (OFS), une ville est une commune de plus de 10 000 habitants. Il y a 2700 communes pour 100 villes en Suisse.

Une commissaire voit, sur l'écran, que des communes arrivent à faire quelque chose dans des cantons où rien ne se fait, elle demande comment cela se passe.

M^{me} Dupasquier explique que, à l'inverse, les cantons qui sont très dynamiques incitent beaucoup les communes. Le Canton des Grisons n'a pas voulu faire une démarche officielle, mais il intègre le DD dans son plan directeur, comme le font d'autres cantons. Elle poursuit en mentionnant les thèmes prioritaires, actualisés sur le site interne, que sont les transports et la mobilité. Moins de succès du côté du traitement de l'égalité hommes/femmes.

Rapport sur la politique en matière de développement durable

La présidente demande si la réduction de la dette et les placements responsables sont des thèmes traités au niveau fédéral.

Si l'on peut juger l'impact d'un projet sur les trois dimensions, M^{me} Dupasquier concède qu'on ne sait pas encore trop bien ce que veulent dire des finances durables.

Un commissaire remarque le contexte particulier de la Suisse, où l'on ne prend en compte que l'environnement dans les études d'impact sur l'environnement. Ailleurs, les études d'impact tiennent compte des aspects sociaux et économiques.

M^{me} Dupasquier ajoute qu'une politique d'achats durables est un levier important dans les communes, les achats publics représentant 40 milliards de francs. Elle distribue un document dénombrant quelques bons exemples en matière d'achats durables. Elle poursuit en expliquant que l'on peut mesurer le DD grâce à des indicateurs, ainsi que la qualité des processus. Pour la Suisse, il existe un système d'indicateurs, le système Monet, qui compte 130 indicateurs gérés par l'OFS. Il existe aussi des systèmes d'indicateurs pour les villes et pour les cantons: 12 cantons et 14 villes font partie du cercle indicateurs, dont l'ARE assure la coordination. Un nouveau relevé va être fait en 2009 et elle pense que ce serait l'occasion pour la Ville de Genève d'en faire partie. Ce système compte 10 critères environnementaux, 11 critères économiques et 12 critères de société, qui permettent de faire un relevé tous les deux ans et de comparer l'évolution.

Un commissaire demande si la méthode de comparaison s'apparente au *benchmarking*.

Effectivement, répond M^{me} Dupasquier. Elle ajoute que le Canton de Genève en fait partie depuis deux ans et des rencontres se font deux à trois fois par année.

Le même commissaire demande si la comparaison se fait entre villes suisses.

Oui.

Pour lui, ce qui serait conceptuellement juste serait de comparer des villes équivalentes.

Il lui est répondu qu'il a déjà été difficile de mettre en place ce système, chaque canton utilise des indicateurs différents, certains leur sont spécifiques. Il a fallu trouver un consensus.

Le même commissaire poursuit en demandant quelle est la pertinence de ces valeurs, sachant que l'on compare des choses et des contextes qui n'ont rien à voir.

Rapport sur la politique en matière de développement durable

On ne les compare pas de manière directe, répond M^{me} Dupasquier, il y a un vrai *benchmarking*, mais il faut une certaine prudence dans l'analyse de ces résultats qui ne sont pas un verdict, c'est une manière d'entamer des discussions et une réflexion.

Une commissaire demande si le but d'une ville bien gouvernée selon le principe de l'Agenda 21 serait qu'il n'y ait pas de trop grandes disparités entre les différents critères mentionnés.

M^{me} Dupasquier remarque qu'il n'y a pas de profil prescrit. Dans le profil du Canton de Genève, par exemple, la récolte des déchets verts n'a pas été prise en compte dans la méthode de calcul, ce qui fausse un peu le résultat. Il faut donc analyser les résultats et en tirer les conséquences avec prudence. Elle précise que, en 2009, il y aura les relevés pour les villes et que ce serait l'occasion pour la Ville de Genève de se manifester si elle désirait participer.

Elle mentionne également qu'il existe différents types d'outils concernant l'évaluation de la durabilité des projets, certains instruments fonctionnent sur Excel et permettent d'obtenir un profil de cette durabilité. Les Vaudois ont un site qui s'appelle *boussole21.ch*, certains sont simples, d'autres plus compliqués. En résumé, la Confédération propose également des forums développement durable, qui réunissent des représentants des cantons et des communes auxquels la Ville de Genève participe régulièrement. Il y a cet inventaire de l'état des lieux du développement durable dans les cantons et les communes, qui est régulièrement actualisé. Elle travaille en matière d'évaluation, ce qui permet de donner un levier aux niveaux politique et administratif. Il y a également un programme d'encouragement qui permet de soutenir financièrement des projets, dont la Ville de Genève a quelque fois bénéficié.

Une commissaire a noté que la question de l'égalité a été complètement diluée, alors que la conférence de Pékin a eu lieu en 1991. Elle demande s'il y a toujours une volonté politique dans ce sens.

Au niveau de la Confédération, il y a le bureau de l'égalité, répond M^{me} Dupasquier. Ces lignes directrices existent, c'est pour cela qu'elles n'ont pas été reprises dans la stratégie, cela fait partie du travail quotidien.

En évoquant la notion de patrimoine immatériel, la même commissaire se demande pourquoi, lorsque l'on crée un nouveau concept, on ne crée pas des mots avec une racine féminine.

M^{me} Dupasquier souligne que, au niveau de la Confédération, il y a toujours des problèmes de traduction. En général, des efforts sont faits pour respecter l'égalité des genres au niveau du langage.

Elle demande encore si le budget de 550 000 francs comprend les salaires.

Rapport sur la politique en matière de développement durable

Non, répond M^{me} Dupasquier, mais il comprend 200 000 à 250 000 francs pour le programme d'encouragement.

Sachant que nous avons là une évaluation de la société du futur, un commissaire est surpris de voir une rubrique qui associe culture et loisirs, et il estime que c'est une aberration de les mettre au même niveau. Il demande si l'on va donner à la culture sa véritable place.

M^{me} Dupasquier suggère que, si la Ville de Genève entre dans le cercle «indicateurs», elle demande que ces rubriques soient séparées.

Une commissaire voit qu'il y a beaucoup d'intentions et demande s'il y a eu une évaluation faite sur l'influence, sur le comportement des personnes qui travaillent dans le domaine, dans leurs actions quotidiennes, où si cela est juste un travail pour eux.

Cela va de soi, répond M^{me} Dupasquier, que si l'on travaille dans ce domaine on se comporte différemment. Un travail d'incitation est fait, mais ce n'est effectivement pas si facile, tout n'est pas tout noir ou tout blanc, il faut faire des choix. Elle signale tout de même que la moitié de l'office vient en vélo au travail.

Séance du 29 mai 2008

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, de M^{me} Chiara Barberis, collaboratrice de l'unité Agenda 21, et de M. Etienne Lézat, collaborateur de l'unité Agenda 21

M^{me} Salerno expose que l'unité Agenda 21 est aujourd'hui composée de deux collaborateurs scientifiques (M. Lézat et Mme Barberis) et d'un collaborateur administratif.

M^{me} Barberis constate que le bilan 2003-2007 met en évidence des succès, mais aussi des échecs, notamment en ce qui concerne le suivi, l'évaluation et le monitoring. Aujourd'hui, il n'existe pas, en l'état, d'objectifs de politique d'Agenda 21 mesurables qualitativement ou quantitativement et dont on pourrait évaluer les effets en termes de DD (objectifs «effectifs» et réalisables dans un temps donné).

Elle relate qu'ils se sont également rendu compte que l'administration attendait de pouvoir rendre compte des projets qu'elle mène et que le défi consistera à passer d'une phase de mise en œuvre et de sensibilisation pour aboutir à un projet politique. M^{me} Barberis mentionne les 10 champs d'action que s'est donnés la Ville pour concrétiser au mieux la Charte d'Aalborg signée par la Ville sous la magistrature d'Alain Vaissade en 1995.

Rapport sur la politique en matière de développement durable

1. La gouvernance: par exemple la transparence des acteurs locaux vis-à-vis de l'administration.
2. La gestion locale vers la durabilité.
3. Biens naturels communs: préservation et accès aux ressources.
4. Consommation responsable et choix de style de vie (récupération des déchets et appels d'offres).
5. Planification et conception: densité urbaine, conservation du patrimoine culturel.
6. Mobilité: mobilité douce, santé, environnement.
7. Santé: qualité de vie locale.
8. Economie: vie économique vivante et responsable, projets de soutien à la réinsertion professionnelle.
9. Équité et justice sociale: lutte contre la pauvreté, promotion de l'égalité, sûreté et logement.
10. Du global au local: climat, paix, DD au sens large.

Le but d'entrer dans les Engagements d'Aalborg après la charte est de passer à des objectifs plus concrets. Toutefois, il faut être conscient que cette étape signifie que la collectivité effectue un état des lieux, qui doit être rendu douze mois après la signature. La démarche consistera à faire entrer dans les engagements nos 10 projets et voir s'ils sont toujours d'actualité. À noter que le tiers des projets concerne l'environnement urbain, deux tiers sont des projets sociaux. Il y a très peu de projets économiques.

Le débat qui suit tourne autour des projets du département au vu de sa récente intégration de l'unité Agenda 21 plus qu'autour de l'analyse du bilan 2003-2007. Il n'est en conséquence retranscrit ici qu'à titre d'information. (Note de la rapporteuse.)

La présidente s'informe du rôle que le département entend donner à la commission Agenda 21 dans l'élaboration de ses projets.

Un commissaire s'inquiète quant à lui du calendrier.

M^{me} Salerno explique que, si l'on se cale sur le programme d'Aalborg, il s'agira, dans un premier temps, de faire le bilan, ce qui prendra douze mois, puis il y aura vingt-quatre mois pour définir les objectifs, si bien qu'en tout il faut compter trois ans, soit la fin de la législature pour proposer des projets plus concrets. Elle ne se prononce pas sur sa possible collaboration avec la commission quand à la présentation de ses projets.

Rapport sur la politique en matière de développement durable

Séance du 19 juin 2008

A la demande de M^{me} Salerno, la commission a organisé une séance sur la politique Agenda 21 actuelle et à venir. Malheureusement, en raison d'examens liés à sa grossesse, la magistrate a dû se désister. Nous auditionnons, en remplacement, M^{me} Chiara Barberis, collaboratrice de l'unité Agenda 21, et M. Etienne Lézat, collaborateur de l'unité Agenda 21, que nous remercions de leur présence

M^{me} Barberis précise que les sujets présentés seront la suite d'Aalborg, le symposium sur le changement climatique, la formation interne, la participation et l'égalité.

Un commissaire fait remarquer que ce n'est pas du tout l'ordre du jour prévu.

La présidente précise que c'est une demande de M^{me} Salerno.

A la lecture du document D-33, un commissaire a quand même l'impression qu'il y a une confusion entre les projets et les programmes, les actions déjà en cours et les volontés politiques, et qu'il n'y a pas de hiérarchie quant à la planification. Il aimerait qu'on lui explique quelle est la méthodologie de travail.

M. Lézat répond que le travail proposé de recodage, achevé maintenant, a consisté à prendre chaque item, à le remettre dans les Engagements d'Aalborg et à proposer une hiérarchie à l'intérieur de chaque engagement en fonction des missions et prestations ainsi que des projets. Qu'ils étudient également avec les services dans quelle mesure d'autres missions et prestations rentreraient dans cette catégorisation (par exemple: les services du département des constructions et de l'aménagement, où le Service de l'énergie pourrait prétendre que le «100% renouvelable» est une prestation de son service dans l'engagement 2 d'Aalborg).

Ce même commissaire demande s'il n'y aurait pas lieu de faire un glossaire explicatif pour une meilleure compréhension de l'ensemble du Conseil municipal et de la commission Agenda 21.

M. Lézat croit que c'est une très bonne idée.

M^{me} Barberis ajoute qu'il est prévu, dans le processus d'Aalborg, qu'à un moment donné un support de communication assez simple soit fait. Il va falloir peut-être le rendre aussi plus genevois, car c'est un cadre référentiel européen.

La présidente demande ce qu'il est advenu de la grille élaborée par le Conseil municipal.

M. Lézat sait que M^{me} Dayer Fournet l'avait utilisée, mais ne sait pas dans quel cadre. Avec sa démission, la grille n'a pas été reprise.

Rapport sur la politique en matière de développement durable

Un commissaire remarque que la grille mentionnée avait pour but, lors de la présentation de projets (par exemple la réfection du parc La Grange), de le faire selon des critères, que l'on pouvait l'évaluer concrètement. Il trouve dommage d'évacuer cet outil d'aide à la décision qui reste valable et voté par le Conseil municipal, indépendamment de la démission de l'un ou l'autre fonctionnaire.

M. Lézat note que le choix d'intégrer l'action de la municipalité vers un référentiel développement durable qui découle d'Aalborg permet justement d'avoir des objectifs quantifiables. Actuellement, nous sommes dans le troisième objectif, à savoir fournir un état des lieux de la durabilité de la Ville de Genève, en assurant la continuité avec ce qui se faisait autrefois, basée sur le tableau. Les services en sont à la prise de contact avec les différents services pour avoir des entretiens pour faire la réactualisation du tableau, en leur demandant de compléter les actions, les missions et prestations, en enlevant ce qui est obsolète, ou faisant les modifications proposées.

On va procéder à des interviews systématiques, avec les correspondants Agenda 21, mais aussi de manière plus personnalisée, selon la volonté des départements. L'important est d'avoir le point de vue le plus exhaustif possible, jusqu'à la fin août 2008, puis de passer à la rédaction, pour septembre 2008, et la validation en octobre qui suit. Parallèlement, l'unité a travaillé sur la base de l'état des lieux avec les services pour forger des objectifs locaux spécifiques, ce d'autant que le secrétariat laisse beaucoup de flexibilité aux villes.

Concrètement, Aalborg demande 10 engagements.

Une commissaire craint que l'on ne sache pas si ce que la Ville fait est durable ou pas.

M. Lézat fait remarquer que c'est la première fois, en Ville de Genève, que l'on a un référentiel commun en matière de développement durable, et que c'est déjà important. Les Engagements d'Aalborg ne sont pas normatifs. M. Lézat pense que ce qui va être constaté va être porté par ce programme au fur et à mesure qu'on l'établit, notamment en venant dans cette commission pour l'ancrer dans ce type de débats.

Un commissaire craint encore que l'on se retrouve devant un nouvel inventaire, sans objectifs quantifiables et quantifiés et que, au bout d'une année, on ait un grand nombre de choses où on a progressé un peu, alors qu'il vaudrait peut-être mieux avoir peu d'objectifs bien quantifiés (par exemple la consommation d'électricité).

M. Lézat assure que l'on fait précisément un état des lieux pour aller porter les objectifs locaux spécifiques qu'Aalborg demande, si possible quantifiés et quantifiables.

Rapport sur la politique en matière de développement durable

Il est prévu que le Conseil administratif choisisse prochainement ces objectifs locaux spécifiques. Il peut y en avoir peu, sur lesquels on travaille bien. M^{me} Salerno soutient qu'il faut partir sur quelque chose de modeste au départ, mais qui puisse vraiment se faire.

Un commissaire évoque le problème de la mobilité, le fait que l'on peut vraiment quantifier le trafic des fonctionnaires, que cela est concret et que les gens comprennent. Il demande comment l'on entend convaincre les gens de ne pas venir en voiture si on ne fait pas de démonstration. Soit l'on fait tout ce qui a été dit, soit on se concentre sur un aspect.

M. Lézat explique que, dans ce processus, on va aller vers le Service de la mobilité, qui va dire ce qu'il fait et que l'on va définir en tant qu'objectif local spécifique.

Il rappelle que la Ville de Genève est membre de l'International Council for Local Environmental Initiatives (ICLEI) (Conseil international pour les initiatives écologiques locales), qui est un mouvement mondial. Il a été fondé en 1990 pour améliorer l'état de l'environnement mondial, la Ville en est membre depuis 1995, date à laquelle elle a signé la Charte d'Aalborg. L'ICLEI a proposé à M^{me} Salerno d'organiser un symposium de travail, particulier à Genève concernant le changement climatique, dans lequel seront invités des maires de villes afin d'harmoniser leurs points de vue et de les porter à la conférence de Poznan. Ce sera un moyen d'affirmer que les villes ont besoin de moyens, et d'offrir à certaines villes un accès privilégié à des experts du climat. Ce symposium aura lieu entre les 8 et 15 octobre 2008.

Concernant la formation des collaborateurs, M^{me} Barberis explique que, depuis 2003, la Ville propose, dans le cadre des cursus de formation interne, deux cours en lien avec le développement durable. En faisant le bilan du document D-33, on s'est rendu compte que ces cours ont bien marché en termes de satisfaction, mais on a aussi relevé deux points négatifs: ces formations touchent peu de personnes (135 personnes entre 2003 et 2007) et les gens intéressés sont des gens déjà assez convaincus. Suite à ces constats, M^{me} Salerno a demandé de réfléchir à un nouveau concept. En collaboration avec le Service de formation de la Direction des ressources humaines, a été proposée une matinée de sensibilisation au DD et aux engagements de la Ville, notamment Aalborg, en particulier pour les nouveaux collaborateurs: c'est une manière de les accueillir dans les valeurs de la Ville. Et pour les gens qui sont déjà là depuis longtemps, des modules de perfectionnement sont mis en place, en lien avec les métiers, pour intégrer les principes du DD, sur l'écologie du nettoyage ou en reprenant le cours «écogestes au bureau», par exemple. Un cours sur les déplacements, déjà proposé sous «santé et sécurité» a été adapté au référentiel «Ville durable» et un cours sur «la ville à vélo» sont proposés. Parallèlement, M^{me} Salerno souhaite que l'on fasse quelque

Rapport sur la politique en matière de développement durable

chose de spécifique au département des finances et du logement: on s'est mis d'accord sur un cours obligatoire pour les concierges de la Gérance immobilière municipale sur le nettoyage écologique.

M^{me} Salerno souhaite également que la commission soit informée du soutien de la Ville au Forum Saint-Jean/Charmilles: ce n'est pas parce qu'on a changé de structure que les projets passés ne continuent pas à vivre. Le Conseil administratif a déposé un mandat au département des finances et du logement et au département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports pour qu'ils lui proposent, d'ici à septembre 2008, des éléments pertinents pour orienter sa politique en matière d'intégration dans les quartiers et des structures pouvant favoriser l'action citoyenne. Un groupe de travail a pour but de soutenir des démarches citoyennes, l'idée est de faire une démarche comparative de trois quartiers qui ont des structures, sur la base d'un questionnaire, pour évaluer en quoi ces structures jouent un rôle de facilitation entre les habitants d'un quartier et l'administration, sur des questions diverses. Aujourd'hui, le questionnaire est parti, et le rapport sera rendu en septembre. C'est le suivi du projet «participation», pour lequel nous sommes assez critiques dans le document D-33.

M^{me} Barberis informe que M^{me} Alvarez, actuellement en congé maternité, va travailler sur la question de l'égalité. La stratégie se fera en deux temps: premièrement, l'égalité femmes/hommes; deuxièmement, l'égalité étrangers/Suisses, qui sont les deux axes du plan égalité. La Ville a participé à plusieurs symposiums sur ces sujets.

Un commissaire trouve qu'il serait important d'avoir des exemples qui puissent toucher la population genevoise: les symposiums sont utiles intellectuellement parlant mais, en politique, il faut des actes.

Une commissaire demande si, dans l'élaboration des objectifs d'Aalborg, est envisagée la participation de la population, comme pour le plan directeur communal, où il y avait des séances et des ateliers participatifs.

M. Lézat répond qu'il n'y a pas de marche à suivre établie, Aalborg n'en donne pas, on ne sait pas exactement ce que signifie «participation», c'est un concept sur lequel on va réfléchir.

Une commissaire trouve intéressant de partir de choses très concrètes, comme les écogestes et le cours pour les concierges, et il pense que cela devrait déboucher sur un «éco-état d'esprit». Elle fait référence à sa motion sur l'eau du robinet, qui est pourtant un geste extrêmement simple à réaliser, mais qui semble tout aussi difficile à mettre en place. Elle constate qu'il y a beaucoup de concertation et de colloques, mais croit qu'il faut passer à l'acte.

La présidente remercie l'unité Agenda 21. Elle pense que la commission a fait tout le tour du document D-33. Il n'y aura pas de vote, la commission se contente

Rapport sur la politique en matière de développement durable

de prendre acte. Elle demande si la commission veut construire une conclusion ou s'arrêter comme ça.

La rapporteuse pense que les conclusions arriveront en séance plénière.

Annexe: rapport D-33 (164) (voir sur IntraCM/Documents/Annexes aux propositions et rapports)

M^{me} Florence Kraft-Babel, ancienne présidente de la commission Agenda 21 et rapporteuse (L). L'étude du bilan de la législature 2003-2007 en matière de développement durable en Ville de Genève a occupé la commission Agenda 21 pendant de nombreuses séances, que j'ai présidées et au terme desquelles nous n'avions pas terminé les auditions préalablement votées. Après la fin de ma présidence, j'ai repris le rapport d'une collègue nouvellement élue à la commission et qui, pour des raisons professionnelles, n'avait malheureusement plus le temps de s'en occuper. Je dirai quelques mots sur le déroulement des travaux, en m'exprimant à la fois en tant qu'ancienne présidente de la commission Agenda 21 et comme rapporteuse sur le rapport D-33 du Conseil administratif.

Il faut le dire: cet objet a passionné les commissaires. Notre municipalité et notre canton ont la chance d'avoir une équipe qui s'intéresse sérieusement à la cause du développement durable, et c'était un plaisir d'apprendre ce qu'elle a pu faire dans ce sens entre 2003 et 2007. Depuis 1995, la Ville a signé plusieurs accords en faveur du développement durable – mais pas encore la Charte d'Aalborg. Depuis 2001, il existe une loi cantonale qui est la première à traiter ce thème. Notre municipalité a la particularité de disposer d'une commission Agenda 21 dont elle a souhaité l'existence, ce qui n'est pas le cas dans d'autres communes.

Les séances de la commission Agenda 21 consacrées au rapport D-33 se sont déroulées dans une très bonne ambiance, et nous avons procédé à plusieurs auditions de représentants de la Ville, du Canton et de la Confédération. M^{me} Anne Dupasquier s'est déplacée de Berne pour nous expliquer que les démarches en faveur du développement durable demandaient une bonne coordination des stratégies. Je pense que c'est un exemple dont les politiques et les citoyens pourraient s'inspirer. Quand on veut le bien-être commun et durable de l'ensemble de la population, il faut coordonner les stratégies verticalement, du haut en bas de l'échelle politique.

Nous nous sommes également intéressés à ce qui s'est passé naguère, par rapport à ce qui est prévu pour l'avenir. L'Agenda 21 n'a pas toujours existé dans

Rapport sur la politique en matière de développement durable

notre municipalité; aujourd'hui, il est attribué au département des finances et du logement dirigé par M^{me} Salerno. Après que nous eûmes fait un bilan général, elle a demandé à nous faire part de ses projets depuis qu'elle est en charge de ce dossier. Elle n'a pas pris position en ce qui concerne la période antérieure à son arrivée à l'exécutif, mais elle a essayé de poser les bases de ce qu'elle comptait faire à partir de maintenant.

Le rapport D-33 s'est donc avéré très intéressant à étudier. Nous savons tous que nous ne voterons pas sur cet objet, mais il valait la peine de consacrer le temps nécessaire à l'examen de ces quatre ans de politique du développement durable. En effet, cela nous a pris un certain temps, c'est pourquoi le rapport D-33 A de la commission Agenda 21 n'arrive à l'ordre du jour de nos séances plénières qu'au milieu de la législature suivante, afin que nous fassions le point sur le passé.

La commission a tenu à ne pas faire qu'une étude verticale, mais à examiner la question de manière horizontale également, c'est-à-dire en tenant compte de ce qui avait été mis en œuvre par les privés en matière de développement durable. Nous pensons que les politiques publiques jouent un rôle majeur, mais que l'on ne peut pas ignorer tout ce qui se fait du côté des privés. Nous sommes donc allés visiter l'entreprise Merck Serono. J'y reviendrai.

Tel est le constat que nous pouvons faire, dans un premier temps: l'examen du rapport D-33 a été extrêmement intéressant. Je rappelle que Genève est le premier canton suisse à faire figurer dans une loi sa volonté de s'investir en faveur du développement durable, et que la Ville possède une commission Agenda 21 destinée à l'étude de cette problématique. A ce sujet, les libéraux regrettent un peu que ladite commission ne soit pas plus sollicitée. Nous voulons passer à l'acte en signant la Charte d'Aalborg. Je sais que des groupes de travail ont été mis en place en vue d'atteindre cet objectif, et j'en remercie la magistrate Salerno. Néanmoins, je pense qu'il serait utile que la commission Agenda 21, qui a voulu se saisir de cette importante cause, soit plus souvent sollicitée. Je rappelle qu'elle ne peut le faire, si les objets dont elle souhaite traiter ne sont pas mis à son ordre du jour.

Néanmoins, en ce qui concerne la démarche pragmatique et concrète de la signature des engagements d'Aalborg par la Ville de Genève, nous pouvons nous déterminer nous-mêmes. Nous pouvons élaborer une politique du développement durable dans notre municipalité.

La législature précédente avait mis en avant trois objectifs majeurs. Le premier était une administration exemplaire; sur ce point, nous avons eu de la peine à déterminer en quoi l'administration pouvait être exemplaire en matière de développement durable. Certes, il s'agit de l'encourager à adopter une attitude écologique, en faisant des économies de papier; mais est-il possible de réellement

Rapport sur la politique en matière de développement durable

contrôler l'utilisation du papier au sein d'une administration? C'est une question que nous nous sommes posée.

Quant à la démocratie participative, au logement social et à la culture alternative, les libéraux pensent qu'il s'agit d'une sorte de jargon qui gagnerait à être clarifié. Nous le jugeons plus manipulateur que révélateur en matière de politique d'avenir, et nous estimons qu'il n'ouvre pas véritablement le dialogue. Nous ne prendrons donc pas position ce soir sur ce point précis, car il est trop vague à nos yeux.

Je passe à la création d'outils d'évaluation du développement durable en Ville de Genève; c'est une opération assez complexe à laquelle le Canton et la Confédération travaillent, mais ce n'est pas si simple. Néanmoins, les libéraux estiment que ces outils sont extrêmement souhaitables, car ils aimeraient pouvoir continuer avec des indicateurs clairs la politique avant-gardiste de développement durable menée par la Ville... (*Brouhaha.*)

Le président. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs! Je demande aux conseillères et aux conseillers municipaux qui entrent dans cette salle en plein débat de le faire en silence!

Mme Florence Kraft-Babel. Nous nous sommes rendu compte – car cela nous a été clairement dit – que ces outils d'évaluation n'étaient pas encore au point aujourd'hui.

Je relève encore que, même si nous avons beaucoup apprécié les auditions des représentants des pouvoirs publics de la Confédération, du Canton et de la Ville, nous avons trouvé les projets des privés passionnants, notamment en ce qui concerne Merck Serono. Ce n'est sans doute pas la seule entreprise qui tienne compte du développement durable, et cela nous montre que ce domaine n'est pas réservé au genre «écolo», mais qu'il concerne également le social, les finances et l'écologie au sens large. Pour nous, il s'agit là de trois piliers d'une même problématique, et la visite de Merck Serono nous a permis de comprendre l'enjeu économique du développement durable. Genève est d'ailleurs une ville où la recherche technologique en la matière est très avancée, Merck Serono en est un bon exemple. C'est là un axe que notre Ville ne doit pas négliger parmi tant d'autres.

Les libéraux prennent donc acte avec intérêt de la volonté de notre municipalité de défendre la cause du développement durable. Je le répète, nous serions satisfaits si la commission Agenda 21 était davantage sollicitée pour participer à cette démarche, et nous espérons que les acteurs économiques privés genevois ne seront pas oubliés, car ils nous motiveront pour aller de l'avant.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Je rappelle que, en tant que rapporteuse et ancienne présidente de la commission Agenda 21, vous avez le droit à un temps de parole deux fois plus long que la présidente actuelle de ladite commission, M^{me} Ecuyer.

M^{me} Hélène Ecuyer, présidente de la commission Agenda 21 (AGT). Je remercie M^{me} Florence Kraft-Babel de son excellent rapport, qui évoque les nombreuses séances où la commission Agenda 21 a étudié très en profondeur le rapport D-33 du Conseil administratif en matière de développement durable.

Ce rapport présente des points forts, mais aussi des points faibles; parmi ces derniers, mentionnons le manque de communication entre les différents départements municipaux, ainsi que leur interprétation divergente de l'Agenda 21. Il est regrettable que tout le monde veuille parler en même temps sur ce sujet, mais sans vraiment s'y intéresser. Or il faudrait s'y intéresser un peu plus, dans le respect de l'Agenda 21.

La commission a donc fait de nombreux constats, sur lesquels nous pouvons nous baser pour envisager de manière beaucoup plus claire l'avenir de l'Agenda 21 en Ville de Genève. Or, l'avenir est déjà là, puisque les groupes de travail créés à cet effet étudient actuellement la question de la signature de la Charte d'Aalborg. C'est une réflexion très importante pour la démocratie participative, puisqu'elle implique des personnes issues de tous les milieux: des scientifiques, des fonctionnaires... et même des conseillers municipaux – pas beaucoup, mais il y en a! J'espère donc que nous continuerons ces travaux dans la direction donnée actuellement à l'Agenda 21 par la magistrate Salerno.

Il est vrai qu'il y a des points négatifs à améliorer: le recyclage du papier en est un, mais l'Agenda 21 ne se limite pas à cela. Je pense aussi que nous devrions donner plus de poids à la commission Agenda 21. La coincer un jour à midi entre 12 h 15 et 13 h 45, c'est la considérer comme une sous-commission. Ses membres sont souvent frustrés, parce qu'ils n'ont pas le temps d'examiner toutes les questions comme ils le devraient pour y trouver des réponses. Ils souhaiteraient faire plus. Malheureusement, une heure et demie de réunion de la commission ne suffit pas pour manger, poser des questions et écouter les réponses données. Il vaudrait donc mieux la convoquer un soir et en faire une commission à part entière, comme les autres, qui puisse se réunir pendant deux heures ou plus.

A gauche toute! prend acte de tout ce qui a déjà été fait en matière d'Agenda 21, et nous sommes très intéressés par ce qui sera réalisé dans l'avenir.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Le bureau du Conseil municipal, qui travaille d'arrache-pied, a souvent demandé au Conseil admi-

Rapport sur la politique en matière de développement durable

nistratif des salles supplémentaires pour les réunions des commissions. J'aurai l'occasion d'en dresser le bilan à la fin de ma présidence, le mois prochain.

Premier débat

M. Gilles Garazi (Ve). On l'a dit et redit: la commission Agenda 21 a étudié très en détail – pendant dix séances, si j'en crois mes notes – le rapport D-33 du Conseil administratif sur la politique de la Ville en matière de développement durable.

Pour ma part, en tant que gestionnaire professionnel d'un système de gestion environnementale, je suis assez amusé de constater que la Ville de Genève tombe exactement dans les mêmes travers que toutes les entreprises privées et publiques qui se sont engagées sur la voie de la norme ISO 14001 et qui ont développé un système de gestion environnementale. C'est tout à fait normal! Ce sont les défauts de jeunesse du système, et toutes les démarches dans ce sens sont victimes des mêmes confusions. De quoi s'agit-il?

Je mentionnerai tout d'abord la confusion entre les projets et les programmes, entre les objectifs et les indicateurs. Le rapport D-33 en est un bon exemple. Même s'il a le mérite d'exister et s'il est intéressant en tant que tel, au lieu de porter sur la politique du développement durable appliquée durant la législature 2003-2007, il est en fait une sorte de rapport d'activité du Conseil administratif. Il comporte de très nombreuses informations intéressantes, mais il n'est pas rédigé tout à fait comme il le devrait.

Nous l'avons déjà dit à d'autres occasions: ce que nous souhaitons, pour l'évolution de la politique de l'Agenda 21 en Ville de Genève, c'est des objectifs clairement identifiés et indiqués. Nous sommes actuellement sur cette voie... (*Brouhaha.*)

Le président. C'est l'indiscipline de la reprise de séance, décidément! C'est pénible!

M. Gilles Garazi. Nous nous sommes engagés sur cette voie, notamment en travaillant à la future signature de la Charte d'Aalborg par la Ville. C'est très bien, et je pense qu'il faut continuer ainsi. Mais nous aimerions trouver dans le rapport qui portera sur la législature en cours des objectifs clairement identifiés et hiérarchisés, avec les indicateurs qui leur sont associés, ainsi que des estimations financières et des délais prévus. Nous aimerions vraiment voir se déployer un tel plan d'action dans les trois domaines du développement durable. J'insiste sur les

Rapport sur la politique en matière de développement durable

indicateurs, car ils nous permettront de voir où nous en sommes par rapport aux objectifs fixés.

Nous souhaitons également que ce rapport soit beaucoup plus bref que le rapport D-33 qui nous a été soumis pour la législature 2003-2007, ce qui ne doit pas l'empêcher de passer en revue les points que je viens de citer. Nous devons pouvoir estimer en quelle mesure les objectifs fixés ont été atteints, également en comparaison avec d'autres villes analogues de Suisse ou d'Europe. C'est essentiel pour que nous sachions comment progresse le déploiement de la politique du développement durable en Ville de Genève.

Comme les autres groupes, les Verts prendront acte du rapport D-33 du Conseil administratif, tout en soulignant une fois de plus les souhaits que je viens de formuler pour le futur rapport portant sur la législature 2007-2011.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. En tout cas, dans la durabilité du brouhaha, le Conseil municipal est très fort!

M. Jacques Baud (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous parlez de développement durable... C'est bien! On nous rebat les oreilles avec cela! Mais êtes-vous seulement conscients de ce que cela veut dire? Tout est en mouvement constant! En ce moment, sur vos sièges, vous faites du 900 km/h! Sans compter la vitesse de la terre autour du soleil et l'expansion de l'univers! Notre société fait la même chose! Depuis deux ans, nous sommes complètement dépassés dans toutes les décisions que nous prenons! A chaque fois, nous arrivons en retard!

Il est bien d'avoir une commission pour le développement durable, mais il serait temps de prévoir l'avenir, la société du futur, et de nous y atteler sérieusement. Sinon, tout ce qui est fait actuellement ne servira pas à grand-chose. Cela n'enlèvera pas la misère du monde. Cela n'apportera pas la sécurité, ni des logements, ni rien du tout! Il faut voir loin dans l'avenir! C'est ainsi que nous arriverons à prévoir le lendemain de manière efficace, sans être trop en retard. Oui au développement durable, mais prévoyons le nécessaire pour y parvenir!

M. Christian Lopez Quirland (S). Chers et chères collègues, pour le groupe socialiste, il est clair que les faibles moyens – deux postes et un soutien scientifique, si je ne me trompe – dont dispose actuellement l'Agenda 21 en Ville de Genève ne sont pas suffisants. Un long chemin a déjà été parcouru pour renforcer la commission Agenda 21, qui joue un rôle fondamental dans notre municipalité.

Rapport sur la politique en matière de développement durable

Je crois que tous les partis politiques s'accorderont sur ce point: cette commission est nécessaire pour que nous puissions avoir une vision d'ensemble sur le développement durable à Genève. Cela d'autant plus que, la plupart du temps, nous nous occupons de sujets transversaux et ponctuels; évidemment, cela ne les empêche pas d'avoir un impact également sur la population.

Il faut tenir compte de la complexité de l'Agenda 21 et, à notre avis, des moyens supplémentaires sont nécessaires pour aller de l'avant dans ce sens. Il ne suffit pas de se lamenter en disant que la commission Agenda 21 devrait être davantage sollicitée. En tant que conseillers municipaux, nous devrions passer par elle pour faire plus de propositions dans le sens d'une vision transversale sur les thématiques importantes dans le domaine du développement durable, et qui touchent souvent aussi au social et aux finances.

Les socialistes prennent donc acte du rapport D-33 du Conseil administratif, tout en souhaitant une augmentation du personnel dévolu à l'Agenda 21 pour une meilleure transversalité des actions menées par l'ensemble des départements municipaux, et non pas seulement par celui des finances et du logement. Telle est notre volonté.

De nombreux dossiers importants attendent encore d'être traités. On a déjà évoqué la question des indicateurs, sur laquelle nous avons pas mal avancé. Les enjeux ne se situent pas qu'au niveau régional, mais également sur le plan municipal. Nous devons donc mener une réflexion intelligente qui, selon la vision des socialistes, dépasse les clivages politiques. C'est essentiel, lorsqu'il s'agit de réfléchir vraiment à l'avenir en termes de développement durable.

M. Robert Pattaroni (DC). Mesdames et Messieurs, j'interviens pour donner quelques compléments aux propos de plusieurs préopinants – propos que nous aurions également pu tenir. Cependant, en ce qui concerne le développement durable, il est important que tous les partis donnent leur point de vue, et c'est à ce titre que je m'exprime maintenant.

Tout à l'heure, nous avons entendu parler de l'importance du développement durable aujourd'hui. Je signale que, dans le cadre d'un groupe de travail, un spécialiste de l'Université nous a dit que nous devrions plutôt parler de développement soutenable. Je tenais à le rappeler, car nous serons peut-être amenés à modifier notre vocabulaire dans un sens plus judicieux.

Cela dit, à nos yeux, le rapport D-33 du Conseil administratif a beau être complet, il n'en demeure pas moins une sorte d'inventaire à la Prévert. Il mentionne tout ce qui a été fait en matière de développement durable entre 2003 et 2007, mais sans dégager de ligne précise ni déterminer d'objectifs concrets. D'autres

Rapport sur la politique en matière de développement durable

l'ont déjà dit, mais je le répète. De ce point de vue, ce rapport est assez décevant. Nous serions très critiques à son égard, je tiens à le relever, si la magistrate en charge du dossier ne nous avait pas fait part de son initiative pour la signature de la Charte d'Aalborg en disant qu'il ne suffisait plus de reconnaître la nécessité de cette démarche, mais de passer à l'acte. L'effort en cours vise à la réalisation de cet objectif d'ici à la fin de l'année 2009.

Les engagements qu'implique la signature de cette charte seront précis, bien identifiés, quantifiés et mesurables. Ils nous permettront d'évaluer en quelle mesure la Ville aura atteint les objectifs fixés, et cela de manière encore plus claire que n'y parvient aujourd'hui le Conseil administratif pour les objectifs inscrits au budget de la Ville. Nous nous en réjouissons d'autant plus que nous avons déjà insisté sur ce point. Pour l'anecdote, je rappelle que nous ne savons toujours pas quelle quantité de papier consomme l'administration municipale, alors que c'est là un indice évident de notre comportement en matière de développement durable, en tout cas pour le monde politique et administratif – peut-être un peu moins pour les paysans qui travaillent vraiment pour rendre service à tous, honneur à eux! Mais il est important que les milieux administratifs connaissent non seulement le contenu des papiers qu'ils produisent, mais aussi combien ils en produisent. J'espère que, demain, nous saurons au moins cet indicateur pour la Ville de Genève...

Comme j'y ai fait allusion tout à l'heure, une importante réflexion est actuellement menée dans le cadre d'un séminaire comportant huit groupes de travail. Ils se sont déjà réunis deux fois – bientôt trois – et leurs conclusions permettront d'aboutir à des propositions concrètes. Je tiens à dire que le Parti démocrate-chrétien en est très heureux et il remercie le Conseil administratif.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Il est vrai que la rédaction du rapport D-33 sur la politique en matière de développement durable pour la législature 2003-2007 a pris du temps. Néanmoins, je suis très contente de la discussion que je viens d'entendre. Il me semble que les avis des uns et des autres convergent au sujet de l'importance de cette problématique et de la préoccupation fondamentale qu'elle doit constituer pour nous tous.

Je salue le travail des deux présidentes successives de la commission Agenda 21, M^{mes} Kraft-Babel et Ecuyer, qui ont su animer les débats sur le rapport D-33 et donner de l'ampleur à ce sujet rabâché comme une antienne. En effet, tout le monde parle de développement durable sans avoir une image concrète des efforts de la Ville en la matière. Pourtant, l'enjeu est fondamental. En ce qui concerne mon département, il est beaucoup question au Conseil administratif de certains services, dont notamment la Gérance immobilière municipale (GIM); j'espère que le Conseil municipal, au cours de la législature en cours, se penchera

Rapport sur la politique en matière de développement durable

avec plaisir sur la politique du développement durable non seulement au sein de l'unité Agenda 21, mais également dans d'autres services.

M. Lopez Quirland l'a bien dit: cette unité fonctionne avec un personnel peu important, et elle ne peut exister que parce qu'elle est connectée aux autres départements. Son travail n'en est pas moins fondamental. Il consiste à élaborer à l'échelle de la Ville une politique cohérente du développement durable, à savoir une politique sociale et économique respectueuse de l'environnement, qui réduise au minimum l'empreinte écologique des activités humaines sur le territoire municipal. Cet objectif devrait être soutenu par la droite comme par la gauche. La signature de la Charte d'Aalborg devrait nous permettre – et c'est là le souhait du Conseil administratif – de rendre plus cohérents les efforts de la Ville en matière de développement durable, afin qu'ils soient quantifiables et que nous puissions rendre des comptes à leur sujet.

Pour ma part, j'ai beaucoup de plaisir à travailler avec mon équipe sur cette thématique au département des finances et du logement. J'espère pouvoir jouer un rôle fédérateur au sein du Conseil administratif. Aujourd'hui, le développement durable est surtout mon travail; j'espère que, demain, il dépendra beaucoup plus de l'ensemble du Conseil administratif. Cette préoccupation doit vraiment être partagée de manière transversale dans les différents départements, mais également au Conseil municipal et dans la population.

M^{me} Ecuyer avait raison de dire que la commission Agenda 21 est souvent vue comme peu importante, alors que la thématique dont elle traite est fondamentale: c'est même le pilier sur lequel le Conseil administratif actuel a bâti son discours de législature! Avec le temps, l'Agenda 21 devrait pouvoir s'articuler dans les différentes commissions – telle est mon ambition – et concerner différents types de préoccupations.

En ce qui concerne mon département, j'ambitionne de mener une politique sociale et économique cohérente qui donne un autre relief au développement durable. C'est évident quand on lit les journaux locaux et internationaux, M. Baud l'a relevé: nous ne pouvons nous contenter de discours programmatiques et de mesures incantatoires sur la manière de procéder dans un monde idéal, mais nous avons besoin de prendre, à notre échelle – c'est-à-dire à l'échelle locale – de véritables mesures concrètes qui modifient le cours des choses.

Voilà ce que je voulais vous dire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Je suis à la disposition de la commission Agenda 21, des autres commissions et du Conseil municipal dans son ensemble pour les informer des avancées réalisées par rapport à notre adhésion à la Charte d'Aalborg. Quoi qu'il en soit, dès l'année prochaine, nous mettrons en œuvre le cycle de restitution autour du processus d'Aalborg, ce qui permettra à tous les conseillers municipaux et à toutes les conseillères municipales de suivre ce dossier de près.

Je saisis l'occasion de remercier le groupe des Verts qui, lors de l'examen du projet de budget 2008, avait voté la somme de 100 000 francs pour accroître les possibilités de l'unité Agenda 21 en matière de développement durable dans le cadre d'actions concrètes et spécifiques. Il me semble que c'était M. Garazi qui avait défendu cette initiative, alliée à la volonté d'avoir une politique mesurable et quantifiable en la matière. Nous y arrivons peu à peu; en tout cas, c'est le chemin que nous sommes en train de parcourir avec vous, Mesdames et Messieurs. Je remercie le Conseil municipal d'avoir voté ces 100 000 francs au budget 2008, car cette somme est aujourd'hui indispensable à la mise en œuvre de votre volonté politique en matière de développement durable, c'est-à-dire à notre adhésion aux engagements d'Aalborg, que vous avez unanimement soutenue.

Je reviendrai devant ce plénum pour en parler. D'ici là, je le répète, je reste à disposition si vous avez besoin de compléments d'information ou si vous souhaitez émettre des suggestions.

Il est pris acte du rapport du Conseil administratif sur sa politique en matière de développement durable.

4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Qualité de vie dans le quartier de la plaine de Plainpalais» (P-172 A)¹.

Rapport de M. Rémy Burri, repris de M^{me} Catherine Hämmerli-Lang.

La pétition P-172 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal en date du 17 mai 2006.

La commission des pétitions s'est réunie à deux reprises, le 2 avril 2007 sous la présidence de M. François Sottas, et le 29 septembre 2008 sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion, pour étudier cet objet.

Le rapporteur tient à remercier M^{me} Tamara Saggini, procès-verbaliste, pour l'excellente qualité de ses notes de séances.

¹ «Mémoire 163^e année»: Commission, 6910.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 2 avril 2007

Lors de cette séance, le président relève que la pétition P-172 avait été mise de côté pendant une année suite au changement de président à la commission des pétitions. De plus, le responsable de la pétition, contacté par le président, ne voulait plus être auditionné, car il avait reçu des messages désobligeants, mais il serait d'accord de discuter du sujet avec le président.

Durant cette séance, plusieurs pistes sont évoquées pour la suite à donner à cette pétition. Un commissaire propose d'aller sur place pour se rendre compte de la situation. Un commissaire trouve que, lorsque les pétitionnaires ne veulent pas se faire auditionnés, les pétitions peuvent être classées. Le même commissaire est d'accord qu'une pression est désagréable, et il ajoute que l'on ne pourra rien faire de plus, une grande partie est faite avec l'Eurofoot. Il est pour le classement de la pétition. Un commissaire trouve que cette pétition est bien argumentée, elle contient des propositions, et elle mérite d'être traitée. Un autre commissaire demande de donner au moins un retour au Conseil administratif.

Un commissaire propose de ne pas classer la pétition, mais d'aller sur place pour auditionner le responsable de la pétition.

Le président met aux voix les propositions:

- une visite sur place et rencontre de M. Mottier;
- auditionner au hasard un des signataires de la pétition;
- classement ou renvoi de la pétition au Conseil administratif.

La visite sur place et la rencontre de M. Mottier sont acceptées par 9 oui (1 L, 3 S, 1 DC, 1 R, 2 Ve, 1 AGT) et 2 abstentions (1 UDC, 1 AGT).

Séance du 29 septembre 2008

Audition de M^{me} Stéphanie Kohl et de M. Mirko Weber, pétitionnaires

M. Weber explique que cette pétition émane d'une tranche de la population qui se plaint du bruit sur la plaine de Plainpalais et que de nombreux signataires se sont joints à la pétition car ils n'étaient pas passionnés de foot. Il ajoute qu'il y a une dégradation de la qualité de vie dans le secteur.

M. Weber fait remarquer que l'installation d'un radar, comme demandé dans la pétition, n'est plus d'actualité depuis l'aménagement d'une zone 30 km/h. Il précise que, depuis l'Eurofoot, l'équipement en poubelles de tri est suffisant.

En ce qui concerne la cohésion sociale, M. Weber a remarqué moins de dealers mais pas plus d'agents municipaux, ni de travailleurs sociaux. Avant, il était assez fréquent de voir des jeunes se piquer. M. Weber a l'impression que les problèmes migrent et non qu'ils se règlent.

Etant architecte, M. Weber est au courant du nouveau projet pour l'aménagement de la plaine, il estime qu'il n'est pas axé sur la convivialité, mais plutôt sur un espace polyvalent qui tend vers le vide. M^{me} Kohl déclare que la qualité de vie est un peu délaissée, donc des espaces conviviaux pour recréer le lien social seraient bienvenus.

Les animations festives qui causent des nuisances sonores ne sont pas toujours signalées. Elles devraient l'être, de sorte à ce que les habitants puissent prendre des dispositions pour les éviter. M. Weber n'est pas pour une suppression des manifestations, mais uniquement pour une mise au courant sur différents panneaux installés sur la plaine.

Pendant l'Eurofoot, M. Weber a croisé des signataires de la pétition qui lui ont dit qu'ils étaient agréablement surpris de la manière dont cela se passait.

M^{me} Kohl annonce qu'il y a eu une pétition à cause du Mondial, les nuisances étaient de midi jusqu'au soir; même quand il pleuvait, les nuisances sonores étaient d'une puissance extrême. Quand ils pouvaient fermer les fenêtres qui vibraient, cela réduisait le bruit mais, avec la canicule, cela devenait invivable. Le problème est surtout le nombre de manifestations car, au début, il y en avait peu et maintenant c'est le lieu des manifestations: le cirque, la foire, les manèges, etc. Selon M^{me} Kohl, c'est toutes les manifestations mises bout à bout dans l'année qui rendent le tout difficile à supporter.

A la question d'un commissaire concernant la lettre d'accompagnement de la pétition du 24 avril 2006, qui en plus de mentionner la plaine faisait également référence aux actes de déprédations aux portes des immeubles, M^{me} Kohl confirme que le problème du bruit a été mis en évidence, mais qu'il s'agit aussi de la qualité de vie du quartier. Des rassemblements créent un sentiment d'insécurité et l'on remarque de plus en plus de cambriolages de caves.

Un commissaire relève que l'Eurofoot n'est pas prêt d'être organisé à nouveau à Genève, donc, dans ce qui reste à faire, il faudrait des espaces de convivialité dans le projet architectural et un contrôle du niveau sonore tout au long de l'année. Le même commissaire rappelle qu'il y a une motion qui demande une meilleure information pour toutes les manifestations sur la plaine.

M^{me} Kohl précise que, sur une année, les habitants aimeraient pouvoir respirer, car il y a peu de battement entre les manifestations. M. Weber dit qu'il trouve intéressant la réflexion sur la possibilité de faire une fête en se passant de musique ou de musique amplifiée.

Un commissaire demande si les pétitionnaires ont fait parvenir une pétition similaire à l'Etat, car une partie des questions sont de son ressort et c'est lui qui peut demander que la loi soit appliquée en ce qui concerne le bruit, notamment. M^{me} Kohl et M. Weber n'ont pas connaissance d'une telle démarche.

Le président se dit sceptique sur d'autres auditions. Il suggère de donner des recommandations au Conseil administratif et de ne pas classer la pétition. Un commissaire de l'Union démocratique du centre dit qu'ils ont reçu un rapport du Conseil administratif sur les actions de la Ville pendant l'Eurofoot et que la Ville a bien fait son devoir. Un commissaire des Verts propose de classer la pétition. Un autre commissaire socialiste dit que ce n'est pas parce que la pétition est ancienne qu'il faut la classer sans recommandation. Il propose les recommandations suivantes:

1. un nouveau projet d'espace de convivialité aménagé;
2. que le Conseil administratif s'adresse au Canton pour faire respecter les normes OPBruit pour les nuisances sonores et les rayons lasers;
3. un espacement des manifestations tolérable par les habitants;
4. que le tri des poubelles le long de l'avenue du Mail soit fait à chaque manifestation;
5. que des panneaux indicateurs soient installés sur la plaine.

Un commissaire radical trouve qu'il y a trop de recommandations, revenir sur les poubelles n'est pas indispensable. Il pense qu'il faut surtout traiter les nuisances des manifestations. Quant à l'espace de convivialité, il est déjà prévu dans le projet de réaménagement de la plaine de Plainpalais.

Un commissaire des Verts trouve que cette pétition est confuse. Il comprend, mais ne voit pas comment renvoyer ces recommandations, car certaines ne sont pas formulées dans la pétition.

Le président commence par faire voter le classement de la pétition. Le classement de la pétition est refusée par 10 non (2 DC, 1 R, 1 UDC, 1 L, 3 S, 2 AGT) contre 3 oui (Ve).

Le président fait voter les recommandations proposées:

«Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif:

- »1. dans le cadre du nouvel aménagement de la plaine de Plainpalais, de créer des espaces de convivialité;»

Cette recommandation est acceptée par 10 oui (2 DC, 1 UDC, 1 R, 1 L, 3 S, 2 AGT) et 3 abstentions (Ve).

«2. de s'adresser au Conseil d'Etat pour demander le respect des normes OPBruit lors des manifestations;»

Cette recommandation est acceptée à l'unanimité.

«3. de veiller à espacer les manifestations dans un temps acceptable pour la population;»

Cette recommandation est acceptée par 9 oui (2 DC, 1 R, 1 L, 3 S, 2 AGT) contre 4 non (1 UDC, 3 Ve).

«4. que le calendrier de l'occupation de la plaine de Plainpalais figure sur des panneaux indicateurs aux quatre coins de celle-ci;»

Cette recommandation est acceptée à l'unanimité.

«5. l'installation suffisante de poubelles de tri lors des manifestations.»

Cette recommandation est acceptée par 9 oui (2 DC, 1 UDC, 1 L, 3 S, 2 Ve) contre 2 non (1 Ve, 1 R) et 2 abstentions (2AGT).

La pétition est renvoyée au Conseil administratif avec les cinq recommandations.

Annexes: – pétition (formulaire de signatures et texte)
– lettre d'accompagnement

SÉANCE DU 18 MAI 2009 (soir)
Pétition: qualité de vie à Plainpalais

7111

A retourner à M. Alexandre Mottier
10 av. du Mail ou 17, Bd. G. Favon

Pétition concernant la qualité de vie dans le quartier de la Plaine de Plainpalais

Immeuble:

	NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16	Totol		286	
17				
18				
19				
20				
21	7		listes	
22				
23				
24				
25				
26				
27				
28				
29				
30				
31				
32				
33				
34				
35				
36				
37				
38				
39				
40				
41				
42				
43				
44				
45				
46				
47				
48				
49				
50				

VILLE DE GENEVE
COMMISSION DES PETITIONS
PALAIS EYNARDRue de la Croix-Rouge, 4
Case postale 3983
1211 Genève 3

Genève, le 19 avril 2006

PETITION concernant la qualité de vie dans le quartier de la Plaine de PLAINPALAIS

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

Les soussigné(é)s, habitants de la Plaine de PLAINPALAIS, dénonçons la perte de notre qualité de vie à cause de l'augmentation de l'insécurité, de l'incivilité et des nuisances sonores qui rendent la vie impossible aux résidents de la Plaine de Plainpalais. Malgré toutes les bonnes intentions et les publications (réf: agir pour la ville ensemble, programme des engagements de la Ville de Genève vis-à-vis de l'Agenda 21), notre réalité n'est pas du tout celle décrite par ce document. Par exemple : on peut se poser la question de l'opportunité de supprimer 17 arbres pour modifier une entrée de parking...

Concernant :

La Sécurité des déplacements : Nous risquons notre vie chaque fois que nous tentons de traverser le passage pour piétons situé devant le 10, Avenue du Mail. Les limitations de vitesse ne sont jamais respectées, les accidents sont très fréquents.

Nous demandons la réinstallation d'un radar au niveau du 13 avenue du Mail

Le Tri des déchets : Lors de manifestations sur la Plaine de Plainpalais, la Plaine, ses abords et nos entrées d'immeubles regorgent de détritrus de toute sorte et servent de dépotoir

Nous demandons, que lors de manifestations, des poubelles de tri soient installées en suffisance le long de l'avenue du Mail

La Cohésion sociale : Le Conseil administratif de la Ville de Genève fait la promotion de la cohabitation intergénérationnelle !!! De la part de certains jeunes individus qui s'accaparent la Plaine de Plainpalais, nous subissons régulièrement des violences verbales, des agressions physiques, des menaces et nos enfants se font racketter au point de ne plus vouloir jouer dans l'espace Skate-parc ! Sans parler de la détérioration de nos véhicules. Nous sommes témoins, tous les jours, du manque total de respect des usagers du Skate parc qui ne respectent pas les horaires imposés et ne se préoccupent pas des personnes âgées et des enfants lorsqu'ils

déboulent sur les trottoirs avec leurs planches à roulettes. De plus, depuis que les trafiquants de drogues ont été chassés de la Place des Volontaires, nous sommes témoins des rendez-vous entre des dealers et des toxicomanes qui utilisent les nouvelles toilettes publiques, proche du Skate parc, pour s'injecter leur drogue. Quant aux citoyens, voisins de la Plaine de Plainpalais, ils n'ont pas d'espaces de convivialité et de rencontre aménagés pour eux ...

Nous demandons que des Agents municipaux, des Travailleurs sociaux hors murs et des Iloftiers de la Police soient présents et visibles en permanence sur la Plaine de Plainpalais, particulièrement autour du Skate parc afin de faire respecter la loi et les règlements, garantir notre sécurité et celle de nos enfants et rassurer la population.

Nous demandons que des espaces de convivialité soient aménagés pour accueillir des personnes désireuses de profiter en toute sécurité d'un lieu de verdure au cœur de la Ville.

Animations festives : Si nous apprécions des animations temporaires tel que Cirques, puciers et manifestations culturelles, nous insistons sur le fait que cet espace de la Plaine de Plainpalais, soit maintenu dans le cadre de son attribution lors de la Donation, « espace pour enfants, personnes âgées et citoyens, citoyennes, lieu de détente et de convivialité ». Or nous subissons de plus en plus des nuisances sonores générées par des décibels (dépassant largement les 93 décibels autorisés, voire les 125 décibels autorisés par dérogation...) notamment issus des musiques (de plus en plus excessives) des carrousels, des concerts autorisés ou sauvages, des manifestations diverses qui infligent aux habitants des nuisances sonores hors normes et insupportables.

Nous demandons que les nuisances sonores soient maîtrisées et que soit rigoureusement appliquée l'Ordonnance fédérale 814.49 du 24 janvier 1996 sur la protection contre les nuisances sonores et les rayons laser, lors de manifestations (Section 1. Art. 2- Section 2. Art. 4) ainsi que le règlement cantonal sur la protection contre le bruit et les vibrations (chapitre VI Nuisances sonores liées à des manifestations- art. 17)

Concernant les manifestations prévues lors des retransmissions sur écran géant des matchs du Mondial de football sur la Plaine de Plainpalais du 8 juin au 9 juillet prochain, soit 32 jours et nuits « animées » et vue la publicité faite par la presse qui annonce 200'000 personnes abondamment abreuvées... jusqu'à 2h du matin, nous craignons les débordements incontrôlables sur le voisinage, entraînant de graves désagrément pour les habitants des env. 500 appartements qui ont leurs fenêtres sur la Plaine malgré la bonne volonté des organisateurs...

Nous demandons que les manifestations soient déplacées au stade du Bout-du-Monde ou au stade de La Praille car nous avons calculé que le tram «15» met exactement 8 minutes pour se rendre de Plainpalais à l'Etoile, à deux pas du stade de La Praille. En cas de maintien de cette retransmission sur écran géant à la Plaine de Plainpalais, nous demandons que les organisateurs et les services publics garantissent la sécurité des résidents voisins et la salubrité des lieux environnants.

R 24.04.06

VILLE DE GENEVE
COMMISSION DES PETITIONS
PALAIS EYNARD
Rue de la Croix-Rouge, 4
Case postale 3983
1211 Genève 3

Genève, le 24 avril 2006

PÉTITION concernant la qualité de vie dans le quartier de la Plaine de PLAINPALAIS

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

Nous vous faisons parvenir, ci-joint, la pétition susmentionnée afin que vous l'ayez à temps pour en prendre connaissance avant votre prochaine réunion.

Vu l'importance du nombre de demandes de formulaires pour la récolte des signatures que nous continuons à recevoir, nous vous les ferons parvenir, séparément, très prochainement.

Nous aimerions insister que notre pétition ne concerne pas uniquement l'annulation de la manifestation annoncée par le «Caribbean connection», mais concerne, surtout, la perte de la qualité de vie dans tout le quartier de Plainpalais.

Les événements bruyants se succèdent sans répit sur la Plaine et notamment les tous derniers, à savoir, le cirque du Soleil et la présence des forains (pendant deux semaines, avant et après le week-end de Pâques) à quelques mètres des fenêtres où nous habitons, ainsi que les actes de violence et déprédations commises aux portes de nos immeubles, ont été les éléments déclencheurs du cri d'alarme que représente cette pétition.

Nous espérons que vous allez tenir compte de ces remarques.

Avec tous nos respects.

Le président. Nous abordons une série de rapports sur des pétitions dont plusieurs ont été acceptées à l'unanimité par la commission des pétitions; j'espère que nous parviendrons à avancer suffisamment dans notre ordre du jour pour commencer à traiter les propositions des conseillers municipaux avant la fin de la soirée.

M. Jean-Charles Lathion, président de la commission des pétitions (DC). La pétition P-172, renvoyée à la commission le 17 mai 2006, a été traitée bien après l'Eurofoot 2008. Fallait-il la classer, ou quand même l'étudier? Comme pour les autres pétitions dont nous discuterons les rapports tout à l'heure, la commission a décidé de la traiter, par respect pour les citoyens. Cela d'autant plus que ses signataires avaient cinq propositions à faire.

On me dira qu'il existe déjà un projet de réaménagement de la plaine de Plainpalais, mais j'aimerais que le Conseil administratif tienne quand même compte des préoccupations des citoyens et des recommandations de la commission des pétitions dans ce dossier. Les auteurs de la pétition P-172 demandent un nouveau projet d'espace de convivialité aménagé, que le Conseil administratif s'adresse au Canton pour faire respecter les normes OPBruit pour les nuisances sonores et les rayons laser – nous savons qu'ils en souffrent, et il est important que nous en tenions compte – un espacement des manifestations tolérables dans le temps pour les habitants – cette plaine ne doit pas devenir un champ de cirque permanent, il faut que les habitants aient des moments de repos – que le tri des poubelles le long de l'avenue du Mail soit fait à chaque manifestation, et que des panneaux indicateurs mentionnant les manifestations soient installés sur la plaine. Ainsi, les habitants sauront au moins à quoi s'en tenir.

Nous avons donc décidé de renvoyer la pétition P-172 au Conseil administratif avec ces cinq recommandations. J'espère, Mesdames et Messieurs, que vous suivrez cette sage décision de la commission.

Premier débat

M. Mathias Buschbeck (Ve). La qualité de vie autour de la plaine de Plainpalais est un vieux serpent de mer qui nous revient régulièrement, chaque fois qu'un événement footballistique est retransmis à cet endroit. Le problème, c'est qu'il n'y a pas vraiment de solution définitive. La plaine de Plainpalais est dévolue à de nombreux usages différents, et les habitants des alentours subissent des nuisances. Ils souffrent toute la journée de la circulation, mais également des manifestations organisées sur place. Pour m'en tenir à la problématique de la circulation, je signale que 20 000 véhicules circulent sur la plaine tous les jours, c'est-à-dire

le double du nombre jugé assez critique pour justifier la création d'un tunnel à Vézenaz... Or personne ne proposerait d'aménager un tunnel sous la plaine de Plainpalais! Il n'en demeure pas moins que les nuisances sonores subies à longueur de journée causent de grandes souffrances.

Le plan de réaménagement de la plaine prévoit des mesures en ce sens; certaines ont déjà été prises, d'autres le seront bientôt. Il est impossible de faire mieux pour répondre à cette pétition, qui date de trois ans déjà. Nous espérons que les mesures préconisées dans le plan de réaménagement seront réellement appliquées. Quant au reste, la plupart des demandes des pétitionnaires ayant déjà reçu réponse, il n'y a aucun sens à renvoyer la pétition P-172 au Conseil administratif. Nous proposons donc son classement.

M^{me} Danièle Magnin (L). J'avais cru, un instant, que les Verts changeraient d'avis par rapport à leur position en commission, mais ce n'est pas le cas. J'aimerais rappeler de quoi se plaignent les auteurs de la pétition P-172. Ils déplorent essentiellement une péjoration de leur qualité de vie. Ils estiment que leur sécurité est menacée lorsqu'ils se déplacent; en effet, il y a énormément d'accidents sur la plaine de Plainpalais. Ils demandent donc de remettre en fonction le radar qui se trouvait au 13, avenue du Mail. Cette mesure nous semble tout à fait raisonnable.

Ces habitants souffrent également du fait que, lors des grandes manifestations qui se répètent sur la plaine de Plainpalais, des détritiques sont éparpillés partout, sur la place, dans les rues et les allées adjacentes. C'est toujours le même problème qui se pose, à Genève! Ils demandent donc l'installation de poubelles de tri en nombre suffisant. Si l'on tient compte de l'important volume des détritiques qui jonchent la plaine lors des manifestations, il faudra ajouter à celles qui existent déjà de très nombreuses poubelles de tri supplémentaires.

En outre, les pétitionnaires souffrent d'un manque de cohésion sociale dans le quartier de Plainpalais. En réalité, ce qu'ils présentent sous cette étiquette, c'est la question de la sécurité. Ils se plaignent de violences, de menaces, de rackets dont leurs enfants sont victimes, de dégâts causés à leurs véhicules. Ils se plaignent du non-respect des horaires des skate-parks, des jeunes sur planche à roulettes qui déboulent à toute vitesse sur les trottoirs sans tenir compte des personnes âgées ou des enfants. Ils se plaignent encore du trafic de drogue. Ils demandent donc la présence d'agents municipaux, d'flotiers et de travailleurs sociaux hors murs plus nombreux, ainsi que des espaces de convivialité et de rencontre.

Les pétitionnaires se plaignent aussi des graves nuisances sonores causées par les animations festives – la musique est si amplifiée que tout vibre! Les habitants des alentours de la plaine de Plainpalais sont parfois terriblement incommodés

par ce bruit jusqu'à 2 h du matin, ou même plus tard, et ils ne peuvent pas dormir. Par conséquent, ils demandent raisonnablement l'application de l'ordonnance fédérale OPBruit. Il me semble que nous devrions leur accorder cela, puisque le respect de cette mesure devrait normalement être effectif dans toute la Suisse.

La commission des pétitions a décidé de présenter certaines recommandations au Conseil administratif, pour lui demander d'aménager des espaces de convivialité à Plainpalais, de faire respecter les normes OPBruit pendant les manifestations, d'espacer un peu ces manifestations dans le temps et, surtout, d'en informer les habitants par voie d'affichage, afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions suffisamment à l'avance. Le manque d'information est un problème récurrent, à Genève. A ces demandes raisonnables, je le répète, s'ajoute celle d'un nombre plus adéquat de poubelles.

Le groupe libéral est d'avis de renvoyer la pétition P-172 au Conseil administratif, comme l'ont voté en commission les autres groupes, d'ailleurs – à l'exception des Verts, que les déchets, la violence et tous les inconvénients dus au bruit ne dérangent apparemment pas outre mesure.

M^{me} Christiane Olivier (S). Tout d'abord, je voudrais apporter une petite rectification au rapport P-172 A, mais elle ne porte pas à conséquence. A la page 3, il est question à plusieurs reprises d'un commissaire, socialiste en l'occurrence, qui est en fait une commissaire. Monsieur le président, vous transmettez à M. Burri que les socialistes ont aussi des représentantes féminines qui ont des propositions à faire! (*Huées.*) Je pense qu'il s'agit d'un simple lapsus, et je n'en veux pas à M. Burri, que j'apprécie par ailleurs et qui a eu le mérite de reprendre au pied levé ce rapport P-172 A oublié dans les tiroirs.

En effet, que dire d'une pétition renvoyée en commission le 17 mai 2006, abordée une première fois une année plus tard – soit le 2 avril 2007 – et qui a dû attendre le mois de septembre 2008 pour être traitée sur le fond et finalisée? Comme l'a souligné M. Lathion, il serait souhaitable que les pétitions émanant de nos concitoyens et concitoyennes soient traitées avec plus de respect et de célérité. Je tiens à souligner que tel est le cas maintenant, sous la présidence de M. Lathion.

Pour en revenir à la pétition P-172, comme cela a déjà été dit, elle a été déposée avant le Mondial 2006 et l'Eurofoot 2008. Elle soulignait différents problèmes rencontrés par les habitants des abords de la plaine de Plainpalais. Ils déploraient, entre autres, les nuisances sonores provoquées par la multitude des manifestations organisées à cet endroit sans discontinuer, l'insécurité dans leurs déplacements, le tri insuffisant des déchets et le manque de cohésion sociale. Je ne répéterai pas ce que mes préopinants ont déjà dit.

La commission avait le choix entre deux solutions: le classement ou la prise en compte de la pétition P-172. Elle a estimé que, même si certaines mesures ont été prises entre-temps, d'autres doivent encore être appliquées. C'est dans cet esprit que cette pétition rejoint les préoccupations du groupe socialiste telles qu'exprimées dans la motion M-801, intitulée «Mieux informer sur les événements planifiés sur la plaine de Plainpalais», et acceptées lors de la séance plénière du 16 décembre dernier. Pour cette raison, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, et afin de répondre à ses auteurs, nous vous demandons de renvoyer la pétition P-172 au Conseil administratif, avec les cinq recommandations précitées.

M. Rémy Burri, rapporteur (R). Tout d'abord, je transmets toutes mes excuses à ma collègue Christiane Olivier, que j'ai masculinisé dans mon rapport.

Il est tout à fait regrettable, c'est vrai, que la pétition P-172 ait été traitée environ trois ans après son dépôt. Remettons-la donc dans son contexte d'origine. Elle date de l'époque du Mondial 2006, alors que les matches étaient retransmis sur la plaine de Plainpalais. Voilà ce qui a généré toutes les craintes exprimées par les habitants dans cette pétition.

Sous la présidence de M. Lathion, nous avons fait les fonds de tiroirs de la commission des pétitions, repris la pétition P-172 et auditionné ses auteurs. A cette occasion, nous les avons entendus nous dire que beaucoup de choses avaient déjà été faites, et que la situation s'était quand même largement améliorée sur quelques plans fondamentaux mentionnés dans la pétition. Toutefois, lors de ces discussions, nous avons remarqué que certains problèmes demeuraient et que la situation méritait d'être améliorée. D'où la volonté de la commission de transmettre la pétition P-172 au Conseil administratif avec un certain nombre de recommandations que je vous invite tous à accepter.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Vera Figurek, vice-présidente.)

M. Roland Crot (UDC). Mesdames et Messieurs, je sais qu'il est facile d'émettre des vœux et plus difficile de les concrétiser. Néanmoins, la pétition P-172 datant d'il y a trois ans, nous nous demandons s'il ne serait pas possible de faire un effort pour répondre plus vite à ceux que nous représentons... Dans le cas présent, il est vrai que les réticences des représentants des pétitionnaires à être entendus n'ont pas accéléré la procédure. Quant au reste, nous approuvons globalement les recommandations proposées par la commission, et nous soutiendrons le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

Pétition: installation de tables et de bancs dans les parcs

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission sont acceptées par 38 oui contre 8 non.

Elles ont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-172 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

- dans le cadre du nouvel aménagement de la plaine de Plainpalais, de créer des espaces de convivialité;
- de s'adresser au Conseil d'Etat pour demander le respect des normes OPBruit lors des manifestations;
- de veiller à espacer les manifestations dans un temps acceptable pour la population;
- que le calendrier de l'occupation de la plaine de Plainpalais figure sur des panneaux indicateurs aux quatre coins de celle-ci;
- l'installation suffisante de poubelles de tri lors des manifestations.

5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour l'installation de tables et de bancs dans les parcs» (P-220 A)¹.

Rapport de M^{me} Linda de Coulon.

La pétition a été renvoyée le 24 juin 2008 à la commission des pétitions par le Conseil municipal. Cette dernière, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion, l'a étudiée lors de ses séances des 17 novembre et 1^{er} décembre 2008.

La prise des notes de séance a été assurée par M^{me} Tamara Saggini.

¹ Commission, 558.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 17 novembre 2008

Audition des pétitionnaires, représentés par M^{mes} Claire-Lise Husler Crettenand, Virginie Crettenand Dupertuis et Louise Iuliano Dello Buono

Les personnes auditionnées n'ont pas cherché à recueillir plus de signatures que nécessaire, car elles se sont estimées suffisamment soutenues dans leur démarche.

Ces dernières résident dans le quartier de la Servette et se rendent souvent dans les parcs environnants en compagnie de leurs enfants. Elles apprécient de pouvoir s'y restaurer et constatent que les bancs et les tables sont très sollicités tant par des groupes du parascolaire que par des familles, lors de l'heure du goûter. S'y retrouvent également des émigrés habitués à se réunir. C'est l'occasion pour les enfants de se retrouver en plein air au lieu de regarder la télévision à la maison. Ces regroupements fournissent une occasion de rencontrer d'autres résidents et permettent une meilleure cohésion sociale.

Certains habitants se sont toutefois déclarés opposés à la pétition et ont évoqué les déchets abandonnés, retrouvés sur place au petit matin, ainsi que les nuisances sonores émanant de groupes de jeunes qui s'installent dès le soir venu pendant la bonne saison.

Selon les pétitionnaires, cinq bancs et deux tables sont aménagés dans le parc Trembley. Ce nombre est jugé insuffisant. Des installations plus solides sont souhaitées. L'aménagement, ou plutôt le manque d'aménagement des parcs est évoqué. Sont notamment cités les parcs de Geisendorf et de Beaulieu.

A l'issue de la séance, un commissaire demande l'audition du Service des écoles et institutions pour l'enfance. Soumise au vote, cette audition est refusée à la majorité.

En revanche, l'audition du magistrat en charge du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports est acceptée à l'unanimité.

Séance du 1^{er} décembre 2008

Audition de M^{me} Simone Irminger, directrice adjointe au département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagnée de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts et de l'environnement

Selon les délégués du magistrat, l'on assiste à une évolution de l'utilisation de l'espace public. Le cas extrême des manifestations du type «botellón» est évo-

Pétition: installation de tables et de bancs dans les parcs

qué. Les jeunes aspirent à se rassembler sur les espaces publics. Il n'est cependant pas toujours possible de répondre positivement à leur demande. Certains lieux s'y prêtent, d'autres moins, ou pas du tout, de sorte que la mise à disposition des espaces publics est étudiée de cas en cas.

Quant à l'enlèvement de certaines installations existantes (tables et bancs) évoqué par les pétitionnaires, il semble qu'il résulte de plaintes émanant du voisinage dérangé par les rassemblements nocturnes.

Serait-il possible d'établir un inventaire des installations, demande une commissaire? Selon les délégués du magistrat responsable, un problème se pose à cet égard, les lieux étant gérés par différents services. Il se trouve qu'un mandat vient d'être actuellement confié au Service du génie civil en vue d'un recensement de tous les objets aménagés sur le domaine public.

Selon le chef du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), il n'y a, a priori, pas lieu d'exclure l'installation de tables et de bancs. L'avantage du mobilier mobile réside dans sa faculté d'adaptation et de transformation. Il se déclare en faveur d'un nouvel essai.

Une commissaire rappelle le souhait des pétitionnaires de pouvoir bénéficier d'un mobilier fixe afin d'éviter les déprédations ou les vols. Selon le responsable du SEVE, le mobilier mobile offre des garanties suffisantes, dans la mesure où son poids ne permet pas de le déplacer au-delà de quelques mètres.

Discussion et vote

L'ensemble des groupes s'exprime de manière positive à l'égard de la requête formulée par les pétitionnaires, à l'exception d'une libérale qui déclare s'abstenir en raison des plaintes du voisinage qui avaient justifié l'enlèvement des installations existantes.

Soumis au vote, le renvoi de la pétition au Conseil administratif est accepté à l'unanimité, moins une abstention libérale.

Annexe mentionnée

Petition au Conseil Municipal de la Ville de Genève

Pour l'installation de tables et de bancs dans les parcs
(en particulier dans le quartier de la Servette)

Nous, utilisateurs des parcs et préaux d'école de la Ville de Genève, vous demandons d'installer davantage de TABLES et de BANCS afin de nous permettre de nous réunir pour des fêtes d'anniversaire, repas en famille, ou même des agapes entre amis ou voisins!

Nom	Prénom	Adresse	Signature
-----	--------	---------	-----------

Pétition: installation de tables et de bancs dans les parcs

M. Jean-Charles Lathion, président de la commission des pétitions (DC).

La pétition P-220 pour l'installation de tables et de bancs dans les parcs aurait pu amener la commission à débattre longuement sur l'augmentation des espaces verts ou arborisés, ainsi que sur l'installation de tables et de bancs à ces endroits. Mais ce débat n'a pas eu lieu, tout simplement parce que le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, par la bouche de sa directrice, M^{me} Simone Irminger, et le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), par la bouche de son chef, M. Daniel Oertli, se sont montrés tout à fait d'accord d'entrer en matière sur la demande des pétitionnaires, à savoir de réexaminer la situation des bancs et des tables dans les parcs du quartier de la Servette, notamment dans les parcs Trembley, Geisendorf et Beaulieu, et d'élargir la réflexion aux autres parcs de la ville. Par conséquent, la commission ne pouvait que voter le renvoi de la pétition P-220 au Conseil administratif, ce que j'engage notre plénum à faire ce soir.

Premier débat

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). La pétition P-220 demande plus de tables et de bancs dans les parcs publics; il est évident que, pour les Verts, elle doit absolument être soutenue. Nous ne cessons de dire que la population doit pouvoir se réapproprier les espaces publics; or, comment mieux y parvenir qu'en s'y installant, en y mangeant, en y venant quand et comme on veut, et tout cela gratuitement? Outre ces tables et ces bancs, nous pensons qu'il manque également des fontaines. En effet, pour pouvoir passer un certain temps de manière agréable dans un parc public, il serait bon d'avoir accès à des fontaines bien évidemment pourvues d'un bouton pressoir. Nous nous réjouissons que ces souhaits soient réalisés.

D'ailleurs, les Verts ont pris l'habitude de pique-niquer sur la Treille, ce qui est bien agréable; s'il n'y avait pas de tables et de bancs à cet endroit, nous ne pourrions pas le faire. Nous sommes donc ravis que la commission ait voté le renvoi de la pétition P-220 au Conseil administratif à la quasi-unanimité.

M. Alexis Barbey (L). Les libéraux ont une position non consensuelle sur cet objet puisque, sauf erreur, nous sommes les seuls à demander le classement de la pétition P-220. Evidemment, je n'ai pas consulté les fils rouges ou verts des différents partis concurrents et/ou amis pour savoir ce qu'ils voteront tout à l'heure. Néanmoins, cette singularité justifie le fait que nous nous expliquions sur notre prise de position.

Il y a une vision idyllique de la vie en plein air selon laquelle il faut encourager quelques étudiants, payés de manière tout à fait raisonnable, à proposer en

Pétition: installation de tables et de bancs dans les parcs

location gratuite des chaises longues dans les parcs. C'est ce qui se fait au parc Bertrand et, bien entendu, les usagers sont contents de ce service supplémentaire gratuit – mais gratuit en apparence seulement, car il n'apparaît que dans les impôts et non dans le budget de ses bénéficiaires...

Tout autre est la vision que l'on a, si l'on connaît un peu la vraie vie des parcs de notre ville, Mesdames et Messieurs. Tous ceux qui ont été assidus à nos débats dans cette enceinte, ces dernières années – vous êtes nombreux dans ce cas – se souviendront de l'affaire de la buvette du parc Bertrand, le fameux Chalet, installée de manière temporaire et dont la propriétaire, au bout de deux ans et vu le succès de l'entreprise, a exigé de la Ville qu'elle pérennise l'installation. Mais est-il difficile d'avoir du succès quand on vend des glaces dans un parc public? Je rappelle que cette buvette avait été mise en place sans aucune forme d'autorisation ni de mise au concours. Voilà une première illustration de la dérive de l'utilisation des parcs publics comme un endroit où on est libre de créer son entreprise sans aucune réglementation. Naturellement, cela donne lieu à des excès de la part de ceux qui en profitent – en l'occurrence, cette exploitante du Chalet du parc Bertrand, qui estimait en toute bonne foi que, vu son succès, elle devait être subventionnée en nature par la Ville, si ce n'est en argent.

Je donnerai un deuxième exemple de dérive que ce genre de raisonnement peut provoquer: le cas du parc Voltaire. Ceux qui me connaissent savent que ce sujet me tient particulièrement à cœur. Au parc Voltaire se trouve le Clos Voltaire, ancienne annexe de l'habitation de Voltaire à l'intérieur du parc, qui tenait lieu de théâtre. A la demande du Conseil municipal et avec l'appui des libéraux – nous ne remettons nullement en cause cette prise de position – cet endroit est devenu un foyer d'étudiants confié à la gestion de la Ciguë.

Or, que s'est-il passé? La Ville a laissé à disposition des bancs, des chaises et des tables exactement comme le demande la pétition P-220. Six mois plus tard, ce n'était plus les associations d'habitants qui les utilisaient, mais des «bandes de jeunes» qui repoussaient tous les autres habitants et qui avaient fait de ce lieu leur chose. Malheureusement, le trafic de drogue a pris le dessus, la propreté n'y était plus la règle – pour dire le moins – et même la Voirie n'arrivait plus à faire face aux canettes de bière, aux sacs de charbon destinés au barbecue non pas du dimanche, mais de tous les soirs, et à tous les autres déchets abandonnés par ces gens autour des bancs mis à la disposition du public.

Mesdames et Messieurs, c'est une tendance naturelle que d'essayer de s'accaparer un bien offert à la disposition commune. Il est très tentant de vouloir s'en emparer quand on a le pouvoir de la force, comme ces groupes de jeunes de 18 ou 19 ans qui ont chassé les jeunes enfants habitués à jouer dans le parc Voltaire. En effet, ces jeunes ont le pouvoir physique de la force pour repousser les autres et s'accaparer ce genre de service public. La Ville n'est pas là pour mettre

Pétition: installation de tables et de bancs dans les parcs

à disposition des services qui ne servent qu'à quelques-uns, sans aucun contrôle ni aucune manière de surveiller qui se les approprie.

C'est une dérive extrêmement grave, et je crois qu'il est angélique de penser que tout se passera très bien, puisque c'est la Ville qui finance ce genre d'opérations. La réalité des faits veut que cela ne se passe pas forcément bien et que, dans la plupart des cas, cela se passe même mal. Si nous acceptons de faire comme au parc Bertrand et d'employer des étudiants pour gérer la location des endroits où seront installés les bancs et les tables demandés dans la pétition P-220, ainsi que pour en surveiller l'utilisation, nous augmenterons les dépenses de la Ville et son déficit. Si nous acceptons que l'usage de ce mobilier urbain soit libre, nous contribuerons à maintenir une injustice à travers l'utilisation abusive, par certains, des services de la Ville.

Devant ce dilemme, les libéraux ne se laissent pas prendre au piège. Nous refusons l'une et l'autre possibilités de cette alternative, c'est-à-dire que nous refusons la mise à disposition de bancs et de tables dans les parcs publics. Mesdames et Messieurs, nous vous invitons à voter le classement de cette pétition.

M^{me} Christiane Olivier (S). Quelle belle diatribe du préopinant libéral, qui mélange tout et n'importe quoi! Nous sommes en train de répondre ici à une pétition émise par plusieurs personnes, surtout des mères de famille, qui demandent d'ajouter quelques bancs supplémentaires dans les parcs – voire des tables – pour que les enfants puissent s'y réunir, pour y organiser des goûters ou des fêtes d'anniversaire. Et voilà que cette simple demande, accueillie favorablement par la commission des pétitions, donne l'occasion à M. Barbey – nous y étions habitués... – de taper sur le clou à propos du Clos Voltaire. Monsieur Barbey, la pétition P-220 ne demande pas de mettre des bancs et des tables au Clos Voltaire! Il y a une infinité d'autres parcs genevois où il n'y en a pas et où la Ville pourrait en installer: le parc Trembley, le parc Geisendorf, le parc Beaulieu, le parc Bertrand, le parc des Eaux-Vives, le parc des Bastions...

Je vais souvent au parc des Bastions et au parc Bertrand avec ma petite-fille, et je peux vous dire que deux tables et deux bancs pour 50 enfants qui jouent et qui veulent prendre leur goûter, c'est bien peu. Il ne s'agit donc pas de mettre du mobilier urbain pour l'usage de quelques-uns seulement, mais pour de nombreuses personnes.

M. Barbey a fait référence aux chaises longues dans les parcs. Il s'agit d'une initiative de notre magistrat Tornare qui a été réalisée dans tous les parcs, à la satisfaction de toutes les personnes qui les utilisent. Quant au fameux Chalet du parc Bertrand, Monsieur Barbey, vous auriez dû éviter de revenir là-dessus. En effet, cet établissement avait fait l'objet d'une autorisation d'exploitation tempo-

raire. Simplement, sa propriétaire a voulu suivre la logique néolibérale qui est la vôtre du toujours plus et toujours plus longtemps. Nous avons donc dû lui dire de mettre un terme à son activité. Mais une buvette qui vend des boissons dans un parc n'a rien à voir avec la mise à disposition de bancs et de tables!

De plus, nous ne souhaitons pas offrir à la population un service qui creusera la dette – il y a d'autres facteurs qui l'aggravent, par exemple la diminution des rentrées d'impôts... Indépendamment de cela, nous avons demandé l'installation de bancs et de tables suffisamment lourds, dans la mesure où leur poids ne permettrait pas de les transporter pour les utiliser ailleurs, peut-être à mauvais escient, selon ce que nous a dit le représentant du SEVE en commission.

Nous estimons donc que la pétition P-220 va dans le sens d'une meilleure cohésion sociale et qu'elle favorise la rencontre entre les habitants. Nous l'accueillons avec grand plaisir et nous la renverrons au Conseil administratif, en lui demandant de bien vouloir prendre les mesures demandées.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Les Verts constatent, sans grand étonnement, que M. Barbey n'aime les gens dans la rue que lorsqu'ils sont dans leur voiture... De plus, son intervention était complètement à côté de la plaque! Comme l'a déjà rappelé M^{me} Olivier, la pétition P-220 ne parle ni de chaises longues, ni de buvette, ni même du Clos Voltaire – une fois n'est pas coutume – mais de l'installation d'un simple mobilier urbain dans les parcs. Il ne s'agit pas non plus de laisser quelques-uns accaparer un lieu mais, bien au contraire, de permettre à la population de se réapproprier l'espace public. L'espace public doit être public! Il est important que les gens puissent en profiter, car c'est ainsi que se crée le lien social, c'est ainsi que les citoyens aiment profiter de leur ville, sortir de chez eux et utiliser le domaine qui leur est dévolu, au lieu de le laisser à l'abandon.

Voilà ce que nous voulons: que notre ville vive! Nous aimerions que les habitants jouissent d'une bonne qualité de vie. Il ne s'agit pas de faire en sorte que la Ville paie une prestation ou un service, contrairement à ce que vient de dire M. Barbey. Absolument pas! Nous demandons simplement que la Ville – eh oui, c'est l'une des charges qui lui incombent – installe du mobilier urbain dans les parcs. Quelques tables et quelques bancs, ce n'est pas la lune! Nous entendons souvent des gens qui siègent dans cette enceinte réclamer davantage de places de parking sur le domaine public, et nous ne voyons vraiment pas pourquoi nous ne pourrions pas soutenir des habitants qui demandent l'installation de tables et de bancs dans les parcs. Par conséquent, nous nous réjouissons que les libéraux soient tout seuls à soutenir leur position.

(La présidence est reprise par M. Thierry Pigué, président.)

Pétition: installation de tables et de bancs dans les parcs

M. Roland Crot (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'Union démocratique du centre a rejoint la majorité de la commission pour répondre positivement à la requête des pétitionnaires. Toutefois, compte tenu de la dépense que cela occasionnerait, il serait souhaitable de suivre de près la mise à disposition de ce mobilier. Le chef du SEVE nous a affirmé que le poids des tables et des bancs offrirait une garantie suffisante, mais nous souhaiterions être tenus au courant en cas de vol ou de déprédations, afin, le cas échéant, de réorienter notre politique en la matière.

Le président. Je vous remercie de votre brièveté, Monsieur le conseiller municipal. J'espère que nous continuerons ce débat dans le même esprit...

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, cela fait une vingtaine de minutes que nous discutons de deux ou trois tables avec des bancs incorporés... Le sujet est d'une importance majeure, j'en conviens! Je faisais partie de la commission des pétitions quand nous avons abordé la pétition P-220, qui ne semblait pas poser de problème. Il ne s'agissait que d'installer deux ou trois tables dans les parcs pour que les familles puissent organiser des pique-niques et des goûters. Manifestement, le Parti libéral ne partage pas cette vision, puisqu'il parle de dérive et d'angélisme... Même si cela fait rigoler la cheffe de mon groupe, c'est quand même assez triste!

Je rappelle que, la semaine dernière, nous avons eu un débat sur l'Usine où ce même Parti libéral nous a parlé d'une bande d'assistés, de vacuité culturelle d'un projet d'animation sur vingt ans... Voilà ce soir un nouveau dérapage du Parti libéral! Il nous y habitue, depuis quelques semaines... Les libéraux devraient se demander pourquoi ils chutent dans les préférences des citoyens genevois, depuis vingt ans! A mon avis, s'ils continuent comme cela, dans deux ans, ils disparaîtront!

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il est vrai que, pour une pétition acceptée à l'unanimité moins une abstention en commission, nous mettons beaucoup de temps pour voter l'installation de quelques bancs et quelques tables.

M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT). Je suis vraiment étonnée! Une fois de plus, certains veulent refuser des bancs publics à la population. Je ne comprends pas. Le groupe A gauche toute! soutient les auteurs de la pétition P-220 et demande son renvoi au Conseil administratif.

M. Rémy Burri (R). Au fond, la pétition P-220 est très simple: des parents d'élèves de l'école Trembley ont constaté que des tables avaient disparu du domaine public et ils n'ont pas compris pourquoi, car elles étaient utilisées régulièrement par des familles et des enfants. Leur motivation, par cette pétition, était de demander à la Ville de ne pas supprimer ce mobilier urbain très apprécié.

La commission des pétitions a auditionné des fonctionnaires de la Ville, qui nous ont dit qu'il n'y avait pas de volonté de faire disparaître ces tables mais, au contraire, qu'elles seraient maintenues. Ils ont ajouté qu'ils étaient parfaitement conscients que ces tables pouvaient parfois être installées dans des lieux inappropriés où elles gênaient les cours et risquaient d'être «squattées»; les services municipaux veillent à améliorer la situation.

Il n'y a donc aucune raison de ne pas installer de tables supplémentaires; il suffit de continuer la pratique actuelle, qui consiste à veiller à ce que les endroits où l'on pose ce genre de mobilier urbain ne gênent ni les habitants, ni les écoles, afin que nos concitoyens puissent y trouver des lieux conviviaux où se rencontrer. Nous renverrons la pétition P-220 au Conseil administratif.

M^{me} Linda de Coulon (L). C'était moi, la brebis noire de la commission qui s'est abstenue lors du vote de la pétition P-220! Je m'explique. J'ai déjà dû rédiger quatre rapports concernant les nuisances sonores en relation avec le voisinage. Personnellement, cela m'ennuie de rédiger des rapports, année après année, sur les nuisances dues aux parcs publics! Bien entendu, les libéraux sont tout à fait conscients qu'il est bon que les familles puissent profiter de bancs et de tables au milieu des parcs. Simplement, il ne faut pas non plus minimiser le fait que les services de la Ville reçoivent des plaintes au sujet des nuisances sonores que cela entraîne la nuit; je comprends que, en été, certains veulent profiter du plein air, mais ce mobilier urbain attire parfois des gens que nous ne souhaiterions pas toujours voir fréquenter le voisinage. Le rapport P-220 A mentionne même que la Ville a dû enlever certaines installations existantes en raison des plaintes du voisinage. Il ne faut pas l'ignorer!

Telle est la raison pour laquelle je me suis abstenue lors du vote de la pétition P-220 en commission. Je tenais à le rappeler, puisque tout le monde semble ignorer ici que les services de la Ville ont enlevé ces installations en raison des plaintes du voisinage.

M. Alexandre Chevalier (L). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais m'exprimer ici au nom du groupe libéral et sans polémiquer avec force électoralisme, comme le fait régulièrement

Pétition: installation de tables et de bancs dans les parcs

M. Wisard depuis un certain temps – vous lui transmettez, Monsieur le président – dans cette enceinte ou par voie de presse, notamment dans ses articles de la *Tribune de Genève* sur les libéraux.

Il n'est pas question pour nous de ne pas comprendre les besoins et certaines volontés des familles, mais il faut se souvenir des faits. La réalité, c'est que nous ne vivons pas comme les Verts dans le pays des Bisounours! M. Barbey a très bien expliqué, en citant le cas du Clos Voltaire, quelles dérives pouvait entraîner l'installation de mobilier urbain dans les parcs. Nous ne voulons pas, quand nous donnons la main, qu'on nous prenne le bras. Les dérives sont possibles. Parfois, un service mis à la disposition de la population – une idée très jolie, dans un monde idéal où tout va bien et où il n'y a aucune insécurité – dégénère en une situation qui n'a plus rien à voir avec son objectif initial.

Nous ne voulons pas que nos parcs servent à de nouvelles «botellonades» et augmentent l'insécurité en ville, ou deviennent des plates-formes pour le trafic de drogue. Nous ne voulons pas que la volonté première de ces parents qui souhaitent un meilleur vivre ensemble et qui veulent organiser des fêtes pour leurs enfants soit détournée par des gens qui s'approprient le domaine public à mauvais escient. De nombreuses plaintes ont déjà été déposées à ce sujet, comme l'a très justement rappelé M^{me} de Coulon; ce n'est pas pour rien que certains bancs ont été enlevés par les services de la Ville. C'est dans ce contexte, et non pour pénaliser qui que ce soit, que nous refuserons la pétition P-220 et demanderons son classement.

Monsieur le président, vous pourrez transmettre à M. Wisard qu'il n'a pas à s'inquiéter de la force des libéraux, mais que nous comprenons sa nervosité électorale à l'heure de l'élection du Grand Conseil.

Le président. Je transmettrai tout cela à qui de droit, Monsieur Chevalier...

M. Alexandre Wisard (Ve). Le grand Bisounours que je suis met au défi M. Chevalier de me présenter un article de la *Tribune de Genève* où je remettrais en cause les positions du Parti libéral, depuis six mois. J'attends qu'il me fournisse une telle preuve avant la prochaine séance plénière du mois de juin! S'il ne peut pas le faire, cela lui coûtera au minimum un repas...

M. Alexis Barbey (L). Tout d'abord, j'ai un message à transmettre de la part de M. Chevalier à M. Wisard sur la référence au Parti libéral dans la presse. Il semblerait qu'un article de M. Favre récemment publié dans la *Tribune de Genève*

Pétition: installation de tables et de bancs dans les parcs

sur le fonctionnement des commissions du Conseil municipal laisse apparaître clairement la position de M. Wisard contre les libéraux.

J'aimerais revenir sur les deux interventions des Verts par la bouche de M. Wisard et de M^{me} Klopmann. Ils nous ont parlé de l'utilisation commune d'un lieu public. C'est ce que nous voulons aussi! Nous aimerions que cette utilisation soit vraiment commune, et qu'elle ne soit pas accaparée par quelques-uns. Or, il se trouve que, dans la réalité, dans la vraie vie, ce mobilier urbain est confisqué par certains au détriment de tous les autres; voilà ce que nous refusons.

Pour répondre à cette leçon politique que l'on essaie de nous donner, j'aimerais émettre des solutions tout à fait pragmatiques. Pourquoi ne pas aller dans les parcs avec des couvertures pour s'asseoir dessus et faire jouer les enfants, au lieu d'avoir besoin d'un banc, de tables et de je ne sais quelle autre infrastructure? Il est des solutions simples à des propositions très complexes, et la Ville de Genève n'a pas besoin de répondre en permanence à l'intégralité des besoins de la population. Les gens sont largement assez grands pour se débrouiller tout seuls. Naturellement, ce genre de solutions simples paraît un peu trop individualiste aux yeux de ceux qui vivent dans le monde des *Teletubbies*, où chacun est très bon et où Lala ne veut que le bien de l'autre personnage dont j'ai oublié le nom... Mais la réalité, la vraie vie, ce n'est pas cela!

Malheureusement, il se trouve que certaines personnes accaparent des objets mis à leur disposition sur le domaine public, lesquels ne profitent plus à toute la population et deviennent des points de non-intégration, de réunions claniques. Tout cela nuit au plus grand nombre. Tel est le message politique du Parti libéral. Je ne pense pas que quiconque puisse nous donner des leçons devant cet effet de réalisme.

En revanche, je demande aussi bien aux Verts qu'à tous ceux qui ont voté en faveur de la pétition P-220 d'aller voir comment cela se passe vraiment dans les parcs. Nous vous l'avons dit tout à l'heure, Mesdames et Messieurs: la Ville a enlevé des tables et des bancs en raison des nuisances sonores dans les endroits où ils étaient installés. Et il y en a d'autres qui devraient encore être enlevés, en raison de nuisances à la sécurité publique. Voilà pourquoi les libéraux s'opposent avec véhémence à cette pétition.

Le président. Tant que nous ne sommes pas une représentation des *Babibouchettes*...

M^{me} Christiane Olivier (S). Je crois n'être ni une Bisounours, ni une inconsciente, et je n'ignore pas le problème causé par certaines nuisances en ville. Mais

Pétition: installation de tables et de bancs dans les parcs

je suis quand même complètement atterrée par le discours des libéraux! La pétition P-220 émane de mères de famille qui demandent s'il serait possible d'ajouter quelques tables et quelques bancs dans certains parcs. Et voilà les libéraux qui affirment que ces endroits deviendraient des scènes de *botellones* ou de trafic de drogue... Qu'ils arrêtent leurs élucubrations! Savent-ils seulement ce qu'est le *botellón*? Moi, j'habite à côté du parc des Bastions, et je peux vous garantir que les jeunes qui s'y livrent n'ont pas besoin de tables et de bancs! Ni les trafiquants de drogue ni les toxicomanes, d'ailleurs!

Mesdames et Messieurs les libéraux, cessez de fantasmer et de peindre le diable sur la muraille! Acceptez une pétition qui émane de mères de famille désireuses de se retrouver pour organiser des goûters pour leurs enfants, et arrêtez de divaguer!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Entre la vision romantique des libéraux du déjeuner sur l'herbe à la Renoir et l'accumulation catastrophique de tables et de bancs dans les parcs, il faut savoir raison garder. Les services de l'administration auditionnés en commission étaient prêts à considérer la juste mesure sans défigurer nos parcs. Je pense que nous pouvons leur faire confiance! Ils argumentaient aussi sur le type de matériel à utiliser et sur sa faculté d'adaptation et de transformation. Je crois vraiment que nous devons faire confiance à notre administration et aux membres de la commission des pétitions qui ont voté le renvoi de la pétition P-220 au Conseil administratif. Il est vrai que les libéraux se sont abstenus lors de ce vote. Je m'étonne un peu de la virulence de nos cousins dans ce combat, car elle me paraît un peu exagérée.

M^{me} Linda de Coulon (L). Cela fait quarante-cinq minutes que toute la gauche sait que le Parti libéral sera minorisé lors du vote de tout à l'heure, mais cela ne l'empêche pas de prendre la parole à tour de bras pour séduire les électeurs! «Mesdames et Messieurs les électeurs, vous voyez, nous, on va vous mettre des bancs et des tables!» Voilà le discours que j'entends derrière les propos de la gauche! Ces affirmations électoralistes ne rendent pas nos débats efficaces!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne crois pas que l'installation de mobilier urbain pour les pique-niques bouleversera le rapport de forces au cours des prochaines élections cantonales. La politique a des limites, et il vaudrait mieux s'en tenir à des réalités essentielles. Je n'imaginai pas que des divergences pareilles pourraient apparaître à propos de l'installation de tables et de bancs dans nos parcs.

Pétition: installation de tables et de bancs dans les parcs

Il faut prendre acte de la situation qui s'est développée ces quinze dernières années à cause de la crise économique. Contrairement au temps des Trente Glorieuses, un certain nombre de personnes ne peuvent plus se payer des vacances de quatre ou cinq semaines et elles les écourtent, faute de moyens financiers suffisants. Du coup, elles redécouvrent l'espace public de notre ville, et c'est important. Nous en avons fait le constat sur la rade, par exemple. Ces dernières années, dès les beaux jours, une population très nombreuse se promène sur les quais, pique-nique dans les parcs... Je ne crois pas qu'il faille mener une guerre politique contre cet état de fait. Il faut en prendre acte et donner les moyens à nos concitoyennes et concitoyens d'utiliser ces parcs, qui sont les perles de la Genève populaire.

Se contenter de leur dire qu'ils n'ont qu'à apporter une couverture pour s'asseoir ne résoudra pas le problème. La Ville dispose d'un mobilier urbain qui peut servir pour des pique-niques. Certaines tables ont d'ailleurs été installées ou réinstallées grâce à l'intervention de mon collègue Manuel Tornare, en charge des parcs. Nous allons d'ailleurs commander un certain nombre de bancs publics. Vous l'avez vu, Mesdames et Messieurs: le projet de réaménagement de la plaine de Plainpalais prévoit l'installation de toute une série de bancs dans les rangées d'arbres. Cela permettra à la population genevoise de passer un moment de détente en plein air dans un espace de verdure, comme elle aime le faire les soirs de beau temps.

Nous prenons donc acte de la pétition P-220, qui recueillera, j'imagine, un large soutien de la part de ce plénum. Evidemment, il ne faut pas non plus être naïfs: il se pose réellement un certain nombre de problèmes de nuisances. Nous savons tous qu'une table de pique-nique peut être déboulonnée et enlevée. La municipalité, comme elle l'a toujours fait, tiendra compte de ce genre de perturbations et trouvera d'autres lieux pour permettre à la population de se reposer.

Je sou mets un problème à votre sagacité, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, celui des poubelles. Les poubelles dans nos parcs ne pourront bientôt plus absorber tous les déchets, et nous devons revoir notre politique de tri. Sans parler de la protection de ces poubelles; ce matin encore, j'ai vu les corneilles s'agripper sur les vieilles poubelles en fer sans couvercle, piocher dedans et en ressortir tout ce que les gens y ont jeté pendant le week-end. A mon avis, les poubelles jaunes de 110 litres installées le long des arrêts de trams sont très efficaces. Cela n'empêche pas que nous devons repenser la question du tri des déchets, comme l'ont fait d'autres villes. Les concitoyens doivent pouvoir trier ce qu'ils jettent après un pique-nique. Le Conseil administratif sera évidemment très respectueux de la pétition P-220.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 46 oui contre 7 non.

Pétition: nuisances dues à la récupération du verre à la rue Henri-Frédéric-Amiel

6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Nuisances des installations de récupération du verre à la rue Henri-Frédéric-Amiel» (P-221 A)¹.

Rapport de M^{me} Linda de Coulon.

La pétition a été renvoyée le 17 septembre 2008 à la commission des pétitions par le Conseil municipal. Cette dernière, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion, l'a étudiée lors de ses séances des 8 et 15 décembre 2008.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 8 décembre 2008

Audition des pétitionnaires, représentés par M^{mes} Mary Ornon, Dominique Roch, Anne Fonjallaz, MM. Gregory Ornon et Alain Ornon

Les pétitionnaires sont domiciliés face à l'installation de récupération du verre, située à la rue Henri-Frédéric-Amiel. Les conteneurs enterrés engendrent des nuisances sonores importantes à cause de l'incivisme des utilisateurs qui déposent de manière discontinuée leurs bouteilles très tôt le matin et jusqu'à très tard le soir. Les conteneurs, enterrés à 3 mètres de profondeur, ne sont pas insonorisés. Les bouteilles tombent de haut, ce qui amplifie le bruit. Par ailleurs, cet équipement se trouve dans une ruelle très étroite qui fait caisse de résonance. Les pièces donnant sur la rue sont des chambres à coucher. Les usagers ignorent délibérément les horaires affichés sur les conteneurs. Si des personnes du voisinage immédiat se permettent d'intervenir, elles se trouvent confrontées parfois à des réactions agressives. Les employés des restaurants viennent aussi déposer de grandes quantités de bouteilles.

La Voirie, elle-même, récupère à grand bruit le contenu des installations le dimanche matin à 7 h en laissant tourner le moteur de son véhicule pendant près de dix minutes. Cette nuisance sonore devient insupportable.

L'aspect esthétique du site est également déploré. Durant le week-end, les conteneurs débordent, laissant jusqu'à 1000 bouteilles joncher le sol (cf. annexe).

Les pétitionnaires approuvent le principe des conteneurs, mais ils jugent l'emplacement inadéquat au vu de l'étroitesse de la ruelle. Des locataires démé-

¹ Commission, 1246.

Pétition: nuisances dues à la récupération du verre à la rue Henri-Frédéric-Amiel

nagent, estimant le lieu invivable. Si la présence d'un agent de sécurité municipal leur paraît une mesure disproportionnée, la pose de barrières à fermeture automatique ou le déplacement des conteneurs leur paraît constituer des mesures raisonnables.

Une autre pétitionnaire évoque l'existence de situations similaires dans d'autres quartiers. Suite à une demande de certains habitants de la rue Henri-Frédéric-Amiel, la Ville a essayé d'insonoriser l'installation en mettant de la mousse, sans grand succès, semble-t-il. L'intervenante se plaint du caractère nuisible des installations. Si cela ne tenait qu'à elle, elle aurait déménagé depuis longtemps, mais elle n'en a guère les moyens vu la conjoncture actuelle du marché immobilier.

Un commissaire demande des précisions sur la proposition concernant la mise en place de barrières. Est citée notamment la commune de Vézenaz où les conteneurs sont entourés de barrières munies d'un portail fermé à clé du samedi à 17 h au lundi à 8 h, ainsi que les jours fériés. Par ailleurs, ce site est éloigné de toutes habitations.

Les personnes auditionnées évoquent encore le problème que pose le dépôt de vitres. Par ailleurs, l'accès aux installations n'est pas possible aux personnes à mobilité réduite.

Une pétitionnaire suggère le déplacement de l'équipement actuel près du carrefour voisin de l'école de commerce de Saint-Jean, où une installation existe déjà.

Le problème des restaurateurs qui viennent déposer leurs bouteilles est évoqué une nouvelle fois par les personnes auditionnées.

A l'issue de cette séance, les membres de la commission des pétitions décident à l'unanimité l'audition des magistrats Pierre Maudet, conseiller administratif chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, et Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement.

Séance du 15 décembre 2008

Audition de M. Rémy Pagani, accompagné de M. Jean-Pierre Zoller, chef du Service du génie civil, et de M. Pierre Maudet, accompagné de M. Fredy Martin, chef de section au service Voirie – Ville propre

Le magistrat chargé de la Voirie a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de la demande des pétitionnaires. Il connaît la problématique des nuisances sonores engendrées par les lieux de récupération. Plusieurs campagnes ont été

Pétition: nuisances dues à la récupération du verre à la rue Henri-Frédéric-Amiel

menées pour éviter le dépôt de verre entre 20 h et 7 h. En revanche, c'est la première fois qu'il entend des plaintes au sujet des bennes à verre. Lors de l'installation des 120 conteneurs répartis dans les différents coins de la ville, certains ont été jugés inesthétiques. On a, dès lors, remédié à cette situation en les enterrant. Les sites ont souvent été considérés, à tort, comme des minidéchetteries. Des déprédations, occasionnant un surplus de travail à la Voirie, ont été observées.

Un commissaire estime que la verbalisation de personnes attentives au tri des déchets ne constitue pas une solution. En l'occurrence, les bennes visées par la pétition sont placées face à un mur borgne et créent ainsi inévitablement des nuisances. Un autre emplacement lui semblerait plus approprié. Il rappelle les remarques émises par les pétitionnaires, selon lesquels le lieu est utilisé comme minidéchetterie. En l'absence d'une installation pour la récupération de PET, ce matériel-là est abandonné sur place autour des bennes.

A cela, le magistrat répond que la mise à disposition de conteneurs pour la récupération du PET incombe aux commerces. Partout où cela a été possible, des bennes ont été installées à cet effet.

Accueillant le magistrat M. Rémy Pagani, le président de la commission indique que sa présence est justifiée du fait qu'il est responsable de l'emplacement du site.

La personne qui l'accompagne émet des doutes sur le fait que l'entreprise chargée de la récupération du verre effectuerait ce travail le dimanche.

Une commissaire, évoquant le chaos régnant autour des bennes en raison des dépôts de bouteilles par les restaurateurs, demande qui opère un contrôle. Selon le magistrat Pierre Maudet, ce sont les agents municipaux qui s'en chargent. Toutefois, leur mission est limitée du fait de leurs horaires.

Rappelant les propositions des pétitionnaires concernant la pose de barrières, le magistrat estime que l'on s'exposerait au risque de retrouver tous les déchets autour des palissades. Cela obligerait, par ailleurs, de charger les agents de contrôler la situation.

Quant au déplacement de l'installation, selon le fonctionnaire qui accompagne le magistrat M. Rémy Pagani, celui-là serait soumis à une demande d'autorisation de construire. Si un déplacement de l'équipement sur un ou deux mètres lui paraît envisageable, son transfert au carrefour jouxtant l'école de commerce ne lui paraît guère possible.

En conclusion, le magistrat responsable de l'emplacement des installations incriminées se déclare prêt à examiner si une solution répondant au but de la pétition, ou s'en approchant, peut être trouvée.

Pétition: nuisances dues à la récupération du verre à la rue Henri-Frédéric-Amiel

Discussion et vote

Vu la conclusion du magistrat précité, le groupe libéral propose le renvoi de la pétition au Conseil administratif avec la recommandation d'étudier une solution propre à satisfaire les pétitionnaires.

Le parti des Verts se déclare dubitatif par rapport aux solutions proposées, mais il admet qu'un problème existe dans le secteur et qu'il convient de prendre des mesures. Il est suivi en cela par tous les autres partis.

C'est ainsi que la commission accepte, à l'unanimité de ses membres, le renvoi de cette pétition au Conseil administratif avec la recommandation d'étudier la possibilité de modifier l'emplacement du site de récupération du verre.

Annexes: texte de la pétition
une photographie illustrant la situation

PETITION

Nous soussignés, habitants du quartier, demandons expressément à la Ville de Genève, département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), de prendre rapidement toutes les mesures nécessaires pour remédier définitivement aux nuisances sonores occasionnées par les installations de récupération du verre installées en 2005 à la Rue Henri Frédéric-Amiel à 1203 Genève.

Ces nouvelles installations ont provoqué une augmentation significative des nuisances sonores ceci à toutes heures du jour et de la nuit y compris le week-end et jours fériés.

Nous ne contestons pas l'utilité du tri sélectif mais que le recyclage se fasse au détriment de la quiétude des quartiers et de la santé des riverains de ces installations cela ne nous paraît pas acceptable.

Comme le démontrent plusieurs études¹, la pollution sonore influence fortement la santé physique et mentale, la qualité de vie et le bien-être des populations. Ces perturbations acoustiques peuvent se traduire notamment par des interférences avec le comportement social (agressivité, crainte, ...), des troubles du sommeil, du stress, des migraines, des maux de têtes, ... Le bruit rend malade et génère des coûts de santé élevés. De plus, il est impossible de s'habituer au bruit, car l'ouïe ne dort jamais.

Nom & Prénom	Adresse	Signature
--------------	---------	-----------

¹ Enquête LARES Analyse globale et rapport européen sur l'habitat et la santé
<http://www.euro.wba.int>
<http://www.bafu.admin.ch>

7138

SÉANCE DU 18 MAI 2009 (soir)

Pétition: nuisances dues à la récupération du verre à la rue Henri-Frédéric-Amiel

Anne Fonjallaz
Rue Henri Frédéric-Amiel 10
1203 Genève
Tél. 022 340.62.94

Madame Mary Ornon
Rue de la Dôle 10
1203 Genève
Tél. 022 345.54.01

RECOMMANDE

Conseil Municipal de la Ville de Genève
Monsieur Thierry Piguot
Président du Conseil
Rue de la Croix-Rouge 4
1204 Genève

Genève, le 29 juillet 2008

Concerne : nuisances provoquées par les récupérateurs de verre et d'aluminium

Monsieur le Président,

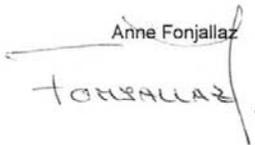
Veillez trouver ci-joint une pétition des habitants des Délices concernant les équipements de recyclage dans notre quartier que vous voudrez bien soumettre au Conseil municipal.

Depuis leur création, ces aménagements ont provoqué une très forte augmentation des nuisances sonores ceci à toutes heures du jour et de la nuit y compris week-ends et jours fériés. De plus, comme le démontrent les photos jointes à la présente, ces équipements transforment ce périmètre de notre quartier en un vrai dépôt. Cette situation n'est plus supportable pour les contribuables-riverains de ces installations.

Nous espérons que notre objet sera traité dans un bref délai et restons à votre entière disposition si vous souhaitez des informations complémentaires.

En vous remerciant par avance de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à notre parfaite considération.

Pour les habitants signataires de la pétition

Anne Fonjallaz


Mary Ornon


Annexes : ment.

Pétition: nuisances dues à la récupération du verre à la rue Henri-Frédéric-Amiel



Pétition: nuisances dues à la récupération du verre à la rue Henri-Frédéric-Amiel

M. Jean-Charles Lathion, président de la commission des pétitions (DC).

Voilà encore un sujet relativement simple qui, je l'espère, ne sera pas politisé comme le précédent... Il s'agit des nuisances sonores dues à l'installation de récupération du verre à la rue Henri-Frédéric-Amiel. La commission des pétitions a auditionné le Conseil administratif en la personne de MM. Maudet et Pagani. M. Pagani et ses services nous ont dit qu'il était tout à fait possible de déplacer cette installation, ce qui permettrait d'éviter les nuisances sonores qu'elle provoque et de mettre tout le monde d'accord. C'est ce qui a convaincu la commission de voter à l'unanimité le renvoi de la pétition P-221 au Conseil administratif, ce que j'enjoins au plénum de faire également.

M^{me} Linda de Coulon, rapporteuse (L). Tout à l'heure, nous avons consacré à l'examen de la pétition P-220 plus de temps en séance plénière qu'en commission. Il est vrai que cette dernière n'avait pas voté l'objet en question à l'unanimité, mais à l'unanimité moins une voix... Cela justifiait sans doute une heure de discussion en séance plénière... La pétition P-221 ayant, quant à elle, été acceptée à l'unanimité en commission, je suppose que nous en discuterons pendant une demi-heure...

Je vous la fais courte, Mesdames et Messieurs. Les citoyens qui habitent près de cette installation de récupération du verre se trouvent dans une situation délicate. En général, les installations de ce genre sont plutôt situées relativement loin des habitations mais, dans le cas présent, celle de la rue Henri-Frédéric-Amiel se trouve entre deux immeubles très serrés qui font caisse de résonance. Tout le monde a admis que cela engendrait des nuisances particulières. Même le magistrat Pagani, lors de son audition, s'est déclaré favorable à la recherche d'une solution pour le déplacement de ce conteneur de récupération du verre.

Par conséquent, évitons de perdre une demi-heure à discuter d'un sujet sur lequel tout le monde était d'accord en commission, y compris le magistrat. Je crois qu'il serait bon de s'arrêter là et de passer directement au vote. En tout cas, le Parti libéral votera le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-221, acceptée à l'unanimité par la commission des pétitions.

Premier débat

M. Mathias Buschbeck (Ve). Voilà un problème qui ne se pose qu'en Suisse: les gens recyclent trop leur verre, et cela cause des nuisances. Il est un peu difficile de sanctionner ce comportement, c'est pourquoi la commission était quelque peu empruntée en traitant la pétition P-221. Ses signataires sont fortement dérangés par le bruit du verre qui tombe à longueur de journée; nous pouvons le

Pétition: nuisances dues à la récupération du verre à la rue Henri-Frédéric-Amiel

comprendre, mais il faut savoir que la rue Henri-Frédéric-Amiel est située dans un quartier très densément peuplé, et que déplacer le conteneur de récupération du verre à un autre endroit ne résoudra pas forcément le problème. Il vaudrait peut-être mieux réfléchir à en installer un deuxième ailleurs, afin de répartir les nuisances au lieu de les concentrer toutes au pied du même immeuble. C'est une situation envisageable.

J'ai encore autre chose à dire concernant la pétition P-221. Les photos des lieux concernés montrent une situation que les habitants nous ont confirmée: de nombreux restaurants viennent jeter leurs bouteilles le dimanche dans ce conteneur. C'est doublement illégal, puisqu'ils ne devraient pas le faire ce jour-là et devraient disposer d'un point de tri spécial pour eux – j'adresse cette remarque au magistrat Maudet. Nous aimerions savoir ce qu'il compte faire. Pour ces raisons, les Verts voteront le renvoi de la pétition P-221 au Conseil administratif.

M. Rémy Burri (R). Les auditions, tant des magistrats Maudet et Pagani que des auteurs de la pétition P-221, nous ont permis de constater que le point de récupération du verre de la rue Henri-Frédéric-Amiel posait un réel problème. Un certain nombre de mesures ont déjà été prises par les services de la Ville, mais nous pensons qu'il y a encore du travail à faire pour améliorer la situation. Le groupe radical renverra donc cette pétition au Conseil administratif.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, pour mon collègue Roland Crot et moi-même, il s'agit avant tout d'une affaire qui ressortit au respect d'autrui. Quant à la tranquillité, il appartient aux autorités de faire respecter la loi en ordonnant que les services concernés n'interviennent que durant les plages horaires diurnes et veillent à ce que les habitants ne soient pas dérangés plus que nécessaire.

M^{me} Christiane Olivier (S). Nous soutiendrons le renvoi de la pétition P-221 au Conseil administratif, avec la recommandation émise par la commission. Une fois de plus, nous constatons que le mieux est quelquefois l'ennemi du bien. Il n'y avait pas de point de récupération du verre dans le quartier concerné, nous en avons aménagé un, et voilà qu'il crée des nuisances. Comme l'a dit le préopinant Vert et comme le démontre la photographie annexe au rapport P-221 A, plus on installe de conteneurs pour la récupération du verre, plus les gens y apportent leurs bouteilles vides.

Nous avons auditionné MM. Pagani et Maudet sur cet objet, et nous leur faisons confiance. M. Maudet vérifiera que le débarras du verre n'ait pas lieu à des

Pétition: Musée d'ethnographie à Artamis et agrandissement de l'école Carl-Vogt

heures ou des jours indus, et M. Pagani étudiera la possibilité soit de modifier ce conteneur, soit de le déplacer à un endroit où il causera moins de nuisances.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme M^{me} de Coulon, je vous la fais très courte: je vous remercie de votre confiance.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission sont acceptées à l'unanimité.

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-221 au Conseil administratif avec la recommandation d'étudier la possibilité de modifier l'emplacement du site de récupération du verre.

7. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la pétition intitulée: «Oui à un beau et grand Musée d'ethnographie à Genève (Artamis), oui à l'agrandissement de l'école Carl-Vogt» (P-209 A)¹.

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des arts et de la culture par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 12 mars 2008. La commission a traité cet objet lors des séances du 28 août et du 25 septembre 2008, sous la présidence de M^{me} Anne Carron-Cescato. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Marianne Cherbuliez, que nous remercions pour la précision de son travail.

¹ «Mémorial 165^e année»: Commission, 4774.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 28 août 2008

Audition de M. Séverin Brocher, représentant des pétitionnaires

M. Brocher excuse diverses personnes qui n'ont pas pu venir, en raison notamment de l'heure de cette audition. Il explique que cette pétition est motivée par le fait que les pétitionnaires, pour majorité parents d'enfants qui fréquentent les écoles primaires du Mail et du boulevard Carl-Vogt, ont réagi lorsqu'ils ont appris que le projet d'agrandissement du Musée d'ethnographie de Genève (MEG) allait débiter sur l'actuel bâtiment d'école de leurs enfants. Ils ont vivement regretté que les autorités n'aient pas retenu un projet dont ils avaient entendu parler, qui aurait été de le réaliser sur le site d'Artamis. Il rappelle que, à l'origine, tout le monde parlait de construire un nouveau, beau et grand Musée d'ethnographie et que, aujourd'hui, on va se contenter d'agrandir une ancienne école. Il pense que le site d'Artamis a une vocation culturelle tandis que l'école Carl-Vogt a une vocation d'école et devrait la garder. De plus, avec le projet d'Artamis en cours dans lequel est intégrée une école, les enfants de l'école Carl-Vogt seront déplacés et les parents qui ont un enfant dans une école et l'autre dans une autre verront les trajets s'agrandir, puisqu'ils iront du Mail à Artamis avec les dangers que cela représente au vu du nombre de rues à traverser. En bref, un projet discutable à plusieurs égards.

Un commissaire se demande ce qui a présidé à cette pétition maintenant, alors que les projets MEG et Artamis sont déjà bien avancés.

M. Brocher précise qu'il n'est, outre les raisons précitées, pas convaincu que l'opération prévue ne soit pas trop coûteuse et que la proposition des pétitionnaires n'équivaudrait pas à une économie. Il aimerait connaître des autorités la pertinence financière de ce choix. Il admet n'avoir pas pu assister à une séance d'information au Palladium, il y a deux ans. Cependant, ils avaient demandé aux représentants politiques concernés de signaler leur proposition. Il précise n'avoir pas obtenu d'explications sur les raisons pour lesquelles leur projet n'avait pas été retenu, peut-être même pas évalué.

Un commissaire remarque que la proposition de mettre le MEG à Artamis, en lieu et place de l'école prévue, pose un problème de taille, dans la mesure où il est prévu de construire 200 logements sur ce site, ce qui implique le besoin d'une école. Il se demande si les pétitionnaires ont envisagé cette problématique.

M. Brocher répond affirmativement: les enfants habitant à Artamis iraient à l'école du Mail et les écoliers actuellement contraints d'aller à l'école du Mail pourraient aller à celle de Carl-Vogt.

Pétition: Musée d'ethnographie à Artamis et agrandissement de l'école Carl-Vogt

Un commissaire relève que, le quartier de Carl-Vogt s'étant beaucoup transformé depuis les années 1980, il n'y a plus assez de place dans les classes. Il pense également qu'il est bon de rendre l'école à l'école et considère que le projet MEG est mauvais. Il se dirait favorable au projet figurant dans la pétition à cela près qu'il ne pense pas, aujourd'hui, qu'il soit possible de faire marche arrière en raison de l'avancement des projets de logements à Artamis.

Une commissaire demande à M. Brocher si des systèmes de pédibus existent dans le quartier.

M. Brocher répond affirmativement.

Une commissaire se dit sensible à cette pétition et aux idées qu'elle contient mais elle estime, tout comme un préopinant, qu'elle n'arrive pas au bon moment et qu'il est dès lors difficile pour les commissaires d'y réagir. Quels sont, à part la question des trajets des élèves pour aller à l'école, les arguments culturels qu'ils avanceraient en faveur du choix du site d'Artamis?

M. Brocher explique que le choix s'est porté sur Artamis car le MEG est un réel plus pour le quartier et il pourrait ainsi rester dans le quartier. Il mentionne également le fait qu'un dépôt culturel y était prévu. En fusionnant ces deux projets, la Ville ferait des économies. Il répète que ce que les pétitionnaires souhaitent avant tout, c'est obtenir des informations, savoir pourquoi leur projet ou leurs propositions ne seraient pas pertinentes et mieux réalisables que le projet de la Ville.

Un commissaire revient sur les propos de M. Brocher relatifs au souci qu'expriment les familles qui ont des enfants dans différentes écoles en vertu de leurs âges. Il ne voit pas en quoi cela poserait un problème.

M. Brocher explique que les parents, le matin, doivent courir d'une école à l'autre pour y accompagner leurs enfants. Il suggère aux commissaires, s'ils ne sont pas convaincus de ses arguments, de faire un sondage auprès des parents.

Une commissaire demande à M. Brocher combien de temps il faut, en moyenne, à un enfant de 5 ans pour parcourir la distance qui sépare les deux écoles et il obtient la réponse «dix à quinze minutes».

Une commissaire s'interroge sur les motivations des pétitionnaires et se demande s'ils ne saisissent pas l'occasion du projet MEG pour régler des problèmes de trajets d'écoliers.

M. Brocher confirme que tel est le cas, mais qu'il s'agit également de préserver les contacts humains et de créer des liens sociaux, ce qui est plus aisé lorsque les enfants effectuent toute leur scolarité en un même lieu. Il répète que les pédibus existent, mais il précise qu'ils ne couvrent pas tout le quartier et que, pour certains, ils ne sont pas la réponse adéquate aux soucis des signataires. Les pétitionnaires ont réfléchi à l'usage du bâtiment actuel, au fait qu'ils souhaitaient le

Pétition: Musée d'ethnographie à Artamis et agrandissement de l'école Carl-Vogt

conserver tel quel. Il ajoute que le gabarit de la construction est intéressant, dans l'optique d'en refaire une école, du fait qu'il y a un préau, des salles lumineuses et que le bâtiment ne comporte pas d'amiante.

Un commissaire demande à M. Brocher si les pétitionnaires seraient prêts à faire opposition si le projet de la Ville était déposé

M. Brocher indique que tel serait probablement le cas. Il ajoute que les pétitionnaires attendent aujourd'hui encore des réponses à leurs interrogations avant de lancer des référendums, initiatives ou oppositions. La motivation des pétitionnaires repose sur divers critères: ils souhaitent, d'une part, raccourcir les trajets scolaires des enfants et des parents, mais imaginent surtout que leur idée permettrait de faire faire des économies à la Ville. En conséquence, ils attendent que les politiciens leur expliquent clairement, par une étude, par exemple, lequel des deux projets est le moins cher. Dans le cas où il apparaîtrait que leur idée est plus coûteuse, ils y renonceraient.

La présidente ouvre la discussion.

Plusieurs commissaires proposent d'auditionner le nouveau magistrat Rémy Pagani sur cet objet.

Mise aux voix, la proposition d'audition de M. Pagani est acceptée par 7 oui (1 S, 3 Ve, 1 R, 2 DC) et 4 abstentions (2 AGT, 1 UDC, 1 L).

Séance du 25 septembre 2008

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, et de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département

M. Pagani rappelle l'histoire chargée du MEG, il explique qu'il y a eu une étude poussée concernant le choix du lieu et que, en définitive, tout le monde s'est accordé pour dire que ce musée, qui a pris place à la Jonction, devait rester à la Jonction. Il signale que le projet d'étude a permis de lancer un concours à l'issue duquel un lauréat a été choisi, à l'unanimité. Il s'agit d'un projet bien calibré, qui ménage l'espace public et permet d'accueillir toutes les collections.

Il ajoute, par ailleurs, être né dans ce quartier et y être allé à l'école. De même, sa fille est allée à l'école Cité-Jonction, alors qu'il habite près de l'école du Mail, et cela n'a pas posé de problèmes. Il relate un entretien téléphonique avec M. Brocher au cours duquel il lui a dit ne pas comprendre comment il était possible de remettre en cause le projet d'école à Artamis. Il ajoute que les travaux de dépollution vont commencer le 15 octobre 2008 et que les reconstructions vont démarrer en 2011. En résumé, il indique que le Conseil administratif n'est plus en mesure d'entrer en matière sur la demande des pétitionnaires.

M^{me} Charollais rappelle que le département a présenté au Conseil municipal, en date du 29 novembre 2006, un projet de résolution (PR-513) visant à fixer le cadre de réflexions de ce nouveau projet MEG, présenté conjointement au Grand Conseil. Dans ce projet de résolution figuraient 14 sites étudiés pour implanter le musée selon cinq critères d'évaluation, à savoir:

- la symbolique du lieu;
- la dimension de la parcelle;
- l'accessibilité;
- l'attractivité;
- les caractéristiques foncières.

Elle indique qu'à l'issue de ces analyses le site de Carl-Vogt a été considéré comme étant le plus adéquat, en fonction des cinq critères susmentionnés

Rappel concernant les conditions liées au legs Lancoux

M^{me} Marie-Madeleine Lancoux est décédée en février 2000. Elle a légué à l'Etat de Genève une parcelle avec la condition que le produit de valorisation de celle-ci soit transférée à la Ville de Genève pour la construction du futur Musée d'ethnographie. Par ailleurs, la légataire avait fixé comme condition un délai de cinq ans à dater de la donation pour la participation au financement d'un projet de nouveau musée. Passé ce délai, le legs doit être affecté exclusivement à la rénovation des bâtiments de Carl-Vogt et/ou à leur agrandissement (extrait cité de la présentation de la résolution R 515 au Grand Conseil, page 4).

M^{me} Charollais rappelle que le montant disponible est de 8 millions de francs et que le délai est échu le 5 février 2005.

Note de la rapporteuse: Pour plus de précisions, nous recommandons vivement tant aux commissaires intéressés qu'aux pétitionnaires de se référer aux documents suivants: résolution R 515 du Grand Conseil qui expose de manière complète toutes les démarches entreprises autour de la localisation du MEG et l'historique de ces lieux ainsi qu'au site internet du MEG qui donne accès à un rapport de 32 pages sur les décisions qui ont amené le jury du concours à recommander à la Ville le projet actuellement en cours parmi 49 autres propositions analysées dans le détail.

En ce qui concerne l'école, M^{me} Charollais évoque les difficultés à envisager la transformation du bâtiment accueillant le MEG en école. Elle explique que, en 1928, le Département de l'instruction publique avait ordonné de désaffecter l'école, cela pour des questions de qualité et, notamment, en raison de la déficience des salles de gymnastique et du manque de lumière dans les salles.

Le bâtiment a donc été occupé par des institutions de recherche liées à l'Université: tout d'abord, de 1928 à 1941, par l'Institut Jean-Jacques-Rousseau puis,

Pétition: Musée d'ethnographie à Artamis et agrandissement de l'école Carl-Vogt

dès 1941, par le MEG. (*Note de la rapporteuse: L'on se rappellera à ce propos avec intérêt que le fondateur du MEG était le professeur Eugène Pittard, qui a créé la chaire d'anthropologie à l'Université de Genève, et que les locaux Carl-Vogt ont servi de manière synergique aux recherches scientifiques universitaires en relation avec les collections sur le même bâtiment.*) Elle ajoute que les salles à Carl-Vogt ne sont pas en adéquation avec les normes des bâtiments scolaires d'aujourd'hui, tout comme ils ne l'étaient déjà pas en 1928, ce qui avait justifié d'une autre affectation. (*Note de la rapporteuse extraite de la résolution R 515 du Grand Conseil, page 4, et de la proposition du Conseil administratif PR-513: A noter également qu'une convention tripartite entre les autorités de la Ville et du Canton avec les communes genevoises, signée le 20 novembre 2003, définit la manière dont le projet évolue sur la base d'une responsabilité partagée, tant en ce qui concerne le mode de validation du projet que le statut juridique de la future institution, son mode de financement et la conduite du projet architectural.*) Par conséquent, pour les diverses raisons évoquées ici, M^{me} Charollais estime qu'il est difficile d'accueillir favorablement cette pétition.

Un commissaire, à l'instar de M. Pagani, estime qu'à un moment donné il faut savoir dire non. Il indique que les commissaires ont entendu M. Hainard et que tous ont dit que le nouveau projet était beau. Il rappelle que les pétitionnaires se sont dit prêts à aller plus loin, voire à faire un référendum, et qu'ils ont déploré de ne pas recevoir des informations techniques. Il demande à M. Pagani si le département a prévu de répondre aux interrogations précises de ces citoyens.

M^{me} Charollais estime qu'il est important d'informer les habitants. Elle signale que deux démarches ont été entreprises en parallèle:

- l'une s'est adressée à la Maison de quartier de la Jonction, dont l'un des membres était également membre du jury et pouvait ainsi faire le lien avec les citoyens;
- l'autre s'est insérée dans la manifestation «La rue est à vous», où il y a eu une présentation publique du projet du MEG. Elle avoue cependant qu'en raison du mauvais temps peu de gens y ont assisté.

M. Pagani propose, quant à lui, de recevoir les pétitionnaires et de leur expliquer le point de vue du Conseil administratif.

Un commissaire abonde dans le sens du magistrat et recommande que la communication des renseignements demandés soit, autant que faire se peut, accompagnée de chiffres.

Un commissaire explique une fois encore que les pétitionnaires demandent surtout de l'information, une proximité avec les citoyens et une discussion technique.

Pétition: Musée d'ethnographie à Artamis et agrandissement de l'école Carl-Vogt

Discussion et vote

La présidente demande aux commissaires ce qu'il convient de faire avec la pétition P-209.

Un commissaire recommande de répondre aux pétitionnaires.

Un autre commissaire radical remarque que plusieurs parmi eux ont évoqué la demande d'information. Il remarque toutefois que la pétition ne demande pas une information, raison pour laquelle il ne votera pas une telle demande. Il comprend certes que cela correspond peut-être à leur demande exprimée lors de l'audition de M. Brocher, mais non au texte signé par les citoyens.

Un commissaire socialiste approuve les propos du préopinant. Il constate que cette pétition arrive beaucoup trop tard. Il annonce que son groupe classera la pétition.

Une commissaire des Verts se rallie aux propos précédents. Elle suggère de classer la pétition avec une recommandation.

Une commissaire d'A gauche toute! indique que son groupe soutient le projet actuel du MEG et votera pour le classement de la pétition. Pour elle, il n'est pas nécessaire que la commission fasse une recommandation.

Les libéraux sont moins enthousiastes que les autres groupes en ce qui concerne le projet actuel du MEG. Néanmoins, ils classeront cette pétition et s'exprimeront plus largement en séance plénière.

Un commissaire démocrate-chrétien remarque que tout a été dit et qu'ils classeront également cette pétition.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre dit que son groupe prendra le contre-pied. Il estime que le droit d'être entendu est un droit fondamental et que le classement serait mal compris par les pétitionnaires. Il suggère donc le renvoi de la pétition P-209 au Conseil administratif, à qui il incombera également d'informer les pétitionnaires.

En cours de discussion, la proposition d'insérer une recommandation est abandonnée.

La présidente propose de mettre cette pétition aux voix.

Mis aux voix, le classement de la pétition est accepté par 13 oui (2 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L) contre 2 non (UDC).

Annexe: texte de la pétition

OUI A UN BEAU ET GRAND MUSEE D'ETHNOGRAPHIE A GENEVE (ARTAMIS)
OUI A L'AGGRANDISSEMENT DE L'ECOLE CARL-VOGT (REAPPROPRIATION DES
BATIMENTS SCOLAIRES)

PETITION

Genève, le 19 décembre 2007

Nous soussignés-es, habitants-es du quartier et parents d'élèves,

Ayant appris qu'un groupe scolaire est projeté dans le quartier sur le site Artamis, constatant que les écoliers de 4 à 7 ans se rendent à la jolie école du Bd Carl-Vogt, mais que dès 8 ans ils doivent se déplacer jusqu'à l'école du Mail, ce qui allonge le temps de parcours et augmente le risque d'accidents vu le nombre et le type de rues à traverser.

Demandons que les élèves de Carl-Vogt bénéficient pour la suite de leurs études, jusqu'à la fin de la 6^{ème} primaire, du bâtiment du musée d'Ethnographie qui est une ancienne école.

En effet, plutôt que de tenter d'agrandir le musée dans un espace qui ne s'y prête pas, nous proposons que la surface d'Artamis soit employée pour un grand projet culturel (un musée d'Ethnographie), doté d'une belle qualité architecturale dont la ville a besoin. Et laissons les élèves de Carl-Vogt se réapproprier l'ancienne école.

Soyons logique, il est aberrant de construire une école ailleurs, alors que nous avons les bâtiments sous la main !

	NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
--	-----	--------	---------	-----------

Délai de récolte des signatures : **15 janvier 2008**

A retourner aux pétitionnaires :

M. Pierre Blanchot (1 Bis rue de l'Ecole de Médecine), M. Séverin Brocher (82, Bd. Carl-Vogt),
 Mme Magali Fauchault (42, Quai Ernest-Ansermet), Mme Ariane Ritz (10, Passage Baud-Bovy)

Premier débat

M. Jacques Baud (UDC). Musée d'ethnographie... Que voilà-t-il pas un joli serpent de mer! Depuis le temps que ça dure et que l'on s'acharne à le vouloir en ville, au détriment du musée lui-même! Il est bien vrai que le nouveau projet à l'école Carl-Vogt n'est pas satisfaisant. Ce n'est que du rapiécage! Vouloir déplacer ce musée sur le site d'Artamis n'est qu'une volonté politicienne – et donc imbécile – pour retarder le projet de construction de logements à cet endroit. C'est aberrant! Dans moins de trente ans, le nouveau Musée d'ethnographie serait complètement dépassé, et il faudrait tout refaire! Ce projet est un patchwork de mauvaises idées.

Depuis le temps qu'on nous fait des projets de nouveau Musée d'ethnographie ici ou là, on cherche toujours à le placer là où il est impossible de l'agrandir sérieusement. Nous en avons vraiment marre, de tout cela! Il serait temps de réfléchir sérieusement. S'il faut créer ce musée hors de ville, faisons-le, mais créons un beau musée! Un vrai musée d'ethnographie!

Quant à l'agrandissement de l'école Carl-Vogt, il faudra bien s'y mettre un jour! C'est une nécessité, voyons les choses en face! Cette école se trouve au centre d'un quartier où les petits enfants se multiplient, il y en a de plus en plus qui doivent être scolarisés, et bientôt il n'y aura plus de place pour eux. Alors, faisons ce qui est à faire!

J'aimerais dire aux auteurs de la pétition P-209 qu'il ne faut pas mélanger les choses: une pétition doit avoir un seul sujet. Je les engage donc à tout remettre sur le métier, afin que nous puissions réellement agrandir l'école Carl-Vogt, car c'est indispensable. Sans vouloir trop m'étaler, je rappellerai également aux pétitionnaires que c'est à nous, conseillers municipaux, d'émettre des propositions et de trouver des solutions. Du moins, j'espère que nous y arriverons un jour...

M. Jean-Charles Lathion (DC). Il m'incombe de contrebalancer la position de l'Union démocratique du centre, puisque la majorité de la commission des arts et de la culture était favorable au classement de la pétition P-209. Nous souhaitons encourager la politique du département de la culture et du Conseil administratif en faveur de l'agrandissement du Musée d'ethnographie dans l'école Carl-Vogt. Je rappelle que tel était le projet de M. Hainard, qui avait déjà été entendu par la commission des arts et de la culture.

On nous a longuement expliqué les qualités de ce projet, et il faudrait maintenant le remettre en question à cause de la pétition P-209? Non, Mesdames et Messieurs! Comme l'Union démocratique du centre, nous sommes pour la cohérence de l'action politique. Nous aimerions qu'elle soit garantie et que l'agrandisse-

Pétition: Musée d'ethnographie à Artamis et agrandissement de l'école Carl-Vogt

ment du Musée d'ethnographie dans l'école Carl-Vogt puisse se faire conformément aux plans qui nous ont été présentés par le Conseil administratif.

M^{me} Christiane Olivier (S). Mon intervention ira dans le même sens que celle de M. Lathion. La pétition P-209 comportait deux demandes: la construction du nouveau Musée d'ethnographie sur le site d'Artamis et la réaffectation du bâtiment de l'actuel musée à une institution scolaire. Nous sommes bien conscients des préoccupations des pétitionnaires, selon qui la non-réalisation de ces demandes obligerait les enfants à traverser des rues pour se rendre à l'école du Mail ou dans d'autres écoles.

Cependant, il faut savoir que, lorsque cette pétition a été renvoyée à la commission des arts et de la culture, en mars 2008, le projet d'Artamis était déjà sous toit et le projet d'agrandissement du Musée d'ethnographie à l'école Carl-Vogt également. En outre, lorsque nous avons auditionné M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département dirigé par M. Pagani, il nous a été expliqué que la réaffectation de l'actuel Musée d'ethnographie en école n'était plus possible, étant donné que les salles de Carl-Vogt ne sont pas en adéquation avec les normes actuellement en vigueur pour les bâtiments scolaires. C'est pour cette raison que ledit bâtiment devra être désaffecté et voué à d'autres fonctions.

Tout en étant conscients de la réflexion demandée par les pétitionnaires, nous leur répondons que leur pétition arrive bien trop tard, le projet du site d'Artamis et celui de l'agrandissement du Musée d'ethnographie étant déjà très avancés. Pour ces raisons, nous demandons le classement de la pétition P-209.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Les Verts rejoignent en partie les propos qui viennent d'être tenus. La pétition P-209 demandait le déplacement du Musée d'ethnographie sur le site d'Artamis. Mais ce que nous avons surtout compris de l'audition des pétitionnaires – je n'entre pas dans le détail de leurs motivations, déjà énoncées par mes préopinants – c'est qu'il y a un déficit d'information à leurs dépens. Au-delà de leur demande de déplacer le Musée d'ethnographie sur le site d'Artamis et de prendre en compte les distances que devront parcourir les enfants pour se rendre dans d'autres écoles que celle de Carl-Vogt, ce qu'ils attendent, ce sont des informations et des clarifications de la part du département des constructions et de l'aménagement.

Ce même département s'est engagé, par la voix de M. Pagani, à fournir ces détails aux pétitionnaires, tout en insistant sur le fait qu'il n'est pas possible d'accéder à leur demande contenue dans la pétition P-209. Telle est la raison pour laquelle les Verts, comme la majorité de la commission des arts et de la culture, voteront le classement de cette pétition.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'interviens pour vous donner quelques informations. Vous avez voté la résolution PR-513 sur la base de critères objectivement fondés pour que le nouveau Musée d'ethnographie soit implanté à la Jonction, sur son emplacement actuel. Nous avons donc lancé un concours et un lauréat a été désigné. Il s'agit d'un très beau projet, qui n'a reçu aucune critique négative – bien au contraire – et je m'en réjouis.

Vous l'avez compris, Mesdames et Messieurs, nous voulons sortir ce dossier de l'ornière. Dans quelques semaines, voire dans quelques mois, nous vous soumettrons une demande de crédit de réalisation émanant de l'équipe lauréate et des mandataires du projet. Nous avons fait un travail considérable, et nous serons prêts à démarrer les travaux assez rapidement tout en respectant les budgets initialement prévus. C'est une bonne nouvelle, et je voulais profiter de la discussion sur la pétition P-209 pour vous l'annoncer.

Cela étant, Monsieur Baud, il ne faut pas dénigrer des citoyennes et des citoyens qui se demandent légitimement si leurs enfants ne pourraient pas être regroupés à l'école Carl-Vogt agrandie grâce aux locaux de l'actuel musée. Nous leur avons répondu – et M. Hainard aussi, si mes souvenirs sont exacts – et nous les avons même rencontrés pour leur expliquer la situation. Nous leur avons dit pourquoi nous n'étions pas d'accord avec leur proposition. Si nous voulions remettre cette école aux normes en vigueur, il faudrait faire des travaux très importants qui coûteraient des sommes considérables à notre municipalité. Je lis, à la page 5 du rapport, la déclaration de M^{me} Charollais: «... les salles à Carl-Vogt ne sont pas en adéquation avec les normes des bâtiments scolaires d'aujourd'hui, tout comme ils ne l'étaient déjà pas en 1928 (...).» Je vous laisse imaginer, Mesdames et Messieurs, quels travaux il faudrait entreprendre pour remédier à cette situation!

En ce qui concerne Artamis, nous avons un projet extrêmement chargé qui a d'ailleurs été validé par le Conseil municipal. Pour l'instant, nous envisageons la construction d'un demi-groupe scolaire sur le site d'Artamis, ce qui nous permettra d'alléger les effectifs de l'école des Plantaporêts pour y mettre une crèche. Je vous donne là un scoop, Mesdames et Messieurs. Auparavant, le terrain où nous pensons construire cette école à Artamis avait été réservé à un autre usage. Mais aujourd'hui il a été décrété nécessaire d'y mettre un établissement scolaire. Je n'imagine pas ajouter un musée à tout ce programme!

Voilà les informations que je souhaitais vous donner. Je crois qu'il faut maintenant serrer les boulons, comme on dit, aller de l'avant et construire enfin ce Musée d'ethnographie selon le projet validé et soutenu par une large majorité – si ce n'est à l'unanimité – de nos concitoyennes et concitoyens, tant au niveau urbanistique que muséologique.

Pétition: réaménager le pourtour élargi de la gare Cornavin

M. Georges Queloz (L). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce sujet, mais j'ai tout de même quelques détails à ajouter à ce débat. J'ai pris connaissance du concours pour l'implantation du nouveau Musée d'ethnographie à Carl-Vogt. Je ne suis pas persuadé que nous ayons été très nombreux à aller voir le projet exposé à Artamis – comme par hasard – mais j'étais de ceux-là. A première vue, ce projet me semble bon. Encore faudra-t-il – j'ai déjà eu l'occasion de le dire – que son prix soit acceptable. Je suis heureux de pouvoir dire que, selon les informations qui nous ont été données, ce projet nous permettra de réaliser une économie de 30 à 40 millions de francs par rapport au projet de la place Sturm.

Je ne peux donc que saluer cette démarche. Cependant, si l'on avait respecté les procédures en nous soumettant un crédit d'étude, nous aurions déjà clos ce débat depuis longtemps. Nous n'avons vu aucun crédit d'étude! Que se passerait-il si rien ne se réalisait? Ce n'est jamais impossible. Il ne faudrait pas tendre la perche aux pétitionnaires en les incitant à recourir à ce que nous ne souhaitons pas, à savoir un référendum sur le projet d'implantation du Musée d'ethnographie à Carl-Vogt. Il faut prendre la situation au sérieux, si nous voulons qu'un nouveau Musée d'ethnographie voie le jour – ce que je souhaite.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission des arts et de la culture demandant le classement de la pétition sont acceptées à la majorité (opposition de l'Union démocratique du centre).

8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Réaménager le pourtour élargi de la gare Cornavin» (P-213 A)¹.

Rapport de M. Alexandre Wisard.

Cette pétition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions le 11 juin 2008. Sous la bienveillante présidence de M. Jean-Charles Lathion, la pétition a été examinée le 1^{er} septembre, ainsi que les 13 et 27 octobre 2008.

¹ Commission, 178.

Le rapporteur tient ici à remercier M^{mes} Lucie Marchon et Tamara Saggini pour leur prise de notes de séances qui lui ont permis de rédiger le présent rapport.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 1^{er} septembre 2008

Audition des pétitionnaires

La commission commence ses travaux en auditionnant l'association Action patrimoine vivant (APV) à l'origine de la pétition, représentée par M^{me} Erica Deuber Ziegler, MM. Armand Brulhart et Christian Grobet.

M^{me} Deuber Ziegler introduit le sujet de la pétition en s'appuyant sur l'actualité, car les CFF, propriétaires de la gare, ont fait récemment une demande de transformation du bâtiment, dernière étape d'une série de travaux et de transformations débutés il y a bientôt quarante ans.

Cette dernière étape de transformation pose des problèmes de lisibilité, le confort des usagers s'en trouve désagrégé, amenant de la confusion, indique M^{me} Deuber Ziegler, pour qui il importe de mettre en accord les aménagements extérieurs et intérieurs si l'on veut disposer d'un équipement cohérent.

Les acteurs concernés sont nombreux, on évoque les CFF en premier lieu, mais aussi la Ville de Genève représentée par le département de M. Pagani, la Fondation des parkings qui exploite le parking de la gare, les TPG, ou enfin l'Etat de Genève.

M^{me} Deuber Ziegler indique cependant que les porteurs du projet, soit les CFF, ont été d'accord de créer un groupe de travail chargé de mettre en place une coordination, l'idée consistant à profiter de ce vaste chantier à venir pour mettre de l'ordre sur la partie extérieure de la gare.

Elle rappelle que la gare de Cornavin constitue historiquement un lieu central situé dans la ceinture fazyste et que la place Cornavin demeure l'une des trois portes anciennes qui organisaient le trafic vers l'extérieur. Aujourd'hui, la rue du Mont-Blanc butte sur cette entrée de gare qui ressemble plus à un mur qu'à un axe de circulation. M^{me} Deuber Ziegler évoque également l'arrière de la gare du côté des Grottes, qui mériterait également un réaménagement, quitte à sacrifier un îlot.

Pétition: réaménager le pourtour élargi de la gare Cornavin

M. Brulhart, second représentant des pétitionnaires, estime que la place a été trop manipulée pour être encore l'objet d'attention, alors que c'était la porte d'entrée pour le voyageur débarquant à Genève. Pour lui, l'axe de la rue du Mont-Blanc doit être restauré.

Pour Action patrimoine vivant, le point de départ de la restauration des lieux est la demande de classement que l'association a adressée au Canton, demande partielle qui concerne les éléments inventoriés, car beaucoup a déjà été endommagé en quarante ans de travaux, on pense ici à la façade, à l'aile ouest ou encore à la destruction du buffet de la gare.

Pour M. Bruhart, l'élément central de la réflexion doit porter sur l'axe de la rue du Mont-Blanc, qui doit être amélioré. Parallèlement, la place située devant la gare est encombrée par le parking des deux-roues, qu'ils soient motorisés ou non. Le lieu nécessite une clarification, car il superpose sans cohérence la circulation des cycles, des piétons et des véhicules automobiles et, enfin, des transports publics,

Troisième et dernier représentant des pétitionnaires, M. Grobet affirme que, pour lui, il n'y a pas de place Cornavin, tout au plus un trottoir exigü, alors que les CFF et la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) vont générer à l'avenir un énorme flux de piétons.

Reprenant les diverses mesures préconisées dans le texte de la pétition, M. Grobet indique ses priorités, soit: prolonger la zone piétonne du Mont-Blanc jusqu'à l'axe place Dorcière-rue de Chantepoulet, déplacer les vélos et les motos qui squattent le devant de la gare et, enfin, reprendre la sortie du parking sous la gare qui débouche devant feu le restaurant du buffet de la gare et qui amène une grande confusion au système de circulation actuellement en vigueur.

Il ajoute, pour conclure, que les responsables des CFF sont favorables à des aménagements extérieurs de qualité, mais qu'ils ne s'en sentent pas responsables et encore moins financeurs.

Aux diverses questions de la commission, on retiendra que Action patrimoine vivant n'a pas de proposition à faire pour le réaménagement de l'arrière de la gare, côté Grottes, dans la mesure où l'association a connaissance que les CFF veulent créer deux ou trois voies supplémentaires pour les trains.

La demande de classement déposée en 1998 a été réactualisée. Elle porte sur les façades avec les deux retours qui devraient être rétablis dans leur décor d'origine, le hall central et la verrière, les portes, le quai N° 1 et la marquise. Un accord écrit a été passé avec les CFF pour préciser ce qui va être conservé et classé après travaux.

Le projet des CFF prévoit des modifications radicales, car il reprend intégralement les circulations intérieures. Ainsi, la rampe qui dessert l'accès aux quais

va être nivelée et le hall secondaire repris pour accéder aux quais. De plus, les guichets actuels seront regroupés côté place dans un espace rectangulaire plus large, alors que le passage existant aujourd'hui côté façade sera supprimé. La Commission des monuments, de la nature et des sites a donné son accord et la demande en autorisation de construire est en cours de traitement.

Côté circulation devant la gare, Action patrimoine vivant estime que les espaces entre les voies du tram et la gare sont surdimensionnés. Il serait possible de limiter les TPG à une ou deux voies, bus et tram compris, nettement plus pratique pour les usagers. Les trottoirs difficilement praticables pourraient être élargis.

Action patrimoine vivant regrette la disparition du buffet de la gare et souligne que la cohérence du bâtiment a été malmenée par la transformation de l'aile ouest où a été installée la rédaction du journal *Le Temps*. Il subsiste un «croupion» de buffet première classe que les CFF veulent réhabiliter.

Le déplacement de la trémie était envisagé, mais éliminé vu le manque de moyens financiers.

La question du déplacement de la gare est évoquée, car elle serait mal positionnée. Un déplacement paraît irréaliste pour Action patrimoine vivant, même si l'ouvrage représente en effet un barrage dans la ville qui sépare la rive droite en deux. La décision de son emplacement date de 1912 et son histoire est fort complexe, puisqu'un grand concours d'architecture, qui n'a rien donné, a succédé à cinq années de tergiversation. Enfin, le projet réalisé et qui existe encore aujourd'hui possède ses qualités (symbolique du bâtiment, équilibre, dynamisme) et ses défauts.

Les neuf mesures préconisées dans le texte de la pétition sont de nature administrative ou réglementaire, souvent cantonale, elles pourraient donc être adoptées simplement.

Par contre, deux mesures sont avant tout constructives, soit la première relative à la reconstruction de l'entrée souterraine rue du Mont-Blanc et la septième qui propose de déplacer la sortie ouest du parking. Les pétitionnaires estiment ces travaux possibles mais n'en ont pas chiffré le coût. Ils vont évoquer cela lors d'une prochaine réunion du groupe de coordination regroupant la Ville, l'Etat, les CFF et la Fondation des parkings.

Après avoir remercié les auditionnés pour leurs informations, la commission décide de la suite de ses travaux.

Sur proposition des commissaires d'A gauche toute!, l'audition du conseiller administratif M. Rémy Pagani est acceptée à l'unanimité.

Sur proposition socialiste, l'audition de la Fondation des parkings est également acceptée.

Séance du 13 octobre 2008

Audition de la Fondation des parkings

La commission reçoit M. Jean-Yves Goumaz, directeur de la Fondation des parkings.

La Fondation des parkings est l'actionnaire principal de la société anonyme (SA) Parking Place Cornavin à hauteur de 45%, société anonyme qui bénéficie d'un droit de superficie de soixante-cinq ans, jusqu'en 2044. Les autres actionnaires de la société sont les CFF, la Ville de Genève, ainsi que des partenaires privés. Le parking de Cornavin n'est donc pas un parking public, la Fondation des parkings n'ayant simplement qu'un mandat de gestion.

M. Goumaz commente les neuf mesures proposées dans la pétition.

Mesure 1

Supprimer l'entrée souterraine hideuse à l'extrémité nord de la rue du Mont-Blanc. M. Goumaz indique que l'exploitation de la galerie marchande incombe à la Fondation des parkings. Les commerçants ne seront pas forcément très contents par cette mesure qui, de plus, entre en contradiction avec le projet Rail-City dont les travaux vont commencer. Il rappelle qu'un axe reliant directement les quais jusqu'aux commerces du sous-sol va être créé.

Mesures 2, 3 et 4

M. Goumaz ne désire pas s'exprimer.

Mesure 5

Supprimer le parcage des deux-roues sur la place Cornavin. M. Goumaz précise que si l'on adopte cette mesure, qui est intéressante, il faudra contrôler, sinon le parking sauvage va se développer.

Mesure 6

Répartir équitablement les trois niveaux du parking souterrain entre deux-roues et voitures. Cette mesure concerne tout particulièrement les compétences de la Fondation des parkings, indique M. Goumaz. Elle implique une modifica-

tion du droit de superficie car, celui-ci ayant été conclut en 1970, il ne prévoyait pas le développement du stationnement des deux-roues.

Le parking de Cornavin accueille 70 places pour les motos, dont le tarif initial était de 120 francs/mois, mais qui a été revu à la baisse à 60 francs puis 30 francs/mois vu le peu de succès. Aujourd'hui, toutes ces places sont prises, mais M. Goumaz constate que le prix de 30 francs/mois n'est pas rentable et que l'occupation de ces places moto dépend en grande partie des contrôles du parking sauvage qui fleurit en surface (amendes dissuasives à 120 francs).

La Fondation des parkings se propose de remonter progressivement le tarif de ces places de moto et de doubler leur nombre en réutilisant les angles et points morts du parking.

Affecter la partie principale du premier niveau au parcage gratuit des deux-roues (vélos, scooters, motos) tel que le suggère cette sixième mesure signifie, pour M. Goumaz, la suppression de 300 places de voiture payantes, ce que la Fondation des parkings ne peut pas admettre. Par contre, elle réfléchit actuellement pour créer un espace deux-roues au premier sous-sol, payant.

Mesure 7

Déplacer la sortie du parking côté ouest. Cette mesure entre en conflit avec la réalisation du projet du tram Cornavin-Onex-Bernex. Une autre variante consisterait à faire sortir les véhicules devant l'église de Notre-Dame, à la place de l'ascenseur existant, ou en parallèle à la sortie direction Lausanne, avec une boucle de demi-tour.

Dans les deux cas, M. Goumaz confirme qu'il s'agit de variantes de construction lourdes et coûteuses et qu'il existe actuellement un consensus pour garder le statu quo.

Mesures 8 et 9

La Fondation des parkings n'est pas concernée.

Aux questions nourries de la commission, M. Goumaz répond que:

- le droit de superficie réparti entre la Ville de Genève et la Fondation des parkings comprend le parking et la galerie marchande;
- le déplacement des places pour les vélos de la surface vers le premier sous-sol du parking impliquerait un manque à gagner de 1,5 million de francs, alors que le chiffre d'affaires annuel du parking pour ses trois niveaux tourne autour de 5 millions;
- à ce montant, il convient de rajouter les 3,5 millions de francs générés par la location des surfaces commerciales de la galerie marchande;

Pétition: réaménager le pourtour élargi de la gare Cornavin

- c'est donc à un total d'environ 8,5 millions de francs que se monte le chiffre d'affaires annuel de la SA Parking Place Cornavin;
- les collectivités publiques possèdent 70% des parts de la SA Parking Place Cornavin, dont le taux de remplissage est très satisfaisant. Le droit de superficie prévoit qu'il y a peu d'abonnements et que le tarif se fait à l'heure à cause de la proximité du centre commercial;
- ainsi, il y a aujourd'hui 71 abonnements pour un total de 900 places disponibles et, depuis deux ou trois ans, sont venus s'ajouter 65 nouveaux abonnements habitants, ce qui représente 136 places abonnements sur 900, soit 15% des places;
- le parking affiche près de 3000 entrées par jour;
- l'abonnement voiture 24 h/24 h est de 390 francs/mois et de 200 francs/mois pour les habitants, qui doivent être domiciliés dans un rayon de moins de 300 m du parking;
- un abonnement habitant-nuit (horaire 17 h-9 h), du lundi au vendredi, est proposé pour 80 francs/mois;
- le projet de vélostation à développer côté nord de la gare intéresse la Fondation des parkings.

Séance du 13 octobre 2008

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif

Le conseiller administratif Rémy Pagani, accompagné de sa collaboratrice M^{me} Isabelle Charollais, informe la commission que le projet de transformation de la gare conduit actuellement par les CFF reprend la circulation des piétons dans le bâtiment, et qu'il se propose de revenir à la façade d'antan et que, enfin, on relie les usagers des quais vers les voies de tram. M. Pagani estime que le texte de la pétition propose des choses très intéressantes, qu'il commente mesure par mesure.

Mesure 1

Techniquement, M. Pagani estime que celle-ci est possible mais que, financièrement, c'est cher, voire même rédhibitoire.

Mesure 2

Étendre la zone piétonne jusqu'à l'axe de la rue de Chantepoulet: le magistrat est bien évidemment favorable à cette mesure. Il ajoute qu'il existe, à proximité

Pétition: réaménager le pourtour élargi de la gare Cornavin

de l'axe de la rue du Mont-Blanc, des projets d'aménagement d'espaces publics qui sont autorisés et qu'ils sont la priorité de son département. En synthèse, M. Pagani est favorable à prolonger la zone piétonne du Mont-Blanc, mais la priorité du département reste l'aménagement des squares Chantepoulet et Pradier.

Mesure 3

Appliquer le règlement spécial de la rue du Mont-Blanc: M. Pagani indique que la Ville se bat actuellement contre l'opacification des façades, qu'elle veut garder ouvertes à tous les publics.

Mesure 4

Le magistrat affirme que cette proposition de remettre ou élargir les trottoirs n'est pas une bonne idée. Aujourd'hui, ça fonctionne déjà bien.

Mesure 5

Le magistrat relève le gros effort des CFF pour le parking à vélos au nord de la gare, sur la place Montbrillant, et pour le projet de vélostation aux Grottes. Il faut essayer de sortir les deux-roues motorisés de la place devant la gare.

Mesure 6

La répartition des trois niveaux du parking fait l'objet de discussions avec la Fondation des parkings. Il sera difficile de faire passer une diminution des recettes du parking.

Mesure 7

Ce n'est pas possible, la réalisation du tram Cornavin-Onex-Bernex empêchant de déplacer la sortie du parking, affirme M. Pagani.

Mesure 8

Améliorer la liaison piétonne latérale de la gare: c'est l'un des éléments centraux du projet des CFF, juge le magistrat.

Mesure 9

Réaménager ultérieurement l'arrière de la gare: la Ville de Genève y travaille dans le cadre de l'aménagement de l'îlot 5-7 des Grottes.

Pétition: réaménager le pourtour élargi de la gare Cornavin

M^{me} Charollais ajoute aux propos du magistrat que le réaménagement de l'intérieur de la gare est l'opportunité de rediscuter de l'ensemble du périmètre. Il a été évoqué la possibilité de mettre la station des taxis en sous-sol, ce qui a reçu, hélas, une fin de non-recevoir de la part de la Fondation des parkings.

Pour les livraisons, la Fondation des parkings est disposée à mettre à disposition des places au premier sous-sol.

Le déplacement de la trémie a été étudié mais, effectivement, rendu impossible par le tram Cornavin-Onex-Bernex. Une autre variante barreau sud a été évoquée, puis abandonnée.

Aux questions de la commission, il est répondu que :

- la suppression de l'entrée souterraine tel qu'elle est préconisée par la mesure N° 1 n'a pas fait l'objet d'études chiffrées, mais que cela implique de gros travaux. Cette mesure va toutefois à l'encontre du projet des CFF;
- la Ville de Genève n'est pas intéressée à prendre en charge tout ou partie du manque à gagner qu'impliquerait une nouvelle répartition équitable des trois niveaux de parking, mesure N° 6, mais qu'elle préfère investir de l'argent dans des lignes de transports en commun.

Séance du 27 octobre 2008

Discussion et vote

Arrivé au terme de ses travaux, la commission débat.

Le commissaire des Verts déclare que, parmi les neuf mesures contenues dans la pétition, certaines sont intéressantes et d'autres moins. L'addition de ces neuf mesures occasionnerait des coûts qu'il juge excessifs.

Il ajoute que le représentant de la Ville de Genève dans la SA Parking Place Cornavin pourrait influencer la politique de la société afin d'avoir des options plus ouvertes en matière de stationnement payant des deux-roues. Il recommande le classement de la pétition.

Mis aux voix, le classement de cette pétition est accepté par 9 oui (3 Ve, 2 S, 2 DC, 1 L, 1 R) contre 2 non (UDC) et 3 abstentions (2 AGT, 1 S).

La commission des pétitions recommande donc au Conseil municipal de classer cette pétition.

R 27.05.06

ACTION PATRIMOINE VIVANT

19 rue du Perron - 1204 GENEVE

PETITION**au Conseil municipal de la Ville de Genève**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme vous le savez, la gare Cornavin va faire l'objet de travaux importants pour faire face à la forte augmentation des passagers avec la réalisation du CEVA, l'augmentation des fréquences des trains et le transfert modal résultant de la plate-forme des TPG, tout particulièrement du réseau de tramway.

Notre association a saisi le Conseil d'Etat, il y a quelques années déjà, d'une demande de classement de la gare de Cornavin. Celle-ci redevient d'actualité en raison de l'important projet de transformation de la gare dans ses parties centrale et orientale. Cette intervention doit se faire dans le respect de la qualité du bâtiment, tout en corrigeant certaines modifications passées malheureuses.

C'est également l'occasion de réaménager les espaces extérieurs de la gare pour favoriser les importants flux de piétons et le développement du parcage des deux roues, tout en revalorisant cette place principale de notre cité, massacrée à l'occasion de la construction du parking souterrain et de la fermeture de l'extrémité de la rue du Mont-Blanc. Cette voie majestueuse, qui relie la gare au pont du Mont-Blanc et aux quais, doit retrouver son statut d'antan.

Pour ce faire, nous préconisons les mesures suivantes :

1) supprimer l'entrée souterraine hideuse de l'extrémité nord de la rue du Mont-Blanc et rétablir son assiette originale en la reliant à la place Cornavin, les deux accès à la galerie marchande, situés de part et d'autre avec leurs escalators étant maintenus, avec la possibilité d'aménager deux rampes latérales supplémentaires ;

2) étendre la zone piétonne (la seule à Genève !) jusqu'à l'intersection de la rue du Mont-Blanc avec la rue de Chantepoulet et la rue Pécolat, y compris les sections de la rue de Berne comprises entre rue Rossset et rue du Mont-Blanc et rue du Mont-Blanc et rue de Chantepoulet ;

3) appliquer le règlement spécial de la rue du Mont-Blanc en veillant à ce que les locaux aux rez-de-chaussée soient affectés à des commerces et des établissements publics et que soient respectées les mesures de protection de la qualité du site qu'il implique (notamment suppression des baraquements et interdiction des vitrines servant à de la publicité, tel que c'est le cas de deux des vitrines du magasin Fust à l'angle rue du Mont-Blanc/place Cornavin) ;

4) créer une véritable place piétonne devant la gare, en procédant à un élargissement du trottoir, longeant le bâtiment avec la possibilité d'étendre la terrasse extérieure du buffet de la gare et de limiter la chaussée excessive accordée actuellement aux bus et aux , en la ramenant

Pétition: réaménager le pourtour élargi de la gare Cornavin

- 2 -

deux voies de trois mètres de largeur entre la place piétonne et le quai d'arrêt des tramways ;

5) supprimer le parcage des deux roues sur la place Cornavin, pour que la place soit à disposition des piétons ;

6) répartir équitablement les trois niveaux du parking souterrain, actuellement destinés uniquement aux voitures, et affecter la partie principale du 1er niveau au parcage gratuit des deux roues (vélos, scooters, motos) avec un centre d'entretien et de location de vélos, le solde de ce niveau du parking étant limité à une dépose-minutes pour les voitures ;

7) déplacer la sortie du parking côté ouest en le situant dans le secteur du bd James-Fazy à la hauteur de l'église Notre-Dame ;

8) améliorer la liaison piétonne latérale de la gare Cornavin à partir des arrêts de tramway dans le passage Monbrillant ;

9) réaménager, ultérieurement, l'arrière de la gare.

Nous avons communiqué ces propositions aux CFF en insistant sur l'importance de leur collaboration, compte tenu de leur participation, avec la Ville de Genève et la Fondation des parkings, au conseil d'administration du parking souterrain.

En espérant que nos propositions seront de nature à séduire votre Conseil, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Genève, le 23 mai 2008,

Pour
ACTION PATRIMOINE VIVANT

Erica DEUBER ZIEGLER



Pétition: Chapiteau de la brocante et de l'antiquité sur la plaine de Plainpalais

M. Jean-Charles Lathion, président de la commission des pétitions (DC).

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous avez bien compris la situation: nous avons des projets, nous allons de l'avant, et voilà que des pétitions viennent tout remettre en question! Une fois de plus, nous sommes ici dans le même cas de figure avec le pourtour élargi de la gare Cornavin. Action patrimoine vivant nous soumet une pétition comportant neuf mesures pour revoir la situation actuelle, alors même que le pourtour de la gare vient d'être achevé à grands frais. Dans sa grande majorité, la commission n'a donc pas suivi les pétitionnaires, et elle propose au plénum de classer la pétition P-213.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont mises aux voix; elles sont acceptées à la majorité (opposition de l'Union démocratique du centre et d'A gauche toute!).

9. Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la sauvegarde du Chapiteau de la brocante et de l'antiquité sur la plaine de Plainpalais» (P-214 A)¹.

Rapport de M^{me} Valérie Bourquin.

Cette pétition a été envoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions lors de sa séance plénière du 11 juin 2008. La commission des pétitions l'a directement renvoyée à la commission des sports et de la sécurité lors de sa séance du 16 juin 2008. Cette dernière l'a étudiée lors de ses séances des 27 novembre 2008 et 29 janvier 2009, sous la présidence de M. Jean-Louis Fazio.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Lucie Marchon, respectivement M. Consuelo Frauenfelder.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

¹ Commission, 178.

Pétition: Chapiteau de la brocante et de l'antiquité sur la plaine de Plainpalais

Séance du 27 novembre 2008

Audition des pétitionnaires: M^{mes} Marie-Christine Catala, Katia Meazza, Chantal Morand, Christianne Pont, Nadia Battolo Vidal, antiquaires et brocanteuses, membres du comité de sauvegarde du chapiteau, ainsi que M. Jacques Rieder, organisateur de l'événement

Lors de cette réunion, les pétitionnaires ont exprimé leur attachement au Chapiteau de la brocante, leurs regrets d'assister à sa disparition, leur incompréhension au sujet de l'augmentation du prix de la location et, enfin, leur désarroi face à cette situation. Ils ont expliqué avoir rédigé cette pétition afin de trouver une solution pour que cet événement puisse se poursuivre.

Sans nier que l'aspect marchand était une de leurs motivations dans cette démarche, étant donné que cet événement représentait une part importante de leur chiffre d'affaires annuel et qu'il leur permettait d'attirer de nouveaux clients pour leur commerce, les pétitionnaires ont insisté sur le lien affectif qui les attachait à cet événement. Le lien social qui se tissait autour de ce chapiteau et la beauté de ce salon, qui attirait des visiteurs de toute la Suisse et même de l'étranger, faisaient de cette brocante un événement dont les exposants se réjouissaient autant que les visiteurs.

Les pétitionnaires ont assuré que l'événement suscitait un intérêt énorme parmi les collectionneurs et les marchands et que les personnes intéressées à l'art ancien attendaient le mois d'octobre avec impatience. En outre, sa localisation représentait à elle seule de nombreux avantages: les visiteurs pouvaient s'y rendre à pied comme en voiture, grâce au parking situé à proximité, les personnes âgées y accédaient également facilement, les marchands puciers profitaient de la présence des antiquaires, et réciproquement.

A ces arguments en faveur de la sauvegarde de cette brocante, les pétitionnaires ont ajouté que leur activité s'inscrit pleinement dans le développement durable, puisqu'il s'agit de récupération, ce qui est un élément très important à l'heure actuelle, et ils ont également relevé l'importance de la transmission d'un patrimoine aux générations actuelles et futures. Enfin, l'aspect culturel de cette manifestation a été souligné, les nombreux visiteurs n'étant pas que des acheteurs mais aussi des gens qui venaient se cultiver ou se renseigner.

Les pétitionnaires ont ensuite exprimé leur désappointement face à l'augmentation du prix de location, passé de 7000 à 96 000 francs; un coût trop élevé pour que la manifestation puisse se poursuivre. Ils ont exprimé leur incompréhension quant à la proportion de cette augmentation. Même après la baisse importante consentie par les autorités suite aux négociations, le coût leur paraît démesuré pour quatre jours de vente effective, d'autant plus que ce prix concerne uniquement l'emplacement de la tente, alors que la manifestation ne génère aucune nuisance ni saleté et n'occasionne pas de frais pour la municipalité. De plus, les

Pétition: Chapiteau de la brocante et de l'antiquité sur la plaine de Plainpalais

organisateur effectuaient eux-mêmes les travaux de voirie et le kWh leur était facturé trois fois plus cher que d'ordinaire. Il a en outre été relevé que le prix de location demandé au cirque Knie est de 95 000 francs, alors qu'il occupe les deux tiers de la place durant trois semaines.

Cette manifestation était un gros succès populaire. En 2008, elle n'a pas pu avoir lieu et beaucoup de gens ont été déçus, ne comprenant pas l'attitude de la Ville de Genève. Le pétitionnaire qui s'est exprimé comprend que la politique du magistrat vise à mettre tout le monde sur un pied d'égalité, mais il pense que, dans la vie, on n'est pas tous égaux, et que ce genre de manifestation n'est pas assez lucratif pour assumer de tels coûts.

Face à ces constats et ne trouvant pas de solution pour poursuivre l'organisation de cette manifestation, une pétition a été rédigée et près de 3000 signatures ont été récoltées.

Aux nombreuses questions des commissaires, il a été répondu:

- que les visiteurs devaient payer 7 francs pour accéder à l'exposition et que les frais de la manifestation se montaient à 200 000 francs, pour la tente et la publicité notamment, couverts par la location des stands et les entrées;
- que, sans entrée payante, il n'y aurait pas eu de manifestation possible, car le prix des stands aurait été trop élevé (2000 francs);
- que la première facture qui leur est parvenue pour 2008 se montait à 566 495 francs et qu'une importante réduction a pu être obtenue après discussion avec le département de M. Maudet, grâce aux aspects culturels et touristiques de la manifestation, mais que, malgré cette réduction, le chapiteau n'a pu avoir lieu cette année;
- que les pétitionnaires ne souhaitent pas faire l'aumône ni demander de subvention, étant donné qu'il s'agit de marchands qui ont une activité lucrative, bien que culturelle et artisanale, mais qu'ils voulaient juste pouvoir continuer d'organiser cet événement à un prix accessible;
- que 35% des exposants étaient des brocanteurs ou antiquaires genevois;
- que la manifestation, qui avait lieu du jeudi au dimanche jusqu'à 22 h, attirait jusqu'à 10 000 visiteurs par année;
- qu'étant donné la rénovation de la plaine de Plainpalais, en 2009, les organisateurs avaient prévu de renoncer à organiser la brocante pour ne pas déstabiliser les visiteurs qui sont habitués à se rendre au chapiteau sur la plaine;
- que les exposants payaient un forfait correspondant à un peu moins de 90 francs le m²;
- que les comptes étaient équilibrés et qu'aucun bénéfice n'était réalisé, à l'exception des années où les organisateurs de Solvita partageaient leurs frais;

Pétition: Chapiteau de la brocante et de l'antiquité sur la plaine de Plainpalais

- que d'autres villes, comme Carouge, mettent gratuitement une salle à la disposition des organisateurs de ce genre de manifestation, ou demandent, comme à Neuchâtel ou Lausanne, un prix dérisoire par rapport à ce qui leur est demandé à Genève. Au surplus, Genève est la seule ville où sont facturés les véhicules des exposants;
- que les griefs du Service de la sécurité et de l'espace publics à leur encontre sont mensongers et qu'il a toujours été convenu que le taux de 6% pour la redevance soit appliqué sur les montants encaissés pour les entrées, qu'il n'a jamais été question qu'il s'applique aux recettes. *(N.d.l.r.: La redevance versée par l'organisateur jusqu'en 2007 était de 6% sur les entrées payées par les visiteurs, alors que la permission du Service de la sécurité et de l'espace publics (ex-Service des agents de ville et du domaine public) mentionne un taux de 6% sur le montant brut de la recette réalisée (voir documents accessibles sur l'IntraCM).*

Les pétitionnaires ont en outre exprimé leur réticence à l'idée d'organiser cet événement ailleurs, pour la raison que la plaine de Plainpalais est idéalement située et que tout autre endroit impliquerait une perte d'attractivité, mais aussi parce qu'ils craignent fortement que tout changement déplairait aux visiteurs habitués. Ils ont de plus relevé la difficulté de trouver un terrain stable, accessible aux camions et pouvant accueillir un événement de cette taille.

Au cours des discussions, les commissaires ont expliqué aux pétitionnaires que leur demande correspondait en fait à une demande de subvention indirecte, et qu'une telle demande devait être adressée, le cas échéant, aux autorités.

Il leur a également été suggéré de rechercher des sponsors, certains commissaires leur ayant assuré que leur activité intéresserait certainement de nombreuses entreprises qui souhaitent associer leur nom à ce type d'événement.

Finalement, il leur a été vivement conseillé de se constituer en association pour effectuer ces démarches et défendre leurs intérêts.

A l'exception de deux personnes qui semblaient émettre des réserves, les pétitionnaires se sont montrés très ouverts et intéressés par ces conseils.

Des commissaires ont également relevé que l'organisateur avait bénéficié d'un prix extrêmement avantageux durant de nombreuses années et que l'augmentation était liée à la volonté des autorités de respecter le règlement cantonal, dans un souci d'égalité de traitement pour l'ensemble des particuliers, entreprises et associations qui désirent occuper le domaine public.

Les commissaires n'ayant plus de question à poser aux pétitionnaires, ces derniers ont été remerciés pour leurs explications et ont quitté la salle.

La majorité des commissaires présents ont alors exprimé leur vif intérêt pour ce chapiteau et les activités des pétitionnaires. Nonobstant cet enthousiasme, la

Pétition: Chapiteau de la brocante et de l'antiquité sur la plaine de Plainpalais

majorité des commissaires étaient d'avis que le prix de location demandé est justifié et que les organisateurs devraient suivre les conseils qui leur ont été donnés pour que la manifestation perdure.

Un commissaire d'A gauche toute!, pas convaincu par l'idée du sponsoring, a suggéré que le prix d'entrée de la manifestation pourrait être augmenté au prix d'un billet de cinéma, ce à quoi un commissaire des Verts a répondu que ces activités ne sont pas comparables et qu'un prix plus élevé serait rédhitoire dans le cadre d'une exposition de marchands, qui souhaitent non seulement se faire connaître mais aussi réaliser des affaires.

Il a par ailleurs été fait mention de réserves sur la clarté des comptes présentés par l'organisateur et sur les accusations portées à l'encontre du Service de la sécurité et de l'espace publics. Afin d'éclaircir ces points, l'audition de M. Pierre Maudet a été demandée et acceptée à l'unanimité des membres présents.

Séance du 29 janvier 2009

Audition de M. Pierre Maudet, conseiller administratif, accompagné de M. François Buensod, juriste

Le conseiller administratif s'est déclaré surpris par cette pétition, étant donné que les organisateurs du Chapiteau de la brocante ont bénéficié pendant vingt-six ans d'un traitement très favorable, correspondant à une subvention annuelle de 560 000 francs en nature, qui n'a malheureusement pas été comptabilisée par son département. En 2008, cette subvention est passée à 470 000 francs de prestation en nature, puisque la facture réelle est de 95 000 francs. Il a estimé que les organisateurs ont abusé du domaine public, ont généré des nuisances, notamment par rapport aux véhicules, et ont eu des facilités grâce à leur proximité avec l'ancien magistrat. Ce sont les seuls, parmi les organisateurs des manifestations, à avoir annulé leur manifestation en raison de l'application de ces directives, et les seuls avec lesquels la Ville a eu des problèmes. La Ville n'a pas souhaité transiger, car elle a proposé des lieux de substitution, comme la caserne des Vernets. En outre, la plaine de Plainpalais est faite pour accueillir le cirque, les forains et les marchés, mais ne doit pas devenir un parking, ni un lieu pour les manifestations privatives, dont l'installation dure plusieurs semaines. Enfin, la fréquentation de cette manifestation semble être en chute libre, à moins que le chiffre des entrées communiqué n'ait été mensonger. Le magistrat a exprimé ses craintes que l'argument du prix de location ne soit utilisé comme un prétexte pour mettre un terme à cette manifestation et a assuré aux commissaires que tout a été entrepris de son côté pour parvenir à un accord, mais que le principe d'égalité de traitement a abouti à cette conclusion, votée à l'unanimité par le Conseil administratif.

Pétition: Chapiteau de la brocante et de l'antiquité sur la plaine de Plainpalais

En réponse à la question d'un commissaire qui, bien que donnant raison à cette application sévère et systématique, a demandé si les tarifs appliqués à Genève étaient onéreux par rapport au reste de la Suisse, le conseiller administratif a exposé la particularité de cette manifestation par le fait qu'elle est privative, payante et qu'elle ferme l'espace public. Pour ce type de manifestation, le tarif est fixé par le règlement cantonal à 45 francs le m². La Ville fixe quant à elle le montant du rabais. Il a été ici de 50% étant donné l'aspect culturel de la manifestation, mais une série de facteurs ont conduit à la conclusion d'un tarif relativement élevé (se référer au règlement fixant le tarif des empiétements sur ou sous le domaine public (RTEDP), disponible sur le site internet du Service de la sécurité et de l'espace publics. En outre, la Ville se doit d'être équitable par rapport aux commerçants qui ont pignon sur rue, et qui ont des charges considérables. Le magistrat a en outre relevé que la même réflexion était en cours à Lausanne et à Zurich.

A la question d'un commissaire ayant relaté les allégations relativement graves qui avaient été émises par l'organisateur, notamment au sujet de la redevance, le magistrat a répondu qu'il n'y avait pas de convention, puisque la mise à disposition du domaine public est un acte unilatéral. Il s'agit en réalité d'une permission, dont il a remis à la rapporteuse les copies concernant les années 2003 à 2007 (disponibles sur l'IntraCM), et qui mentionnent, pour les versions 2003 à 2006: «Il est perçu une redevance de 6% sur le montant brut de la recette réalisée au cours de la période citée en marge.» La permission de 2007 fait quant à elle référence au règlement cantonal. Il a également ajouté que la sous-location pratiquée est autorisée (comme durant l'Euro 2008), mais qu'elle devrait logiquement diminuer le rabais d'autant plus. Or, en l'occurrence, l'organisateur sous-louait l'espace aux brocanteurs à un tarif élevé, ce que le magistrat a jugé choquant.

Le conseiller administratif a ensuite donné d'autres exemples de prix pratiqués et conformes au règlement, en réponse aux réserves d'une commissaire sur l'égalité de traitement des organisateurs, se référant au cirque de Noël. Enfin, à la question d'un commissaire sur la possibilité d'augmenter la location par paliers, le magistrat a évoqué les difficultés rencontrées par son département pour obtenir le chiffre d'affaires de l'organisateur, qui ne souhaitait pas que ce chiffre soit retenu pour le calcul de la recette brute.

Après ces explications, MM. Maudet et Buensod ont été remerciés et libérés. Les commissaires ont ensuite exprimé leur opinion sur la suite à donner à cette pétition.

Le Parti radical a estimé avoir tous les éléments et documents utiles pour prendre une décision, ayant fait des propositions à la brocante pour lui permettre de continuer, et tenant compte du fait que les organisateurs ont perdu huit mois à discuter plutôt qu'à chercher des solutions, la pétition peut être classée.

Pétition: Chapiteau de la brocante et de l'antiquité sur la plaine de Plainpalais

L'Union démocratique du centre, satisfaite d'avoir entendu les pétitionnaires, a également demandé le classement et le vote.

Le Parti démocrate-chrétien a aussi demandé le classement.

Les socialistes ont également déclaré avoir suffisamment d'éléments. Les informations de l'organisateur étant lacunaires et parfois douteuses, ils n'ont pas souhaité donner suite à cette pétition et ont demandé son classement.

A gauche toute! a également jugé que cette pétition devait être classée, d'autant que le site de la plaine de Plainpalais ne sera de toute manière pas utilisable ces prochaines années. Le parti a néanmoins regretté que les pétitionnaires n'aient pas formé une association.

Le Parti libéral, estimant que les propos du magistrat ont été clairs et tenant compte du fait que la Ville a également essayé de proposer des locaux de remplacement, a souhaité classer cette pétition.

Les Verts se sont aussi prononcés pour le classement de cette pétition, estimant que les pétitionnaires avaient frappé à la mauvaise porte et souhaitant qu'ils poursuivent leurs démarches ailleurs pour que cette manifestation perdure.

Le classement de la pétition a été accepté par 12 oui (2 S, 2 Ve, 1 AGT, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) et 2 abstentions (1 S, 1 AGT).

Annexe: texte de la pétition

Autres documents disponibles sur l'IntraCM:

- permissions du SEEP 2003 à 2007
- règlement de la Ville de Genève
- dossier remis par les pétitionnaires

Pétition: Chapiteau de la brocante et de l'antiquité sur la plaine de Plainpalais

Pétition

Récolte de signatures pour la sauvegarde du Chapiteau de l'Antiquité et de la Brocante sur la Plaine de Plainpalais, pour une transmission de la culture, toutes générations confondues.

Nom	Prénom	Adresse	Signature
-----	--------	---------	-----------

Pétition: Chapiteau de la brocante et de l'antiquité sur la plaine de Plainpalais

M^{me} Valérie Bourquin, rapporteuse (Ve). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, cette pétition, comme son nom l'indique, vise à sauvegarder le Chapiteau de la brocante et de l'antiquité, événement bien connu qui, chaque année, dans le courant de l'automne, attirait depuis vingt-six ans quelques milliers de visiteurs – entre 6000 et 10 000, pour les dernières années – sur la plaine de Plainpalais, et cela jusqu'en 2007. Jusqu'en 2007 seulement puisque, dans le cadre des mesures prises par l'actuel Conseil administratif pour rétablir – voire instaurer, dans certains cas – une équité de traitement entre administrés, notamment en ce qui concerne l'utilisation du domaine public, la mise à disposition de la plaine durant plusieurs semaines ne pouvait plus se faire aux conditions dont avait bénéficié l'organisateur du Chapiteau de la brocante et de l'antiquité pendant vingt-six ans, c'est-à-dire au prix extrêmement favorable de 6% des recettes, à savoir un montant de quelque 7000 francs pour l'année 2007, sans revenir sur le litige entre la Ville et l'organisateur concernant le contenu des recettes.

Or le premier calcul du coût réel de cette mise à disposition de la plaine de Plainpalais par les services de M. Maudet a abouti à une facture de plus de 560 000 francs, qui a pu être portée à 95 000 francs après la prise en compte des aspects culturels et touristiques de cet événement, conformément aux directives applicables. L'organisateur n'étant pas en mesure de payer ces frais, le chapiteau a été annulé en 2008, ce qui a engendré la pétition P-214 qui, au fond, revient à demander une subvention indirecte à la Ville.

Bien sûr, tous les membres de la commission des sports et de la sécurité ont été sensibles aux arguments des pétitionnaires, et tous les groupes ont exprimé des regrets quant à la disparition de ce chapiteau. Cependant, il ne s'agissait pas, pour la commission, de se prononcer sur une subvention pour que cet événement puisse perdurer. Une telle demande n'a pas été formulée; ce n'était pas le souhait des pétitionnaires, puisqu'il s'agit de commerçants et d'artisans, et que le Chapiteau de la brocante et de l'antiquité n'est pas qu'une exposition, mais aussi un marché dont les visiteurs sont de potentiels acheteurs, immédiats ou futurs.

Par conséquent, la prise en compte de cette pétition revenait à renoncer ou, du moins, à remettre en cause l'équité de traitement appliquée dans la location du domaine public, ce que, bien évidemment, aucun des commissaires n'a souhaité. C'est donc à l'unanimité que le classement de cette pétition a été voté, bien que la majorité des groupes ait encouragé les pétitionnaires à poursuivre leur démarche, par exemple en cherchant les fonds nécessaires au financement de cet événement, pour sauvegarder le Chapiteau de la brocante et de l'antiquité.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission des sports et de la sécurité demandant le classement de la pétition sont mises aux voix; elles sont acceptées à la majorité (1 opposition socialiste).

10. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour l'installation de jeux du type de ceux de Baby-Plage» (P-215 A)¹.

Rapport de M^{me} Mary Pallante.

La pétition a été renvoyée le 11 juin 2008 à la commission des pétitions par le Conseil municipal. La commission s'est réunie le 24 novembre et le 1^{er} décembre 2008, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Tamara Saggini.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 24 novembre 2008

Audition de M. Mirko Weber, pétitionnaire

Suite à un incident à la Fête du printemps, le pétitionnaire a décidé de lancer cette pétition. En effet, il trouve que dans les parcs et selon les quartiers les places de jeux sont déplorables. En revanche, à Baby-Plage, l'installation des jeux «fait sensation».

Ces installations ont été créées par M. Ernst, en matériaux recyclables, chambres à air et pneus. Selon le pétitionnaire, elles ont une qualité ludique et permettent un apprentissage du sens des responsabilités.

Il souligne le fait que, jusqu'à présent, il n'y a eu aucun accident grave. Lui-même, en voyant sa fille, constate que les enfants savent quels risques ils prennent. M. Ernst a également développé des installations pour les personnes adultes pour se suspendre et s'étendre le dos.

Ces installations ont pris place à Baby-Plage, mais aussi dans le préau de l'école active de Malagnou, au centre des Avanchets; même la poste de Montbrillant va en installer pour les gens qui travaillent là-bas.

La pétition demande d'asseoir plus définitivement le statut des installations de Baby-Plage et de soutenir M. Ernst pour la logistique. A plus court terme, les pétitionnaires souhaiteraient que ces jeux soient autorisés dans des fêtes, sans que

¹ Commission, 178.

les flotiers en demandent le démontage. Enfin, il suggère de peut-être lancer une réflexion sur la façon d'aménager les places de jeux et d'en faire un atout dans les parcs. Il cite par exemple le parc Gourgas, la plaine de Plainpalais et le parc des Bastions, où la situation des jeux est misérable.

Un commissaire demande qui est responsable en cas d'accident. Il relève également que les installations ne sont pas conformes aux normes. De plus, il ajoute que M. Ernst reçoit 10 000 francs de subvention par an.

D'après un autre commissaire, s'il y a occupation du domaine de la Ville de Genève, il y a responsabilité de la Ville.

Le pétitionnaire mentionne par ailleurs qu'une association a été créée, elle se nomme Cheetah Baby-Plage, elle soutient le travail de M. Ernst et elle est prête à le reprendre.

Une commissaire demande quelles sont les relations avec la Ville au sujet de l'installation de ces jeux.

Le pétitionnaire répond que M. Ernst bénéficie d'un statut qualifié d'«expérimental», ce qui dégage les responsabilités de la Ville. En cas d'accident, M. Ernst aurait fait marcher son assurance RC, et l'association Cheetah Baby-Plage également.

A l'issue de leur entrevue avec le pétitionnaire, les commissaires ont décidé, à l'unanimité, d'auditionner le département de M. Tornare. De plus, ils ont accepté, à une large majorité sauf deux abstentions des Verts, l'audition de M. Ernst et de l'association Cheetah Baby-Plage.

Séance du 1^{er} décembre 2008

Audition de M^{me} Simone Irmingier, directrice adjointe au département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, et de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE)

M^{me} Irmingier et M. Oertli rappellent que la Ville de Genève et le Service des écoles et institutions pour l'enfance ont regardé ces installations «avec un œil pas très rassuré» et qu'ils ont reçu une mise en demeure de l'Etat qui demandait de les démonter, car elles ne correspondaient pas aux normes de sécurité européennes. La Ville a réagi et a dit qu'il était normal que les normes ne s'appliquent pas dans ce cas, car l'installation n'est pas faite sur une place de jeux mais sur un espace d'aventures où les conditions de sécurité ne sont pas les mêmes. La Ville a demandé au quartier des Eaux-Vives de constituer une association pour ne pas avoir comme seul interlocuteur M. Ernst, de là est née l'association Cheetah Baby-Plage.

Les accords ont été les suivants: l'association bénéficie d'une subvention nominale de 10 000 francs destinée à garantir la maintenance et la surveillance des installations.

M. Ernst est présent presque sept jours sur sept et le Service des écoles et institutions pour l'enfance fait un contrôle une fois par mois. Le technicien qui est chargé de contrôler est toujours en difficulté. Puisqu'il n'y a pas de normes, il ne sait pas ce qu'il doit vérifier. Les contrôles se fondent donc sur le bon sens et le dialogue avec M. Ernst. Il n'y a pas de convention, mais chaque contrôle fait l'objet d'un rapport qui est communiqué à l'association.

Certains problèmes se posent: on observe que les hauteurs de chute peuvent être supérieures à 3 m, que le sable amortit les chutes pour autant qu'il soit brassé et que les chambres à air peuvent causer un risque d'étranglement. Malgré l'association et l'assurance RC contractée par cette dernière, la Ville de Genève a une responsabilité, car l'installation est sur son terrain. Cependant, il y a eu «peu ou pas d'accidents» depuis huit ans.

Lors de la présentation à la Délégation à l'aménagement en 2003, les trois magistrats M. Ferrazino, M. Hediger et M. Tornare ont décidé de tolérer l'installation, en disant que l'on ne pouvait pas toujours avoir uniquement des choses normées, mais qu'on pouvait aussi offrir un espace de liberté et de créativité. Indépendamment de la sécurité, un autre problème s'est greffé: le fait que ces installations soient fixées sur des platanes. D'une part, cela blesse l'arbre et, d'autre part, cela crée la possibilité à la maladie du chancre coloré de l'attaquer.

M. Oertli ajoute que la Direction générale de la nature et du paysage a demandé de réduire les frottements sur les branches. Les fixations sur les platanes seront contrôlées par le SEVE.

M^{me} Irmingier explique que les inquiétudes de son service concernent la responsabilité de la Ville, au moment de la relève de M. Ernst, lorsqu'il ne sera plus là.

A cause de la maladie des arbres, la Ville se demande si les installations sont transposables ailleurs, considérant que cela risque de provoquer le même problème sur n'importe quel arbre. Le SEVE contrôle régulièrement l'état et la solidité des arbres. Tout est donc contrôlé en sachant que cela ne correspond à aucune norme en vigueur.

Une commissaire demande si ce type de jeux serait transposable dans d'autres lieux, le président citant les exemples du parc des Bastions, du parc Gourgas et de la plaine de Plainpalais.

M^{me} Irmingier répond que tout est possible, mais que l'esthétique de ces jeux est appréciée de différentes manières. En les mettant à plusieurs endroits, on pourrait trouver que cela enlaidit.

Une autre possibilité serait que les organisateurs des manifestations assument les installations, mais en petites quantités. Si l'association veut proposer ce genre de jeux à des maisons de quartier qui organisent leur fête, le SEVE doit être consulté et une autorisation demandée.

Une commissaire demande qui est responsable en cas d'accident, car, selon le pétitionnaire, soit la RC de l'association soit celle de M. Ernst entrain en ligne de compte, mais M^{me} Irminger a également mentionné la responsabilité de la Ville.

M^{me} Irminger répond que, s'il y a une demande de dommages et intérêts de la part de la victime, la RC peut régler cela. Si la plainte est pénale, la Ville devrait assumer une responsabilité pénale et, à ce moment-là, cela dépendrait de l'appréciation du juge. Mais la Ville ne pourrait en aucun cas se décharger de responsabilités en cas de plainte pénale.

M. Oertli pense qu'on pourrait s'imaginer un certain nombre de lieux qui seraient des lieux d'aventures et non pas standardisés.

Audition de M. Jean-Georges Ernst, de M. Gabriel de Montmollin, éditeur et président de l'association Cheetah Baby-Plage, qui gère l'installation, de M. John Rothenbühler, facteur aux Eaux-Vives, formé par Jean-Georges Ernst aux constructions de Baby-Plage et membre de l'association Cheetah Baby-Plage

Domicilié à Genève depuis 1953, M. Ernst a installé des jeux à Baby-Plage sans autorisation en 2000, car il n'a pas voulu attendre d'en avoir une.

Trois ans plus tard se crée l'association Cheetah. En huit ans, il dit qu'il n'y a jamais eu d'accident.

M. de Montmollin souligne qu'il y a une très grande fréquentation des installations et que la Ville a accepté de financer le projet en raison des vertus pédagogiques de ces jeux. L'association veille à ce que les arbres soient épargnés des dégâts, elle fait attention à toutes les attaches pour que les arbres ne soient pas fragilisés, et elle regarde dans quelle mesure ces installations de jeux pourraient être développées au-delà de Baby-Plage.

M. Rothenbühler explique que, depuis trois ans, il travaille avec M. Ernst et construit ces installations avec lui.

Une commissaire demande si les trois auditionnés pensent que ce genre d'installations pourrait se reporter dans un autre lieu.

M. Ernst répond qu'ils ont deux exemples. Il existe un groupe d'arbres beaucoup plus propice à l'installation de ce système et ils ont déjà commencé avec l'accord tacite de la régie, pour que d'autres gens puissent se rendre compte que

ce n'est pas dangereux. Il y a également l'école active de Malagnou qui leur a demandé, l'année passée, d'installer ces jeux dans le préau. Ils ont aussi installé temporairement les jeux lors des activités du centre aéré des Eaux-Vives et des Avanchets. L'association et lui assurent la surveillance du lieu. Si cela vient à être accepté, on peut imaginer une association sœur qui assurerait le suivi de ces installations.

Un commissaire demande à M. Ernst s'il a un brevet. Il n'en a pas. Il indique que son but est l'utilisation de matériel de récupération. Il achète uniquement une pièce qui permet à la balançoire de tourner. Le tronc est entouré de talons pneus, qui ont une résistance énorme et qui ne s'abîment presque pas. Ceux-ci font l'objet d'un contrôle.

Un autre commissaire demande si, sur place, il y a des indications qui mentionnent que les personnes sont plus responsables qu'à d'autres endroits. Il pense que, si les parents viennent, ils prennent une part de responsabilité à leur charge et cela peut être rassurant.

M. Ernst explique qu'en général les parents sont présents pour surveiller leurs enfants.

Il ajoute que, sur place, il y a une seule explication de l'installation du «tout à l'envers» mais que, sinon, il n'y a pas d'inscriptions. Ce problème s'était fortement posé et avait requis l'avis d'un juriste, mais ils ont décidé que la situation était comme si on était en forêt, où ne figure aucune explication pour dire comment agir avec les éléments de la nature.

M. de Montmollin ajoute qu'il y a une sorte d'autorégulation, les enfants s'intègrent dans le cadre qui a l'air naturel, ils apprennent tous seuls le règlement. Il n'est jamais arrivé de devoir aller chercher quelqu'un qui était coincé dans les branches, ou de voir les balançoires entrer en collision, alors que cela est possible si on ne fait pas attention.

Une commissaire demande s'ils ont l'intention de former d'autres personnes.

M. Ernst répond qu'ils n'ont pas d'autres formations en cours, mais uniquement l'aide d'amis. M. Rothenbühler est aussi bien au courant des techniques que lui-même et ils se transmettent la connaissance. Lorsqu'ils dépasseront le stade expérimental, il peut envisager que deux ou trois jeunes pour chaque lieu soient engagés pour surveiller et réparer les installations. Pour une formation basique, M. Ernst pense que deux week-ends suffisent.

Une commissaire indique que, si on examine la possibilité de transposer ces jeux dans d'autres endroits, deux questions se posent: le problème de la surveillance et savoir qui prendrait la responsabilité, à ce moment-là.

M. Ernst répond qu'il y a en effet deux choses différentes: construire et être attentif à la sécurité. Il est assez facile de trouver des personnes dans le quartier prêtes à faire une surveillance une ou deux fois par semaine.

La commissaire pense que la surveillance devrait être continue. On entre dans une question de responsabilité.

M. Ernst répond que la surveillance se fera, d'une part, par les usagers et, d'autre part, par deux ou trois personnes nommées qui rendront compte de l'état des installations. Il ajoute qu'il s'agit de créer différentes petites associations où on installe du matériel qui assurerait la surveillance régulière.

M. de Montmollin ajoute qu'il y a une surveillance quotidienne pour éviter la déprédation volontaire et vérifier l'état des installations. Cependant, il précise que le concept tel qu'il fonctionne à Baby-Plage ne nécessite pas de surveillance par une personne permanente, et cela fonctionne ainsi depuis huit ans, car le système est intégré à la nature.

M. Ernst ajoute qu'il est incroyable de remarquer que les installations de Baby-Plage n'ont jamais été vandalisées, contrairement à d'autres lieux.

Le président remercie les auditionnés d'avoir créé ces jeux, qui ne partent de rien et sont très ludiques.

Discussion et vote

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que son parti est pour le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Un commissaire Vert voit les difficultés et les limites du système, mais veut soutenir l'idée, son parti sera donc également pour un renvoi au Conseil administratif.

Une commissaire socialiste pense que l'expérience qui a été faite a fait ses preuves. D'autre part, les autorités n'ont pas mis dès le départ les bâtons dans les roues. Elle est pour un renvoi au Conseil administratif, pour qu'il examine l'installation de ces jeux dans les lieux qui s'y prêtent.

Un commissaire radical trouve que c'est une belle aventure. Cependant, il ne trouve pas judicieux de demander un développement des installations, ce qui pourrait engendrer un avis de droit ferme pour interdire toute installation. Il trouve un peu risqué mais pense que cela vaut la peine que le Conseil administratif réfléchisse. Il se prononce également pour un renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Une autre commissaire socialiste souligne que le renvoi au Conseil administratif ne veut pas dire que ce dernier doit refaire ces installations ailleurs, mais qu'il faut laisser une porte ouverte s'il y a une possibilité.

Le groupe d'A gauche toute! est pour le renvoi au Conseil administratif.

Une commissaire libérale votera comme la commission, mais pense que le Conseil administratif prend certains risques car, s'il y a un accident, la responsabilité de la Ville sera engagée car elle est propriétaire du terrain.

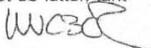
Le président dit que la pétition demande le développement des jeux alors que, au niveau de l'administration, les jeux avaient une valeur expérimentale. L'administration aurait aimé qu'on reste à cet état expérimental. Elle n'aurait pas les moyens d'assurer la sécurité. De façon naturelle, l'installation de ces jeux s'est développée dans le cadre privé. Au nom du Parti démocrate-chrétien, il est pour un renvoi de la pétition au Conseil administratif en demandant d'examiner le développement de ce genre de jeux dans les lieux naturels qui s'y prêtent, et en prenant également toutes les précautions qu'il faut.

La commission des pétitions vote à la quasi-unanimité des membres présents (1 DC, 2 UDC, 1 R, 2 S, 3 Ve, 2 AGT, 1 abstention L) le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

Annexe mentionnée

PETITION AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENEVE

Nous, soussignés, demandons que des jeux du type de ceux présents à Baby-Plage , en fonction depuis 8 années sans incident technique, puissent être installés partout en ville, en des lieux qui s'y prêtent. Le responsable des jeux de Baby-Plage ou l'un de ses remplaçants techniquement formé, s'engage à contrôler et entretenir ces installations à un rythme hebdomadaire.

Cette pétition tombe à un moment particulièrement opportun, celui de la mise au point d'une nouvelle installation dénommée le « Tout-à-l'envers ». Celle-ci permet de lutter, tant pour les adultes que pour les enfants, contre l'obésité et les maux de dos. 

Nous rappelons aussi qu'à une période où le développement durable est de première actualité, ces installations sont constituées à 99% de matériaux récupérés.

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
-----	--------	---------	-----------

Responsable de la pétition: Mirko Weber, rue Gourgas 10, 1205 Genève

Prrière de renvoyer cette pétition, même partiellement signée, à l'adresse ci-dessus avant le 3 juin 2008

M. Jean-Charles Lathion, président de la commission des pétitions (DC).

J'interviens brièvement. Mesdames et Messieurs, vous connaissez tous les installations de jeux de Baby-Plage, basées sur une utilisation intelligente de pneus récupérés. Elles font la joie des familles et des enfants, qui les utilisent beaucoup. La pétition P-215 demande d'étendre ce système aux parcs, où de telles installations seraient tout à fait bienvenues. Après avoir auditionné les services de la Ville et les représentants de l'association Cheetah Baby-Plage, la commission des pétitions a trouvé, à la quasi-unanimité des membres présents, qu'il était intéressant de prolonger l'expérience en renvoyant cette pétition au Conseil administratif. C'est donc ce que j'engage le plénum à faire ce soir.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont mises aux voix; elles sont acceptées à l'unanimité.

11. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Halte aux excès de vitesse à la rue Philippe-Plantamour!» (P-218 A)¹.**Rapport de M. Mathias Buschbeck.**

Cette pétition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions le 24 juin 2008. Cette dernière s'est réunie les 29 septembre et 3 novembre 2008, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion, pour étudier cet objet. Le rapporteur tient à remercier M^{lle} Tamara Saggini, qui a assuré la prise des notes de séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

¹ Commission, 558.

Séance du 29 septembre 2008*Audition des pétitionnaires*

Un pétitionnaire explique que la limitation à 30 km/h n'est pas respectée dans la rue Philippe-Plantamour. Les aménagements sont insuffisants et cela est extrêmement dangereux.

Dans cette rue, il y a un établissement médico-social et une crèche. Un accident, où un bébé a déjà été touché et renversé devant la crèche, a été la goutte qui a fait déborder le vase.

A la question d'un commissaire, les pétitionnaires annoncent qu'un courrier a été envoyé à la Délégation à la petite enfance pour l'alerter de la situation.

Un autre commissaire demande s'il y a assez de contrôle de police. Les pétitionnaires répondent que, lorsque la police est là, elle amende les contrevenants, mais leur présence est trop irrégulière pour avoir un effet dissuasif sur la durée.

La commission apprend également que M. Ferrazino s'était déjà engagé à remédier à la situation, mais les habitants n'ont jamais rien vu venir.

Après le départ des pétitionnaires, un commissaire propose d'envoyer un courrier à la Délégation à la petite enfance pour connaître les mesures prises pour assurer la sécurité des usagers de la crèche. Cette proposition est refusée par 8 non (1 UDC, 1 R, 1 L, 2 DC, 3 S) contre 4 oui (1 UDC, 3 Ve) et 2 abstentions (AGT).

L'audition de MM. Pagani et Prina est, quant à elle, acceptée à l'unanimité (1 UDC, 1 R, 1 L, 2 DC, 3 S, 3 Ve, 2 AGT).

Séance du 3 novembre 2008*Audition de M. Prina, délégué à la mobilité au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, accompagné de M^{me} Yasmine Bani Hachemi, ingénieure en transports*

M. Prina explique que son service connaît bien le quartier des Pâquis, car de nombreux aménagements y ont été prévus depuis la fin des années 1990, dont la mise en place d'une des premières zones 30 km/h. Peu de temps après l'installation du tram sur la rue de Lausanne, il y a eu des travaux importants de modération de trafic et de valorisation du quartier sur la place de la Navigation, à la rue du Môle et à la rue du Léman.

Cela a amené des changements d'habitudes qui ont débouché sur un bilan, d'ailleurs exigé par la législation fédérale. Ce dernier a été entamé en 2004: ana-

Pétition: excès de vitesse à la rue Philippe-Plantamour

lyse du cheminement des enfants vers l'école, relevé d'accidentologie, analyse de vitesse.

Une nouvelle proposition, la proposition PR-524, a été votée par le Conseil municipal le 10 octobre 2007 afin, entre autres, de réaliser des aménagements complémentaires.

Ce crédit prévoit des mesures sur l'ensemble du secteur et, notamment, sur la rue Plantamour, la mise en place de portes visibles avec un système de totem de 2,50 m de haut et 50 cm de large et la réalisation d'un ralentisseur de couleur beige, complété par un marquage sur la chaussée, soit, en tout, quatre interventions.

Malheureusement, ces travaux n'ont pas encore pu être réalisés, car la Commission des monuments, de la nature et des sites a demandé des modifications au projet initial afin de garantir la protection du périmètre de la rade.

L'autorisation de construire a été délivrée au mois d'août et les travaux ne seront engagés qu'en mars 2009, pour des questions de conditions météorologiques, et ils dureront trois mois.

Un commissaire demande s'il serait possible de demander à la police d'augmenter ses contrôles. En outre, il voudrait savoir s'il serait possible que la Ville de Genève installe des *Visispeed*, qui indiquent la vitesse au conducteur dans un but préventif.

M. Prina dit que ses services interviennent régulièrement auprès de la gendarmerie pour les contrôles, mais il constate qu'il n'y a pas de volonté au niveau cantonal d'effectuer des contrôles. On les renvoie à l'ordonnance qui indique que les aménagements doivent être faits de telle sorte que l'on ne puisse pas rouler à plus de 30 km/h. Ici, cette condition est remplie, la police estime qu'il y a d'autres tâches plus importantes.

En ce qui concerne le *Visispeed*, cela pourra également être fait.

Le rapporteur demande d'avoir la lettre de la police cantonale qui dit qu'elle ne veut pas faire de contrôle dans les zones 30 km/h, afin de la joindre au rapport.

M. Prina la transmettra.

Après le départ des personnes auditionnées, le rapporteur propose de renvoyer au plus vite cette pétition au Conseil administratif afin de soutenir la réalisation rapide de ces travaux.

Il est soutenu par une commissaire socialiste; cela permettra de plus de donner un signal politique aux pétitionnaires.

Certains commissaires, radicaux et libéraux, s'interrogent sur la pertinence de renvoyer au Conseil administratif une pétition alors que les travaux qui permettront de répondre aux demandes sont déjà annoncés.

Une commissaire des Verts leur répond que, si cette pétition n'est pas renvoyée au Conseil administratif, ce dernier pourrait interpréter cela comme une défiance de la commission par rapport aux travaux annoncés.

Le renvoi de la pétition P-218 au Conseil administratif est finalement accepté à l'unanimité.

Annexes:

- texte de la pétition
- courrier du Conseil administratif au Département des institutions
- courrier du Département des institutions concernant le respect des limitations de vitesse en Ville de Genève

R. 23.6.08

Les habitants de la rue Philippe-Plantamour
et alentours
p.a. M. Domenico Giusti
Rue du Léman 7
1201 Genève

Genève, le 19 juin 2008

Monsieur Thierry Piguet
Président du Conseil Municipal
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge 4
1204 Genève

HALTE AUX EXCES DE VITESSE A LA RUE PHILIPPE-PLANTAMOUR !

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Malgré la limitation de vitesse à 30 km/heure dans notre quartier et en particulier à la rue Plantamour, nous constatons régulièrement que des automobilistes et motocyclistes sans égards dépassent cette limitation en mettant en danger la vie des passants.

En particulier, ils ne respectent pas le passage à piétons situé à la hauteur de la rue du Léman, ce qui est d'autant plus regrettable que c'est le seul endroit qu'empruntent notamment les parents qui se rendent à la Crèche Carfagni pour déposer ou reprendre leurs enfants et de nombreuses personnes âgées et handicapées du quartier.

C'est pourquoi nous vous demandons instamment de bien vouloir entreprendre les mesures nécessaires pour sécuriser cet endroit avant qu'un accident majeur ne se produise.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez porter à cette pétition et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nos meilleures salutations.

Nom	Prénom	Adresse	Signature
-----	--------	---------	-----------

7186

SÉANCE DU 18 MAI 2009 (soir)
Pétition: excès de vitesse à la rue Philippe-Plantamour

CA du 29.11.2006

MM. Ferrazino
Machereil
Mme Charollais
M. Prina
dossier

CONSEIL ADMINISTRATIF

PALAIS EYNARD
RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3962
1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 29 00
F +41(0)22 418 29 01
WWW.VILLE-DE-CH

Ferrazino
pour info



VILLE DE
GENÈVE

Monsieur Laurent Moutinot
Conseiller d'Etat chargé du Département des
Institutions
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
Case postale 3962
1211 Genève 3

Genève, le 29 novembre 2006

Objet

**Respect des limitations de vitesse en Ville de Genève
Motion M-512 adoptée par le Conseil municipal le 1^{er} décembre 2004**

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Permettez-nous de revenir sur notre courrier du 26 janvier 2005 adressé au Conseil d'Etat, relatif à l'objet cité en titre et resté sans réponse à ce jour.

Le Conseil municipal s'enquiert fréquemment d'une intervention régulière des services compétents afin de faire respecter la loi sur la circulation routière, plus précisément les limitations de vitesse en Ville de Genève.

Notre Conseil s'est également adressé à votre département à diverses reprises avec le souhait que l'Etat, qui détient la compétence d'agir, prenne les mesures qui s'imposent en matière de contrôle des excès de vitesse.

La Ville de Genève pour sa part réalise, chaque fois que cela est possible, diverses mesures de modération du trafic. Ces aménagements, à l'instar des zones 30 km/h, ne peuvent cependant pas constituer à eux seuls un dispositif de dissuasion des excès de vitesse.

Il apparaît malheureusement indispensable de disposer de moyens de contrôle permettant de sanctionner ce comportement sur le domaine public.

Nous souhaitons donc voir multiplier les contrôles-radars notamment la nuit et aux périodes où le plus grand nombre d'accidents dus à des excès de vitesse dans nos quartiers et sur nos routes est constaté.

En espérant pouvoir obtenir rapidement une réponse positive de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Jacques Morét
Directeur général

Christian Ferrazino
Conseiller administratif

SÉANCE DU 18 MAI 2009 (soir)
Pétition: excès de vitesse à la rue Philippe-Plantamour

7187



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des Institutions

Le Conseiller d'Etat

DI
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14
Case postale 3962
1211 Genève 3

10 JAN. 2007

Conseil administratif de la
Ville de Genève
M. C. Ferrazino, Conseiller administratif
M. J. Moret, Directeur général
Palais Eynard
Case postale 3983
1211 Genève 3

N^{réf.} : LM/OD/dda/405243-2006
V^{réf.} :

M. H. H. H. H.
Ferrazino
3DG

Genève, le 14 DEC. 2006

Concerne : Respect des limitations de vitesse en Ville de Genève

Monsieur le Conseiller administratif,
Monsieur le Directeur général,

J'accuse réception de votre lettre du 29 novembre 2006.

Il est notoire que la gendarmerie procède à longueur d'année à de nombreux contrôles de vitesse sur l'ensemble du territoire cantonal, y compris la nuit.

En Ville de Genève, en sus des contrôles opérés par radar mobile (93 en 2005 et 50 à fin août 2006), 5 cabines de contrôle de vitesse, 5 cabines de contrôle de feux/vitesse et 41 cabines de contrôle de feux concourent au respect des limitations de vitesse.

Les contrôles de vitesse, qui sont essentiels à la sécurité routière, continueront d'être opérés et développés, la police disposant des moyens fixes et mobiles nécessaires à cet effet.

Ces contrôles ne sauraient cependant se substituer de manière durable au déficit d'aménagement de certaines zones 30 km/h sur le territoire de la Ville de Genève, dans lesquelles les mesures de modération du trafic sont inexistantes, malgré les prescriptions de l'ordonnance fédérale topique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller administratif, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Laurent Mouton

M. Mathias Buschbeck, rapporteur (Ve). Depuis quelques mois, il y avait des problèmes de sécurité liés à l'accès de la crèche à la rue Philippe-Plantamour; des aménagements complémentaires devaient donc être installés à cet endroit. La commission des pétitions s'est donc demandé s'il fallait renvoyer la pétition P-218 au Conseil administratif, sachant que les travaux en question seraient probablement faits d'ici là, ou s'il fallait garder cet objet sous le coude et le ressortir au mois de mai. Quand nous l'avons traité, l'automne dernier, on nous a dit que les travaux à la rue Plantamour commenceraient à la fin de l'hiver, au mois de mars ou d'avril. Nous sommes au mois de mai, c'est-à-dire que ces travaux devraient arriver à bout touchant, et nous aimerions savoir si tel est bien le cas, conformément à ce qui nous avait été annoncé. Nous pourrions alors classer la pétition P-218; mais si nous apprenons que les travaux ont pris du retard, nous la renverrons volontiers au Conseil administratif.

Premier débat

M. Armand Schweingruber (L). La position du groupe libéral est simple: à l'issue des débats de la commission, celle-ci a voté à l'unanimité le renvoi de la pétition P-218 au Conseil administratif, et nous nous y rallierons sans problème.

J'ajoute néanmoins quelques remarques à ce préambule pour motiver notre position. Il est évidemment inadmissible que des limitations de vitesse ne soient pas respectées, car cela leur enlève toute crédibilité. Le rapport mentionne en outre que les crédits nécessaires pour effectuer les travaux à la rue Plantamour ont été votés l'année dernière au mois d'août, mais que le chantier, pour des raisons météorologiques, ne pourrait s'ouvrir qu'au mois de mars de cette année et qu'il durerait trois mois. Il y a quelques jours, j'ai parcouru la rue Plantamour d'un bout à l'autre, et je n'y ai pas remarqué de travaux – à moins que j'aie mal vu.

Ce retard est un inconvénient grave par rapport au problème qui se pose en matière de sécurité, il est donc urgent d'y remédier. D'autres chantiers durent éternellement: je pense à celui du boulevard du Grand Théâtre ou à celui de la rue des Bains, mais la liste des exemples ne s'arrête pas là. J'en viens à me demander si la lecture de chevet des membres du Conseil administratif n'est pas un texte bien connu de l'écrivain genevois Nicolas Bouvier intitulé *Eloge de la lenteur*. Je ne sais pas si mon intuition est bonne, mais si c'est bien le cas, je recommanderais au Conseil administratif de changer de lecture et de vitesse!

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Mais attention, cela pourrait bien s'appliquer aussi à notre assemblée...

M^{me} Sophie Kuster (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mon préopinant m'a pris les mots de la bouche. Le groupe de l'Union démocratique du centre fera évidemment bon accueil à la pétition P-218, puisqu'il s'agit de la sécurité des habitants, surtout dans ce quartier déjà passablement malmené sur d'autres plans. Il faut y installer des gendarmes couchés et des ralentisseurs. Je me promène quotidiennement à la rue Plantamour, et je me demande pourquoi la réalisation du projet voté et prévu pour le mois de mars 2009 n'a pas encore commencé.

M. Robert Pattaroni (DC). Je voudrais remettre en évidence la question des indicateurs de vitesse, c'est-à-dire du *Visispeed*, selon le terme savant employé dans le rapport P-218 A. On nous a répondu que c'était une solution possible; néanmoins, je me souviens qu'une demande avait été faite dans ce sens par deux très honorables conseillers municipaux – MM. Jacques Mino et Pierre Maudet, sauf erreur – mais qu'elle n'avait pas eu de suite du côté du Conseil administratif. C'est étonnant! Dans de nombreuses villes, on considère qu'il vaut mieux inciter les automobilistes à réduire leur vitesse au lieu de leur mettre une amende. Voilà ce que permettraient ces indicateurs de vitesse.

Le représentant de l'administration auditionné à ce sujet en commission s'étant montré très positif face à une telle éventualité, j'aimerais que le Conseil administratif nous dise ce soir s'il est favorable ou non à ce genre de dispositif. Il ne fait aucun doute que les automobilistes, même s'ils sont généralement respectueux des limitations de vitesse, peuvent être inattentifs une fois ou l'autre; dans ce cas, il vaut mieux leur montrer qu'ils roulent trop vite, au lieu de cacher des agents municipaux pour les prendre en flagrant délit. Certes, il en faut parfois pour mettre des amendes, mais il est beaucoup plus efficace d'avoir un indicateur de vitesse en permanence – y compris la nuit – plutôt qu'un agent municipal présent une fois par mois...

M^{me} Christiane Olivier (S). Le groupe socialiste votera le renvoi de la pétition P-218 au Conseil administratif. Je signale aux préopinants libéraux et de l'Union démocratique du centre qui n'étaient pas présents lors de la précédente législature que cet objet fait suite à de nombreuses pétitions et motions concernant les limitations de vitesse aux Pâquis. Nous avons alors voté un nouveau train de mesures – notamment l'installation de gendarmes couchés et la limitation de la circulation à 30 km/h – et la pétition P-218 vient en complément à ce qui a déjà été fait.

Entre-temps, ces mesures ont fait l'objet de deux oppositions. La première émanait des commerçants, mais elle a été levée par la suite. La seconde concernait

la limitation à 30 km/h et les gendarmes couchés; elle était le fait de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), qui demandait la modification de la signalisation aux entrées des rues, car elle dépareillait la rade. Je n'ai pas ici à me faire la défenderesse du magistrat Pagani, mais je voulais simplement replacer la situation dans son contexte. Si les travaux à la rue Plantamour n'ont pas pu être réalisés plus tôt, c'est à cause de ces deux oppositions qui ont retardé la mise en place des mesures préconisées.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je fais miennes les interventions précédentes, car il se pose effectivement un problème à la rue Plantamour. Je répète – car c'est important – que les travaux de la rue des Bains, par exemple, ne dépendent pas de notre municipalité, mais de l'Etat de Genève, maître d'œuvre du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) et des déviations de lignes de transports en commun. Nous ne pouvons que constater la situation et faire en sorte d'améliorer la communication avec l'Etat, si faire se peut. Nous nous y activons depuis le début des travaux du TCOB. En outre, comme l'a dit M^{me} Olivier, nous dépendons de la Direction générale de la mobilité (DGM), qui dépend elle-même du Canton.

Pour ce qui est des totems d'entrée de la zone 30 km/h aux Pâquis, il y a une année, nous avons été réprimandés par la CMNS qui nous a intimé l'ordre de les reculer pour protéger la rade – cette si belle rade que nous défendons tous. Nous nous sommes exécutés, et nous avons présenté un nouveau projet.

La responsabilité que j'accepte d'assumer, dans cette affaire, c'est que nous aurions pu démarrer les travaux de la rue Plantamour deux mois plus tôt, mais j'ai voulu qu'il y ait une discussion avec le Touring Club Suisse (TCS) et une assemblée d'habitants. En effet, comme le TCS l'a déjà fait dans d'autres quartiers, il a répandu la fausse rumeur selon laquelle l'introduction des zones 30 km/h aux Pâquis entraînerait la suppression de 100 places de stationnement, ce qui est faux. Il n'y en aura que six de supprimées, à ma connaissance – et encore, nous essaierons d'en trouver d'autres pour respecter un équilibre parfait.

Suite à ces rumeurs, il fallait donc organiser une assemblée d'habitants pour que nous puissions nous expliquer et défendre notre projet. J'ai été très content de constater le taux de participation à cette séance et l'accord de la majorité ou même de l'unanimité des personnes présentes – y compris des représentants du TCS – avec le projet du Conseil administratif. Tous se sont ralliés à notre proposition d'installer des modérateurs de trafic. Une fiche à ce sujet a été distribuée pas plus tard que la semaine dernière aux habitants, pour les informer que les travaux commenceraient sous peu. C'est une question de jours, voire d'une semaine ou deux. Je m'en réjouis.

En ce qui concerne les kits radar-info, nous en avons acheté cinq ou six, mais il revient une fois de plus à la DGM de nous autoriser à les poser là où nous voulons, c'est-à-dire aux abords des écoles. Dès que nous aurons reçu cette autorisation, je me fais fort de les installer le plus rapidement possible, afin d'encourager les automobilistes à respecter les limitations de vitesse au lieu de leur mettre des amendes.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Malgré les explications du magistrat, nous sommes relativement déçus. Les problèmes dus à l'intervention de la CMNS sont connus depuis 2006 déjà. Mais quand nous avons auditionné les services de M. Pagani, le 3 novembre 2008 – il y a donc huit mois – pour savoir où en étaient les travaux à la rue Plantamour, ils nous ont répondu que l'autorisation de construire avait été délivrée au mois d'août 2008 et que les travaux seraient engagés au mois de mars 2009. Moi, quand une telle autorisation est délivrée au mois d'août, je ne comprends pas pourquoi les travaux ne commencent pas au mois de mars suivant.

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées à l'unanimité.

12. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour des ludothécaires salarié(e)s!» (P-222 A)¹.

Rapport de M^{me} Marie-France Spielmann.

La pétition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions en date du 22 septembre 2008.

Cette dernière s'est réunie pour traiter cette pétition les 8 et 15 décembre 2008 et les 19 janvier et 2 mars 2009, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion.

Les notes de séance ont été prises par M^{mes} Nathalie Bianchini et Tamara Sagini, que la commission remercie pour la précision et la qualité de leur travail.

¹ Commission, 1590.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 8 décembre 2008

Audition des pétitionnaires: M^{me} Janie Mouthon, présidente de la ludothèque La Marelle, à Vieuxseux, M^{me} Nicole Pellaud, présidente de la ludothèque Pâquis-Sécheron, M^{me} Marizza Mondehard, présidente de la ludothèque Prêt-Ludes dans le préau de l'école Le-Corbusier, depuis douze ans en bénévole, M^{me} Carole Clément, présidente de la ludothèque des Eaux-Vives, M^{me} Marie-Christine Balderama, présidente de la ludothèque Pré-Picot, M^{me} Jacqueline Biner, présidente de la ludothèque du Petit-Saconnex

M^{me} Clément précise que la lettre qui accompagnait la pétition expose le problème assez clairement. Cette lettre figure en annexe au présent rapport. Il existe cinq ludothèques où les employées sont salariées, et six autres où elles ne le sont pas. Dans ces dernières, le personnel reçoit uniquement une indemnité. Les ludothèques occupant des personnes salariées ont comme devoir d'ouvrir vingt heures par semaine, pendant les vacances scolaires et le samedi matin. Il n'est pas possible d'exiger autant des bénévoles, et la situation devient difficile, car les ludothèques travaillent à deux vitesses.

M^{me} Balderama explique qu'aujourd'hui la moitié des ludothécaires sont salariées. Au début, elles étaient bénévoles, mais petit à petit elles ont été salariées. La promesse faite il y a quelques années que toutes les ludothécaires seraient salariées n'a pas été tenue, c'est le cas pour cinq établissements seulement. Cependant, toutes ont suivi la même formation à la Haute Ecole de travail social (Institut d'études sociales – IES), Centre d'études et de formation continue pour les travailleurs sociaux.

M^{me} Clément informe qu'elles n'ont pas eu de discussions précises avec les services sur ces questions. Les présidentes des ludothèques se réunissent à travers l'Association des ludothèques de Genève et participent au bureau. Il n'y a jamais eu de contact direct avec M. Tornare et très peu avec M^{me} Irringer. Les transactions ont commencé en 2004. La promesse avait été faite de salarier tous les deux ans des ludothèques, mais le processus s'est arrêté. Le choix de ces ludothèques a été fait complètement au hasard.

Les ludothèques employant des personnes salariées sont: la Servette, Saint-Jean, 1, 2, 3... Planète (dans l'école de l'Europe), Plainpalais-Jonction et Centre et Vieille-Ville.

M^{me} Balderama précise que la ludothèque Pré-Picot est ouverte le lundi après-midi pour le parascolaire, le mercredi et jeudi après-midi, ainsi que le samedi

matin. Le samedi, huit personnes y travaillent; les autres jours, il n'y a parfois qu'une seule personne, car elles ont toutes une autre occupation. Elle a parfois dû prendre congé à son travail pour assurer une présence le lundi après-midi. Elle ajoute qu'elles ont de la chance d'avoir une personne de 60 ans formée et travaillant vingt heures par semaine sans avoir jamais touché un sou. Si elle partait, la ludothèque devrait fermer.

Le plan d'action prévoit deux plein temps salariés, il s'agit de vingt heures de travail pour la future responsable et de dix heures pour les autres.

Actuellement, certaines ludothèques non salariées reçoivent une somme de 5000 francs pour indemniser les ludothécaires, ce qui revient à 2,50 francs de l'heure.

A l'origine, seules les ludothécaires salariées avaient droit à une formation, puis toutes ont demandé à la suivre également, puisqu'il était prévu qu'elles allaient être salariées. La formation dure deux cent septante heures, et conduit à l'obtention d'un certificat de l'IES.

Tout le monde suit la même formation à la demande du Service des écoles et institutions pour l'enfance et en prévision d'une professionnalisation.

L'ensemble des ludothécaires a participé à la récolte de signatures et a appuyé les démarches entreprises.

M^{me} Balderama explique que les ludothécaires ne sont pas intéressées d'aller travailler pour gagner un salaire, mais leur motivation est de faire fonctionner la ludothèque de leur quartier. C'est pourquoi elles demandent un traitement égal pour offrir à la population les mêmes prestations.

M^{me} Pellaud précise qu'il est important pour la fréquentation que la ludothèque reste à proximité dans le quartier. Les mamans ne vont pas traverser toute la ville avec leur poussette pour venir. De plus, pendant l'été les enfants qui ne font rien ont la possibilité de visiter la ludothèque, c'est une bonne occupation pour eux.

M^{me} Mondehard fait remarquer que, l'année passée, la ludothèque Prêt-Ludes avait organisé deux soirées et que celles-ci ont eu un grand succès. Elle a remarqué qu'il y a toujours beaucoup d'adolescents dans la rue, donc les ludothécaires veulent organiser ces activités plus souvent pour éviter que les jeunes traînent dehors, mais aujourd'hui ce n'est pas possible en raison du manque d'effectif.

En ce qui concerne les activités des ludothèques, M^{me} Mouthon précise que la Ville met à disposition les locaux gratuitement. Actuellement, les ludothèques ne fonctionnent pas toutes de la même manière; par exemple, à la Marelle ils demandent 30 francs par an et par famille et les personnes ont le droit d'emprunter un

jeu par membre pour trois semaines. Certaines ludothèques, surtout celles des autres communes, font payer un petit surplus pour les jeux.

M^{me} Mondehard ajoute que tous les enfants ont le droit de venir gratuitement jouer sur place. M^{me} Clément dit que quatre ludothèques sont dans des écoles, une dans une villa, et une dans un immeuble locatif payé par la Ville de Genève. Chaque ludothèque reçoit une subvention pour acheter les jeux qu'elle doit gérer elle-même. Sur les cinq ludothèques salariées, trois l'ont été ces dernières années: Centre et Vieille-Ville en 2007, Plainpalais-Jonction en 2006, Saint-Jean en 2005, alors que Servette et 1, 2, 3... Planète l'ont été en 2004.

Séance du 15 décembre 2008

Audition de M^{me} Isabelle Widmer-Bisevac, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, accompagnée de M. Paolo Chiararia, adjoint de direction

M^{me} Widmer-Bisevac explique que la situation actuelle est assez particulière; il y a 11 ludothèques subventionnées par la Ville, six travaillent bénévolement et cinq ont été professionnalisées, les anciennes bénévoles étant devenues salariées. Deux ludothèques ont été professionnalisées en 2004, une en 2005, et une en 2006. Puis le processus s'est arrêté pour des raisons budgétaires. La ludothèque Centre et Vieille-Ville a demandé, par une pétition, d'être professionnalisée et cela a été accepté. Les prestations sont similaires, sauf que les ludothèques professionnelles ont des horaires d'ouverture plus grands. Toutes ont accès à la même formation, qui a été offerte d'abord aux ludothécaires salariées, puis aussi aux bénévoles en vue de leur professionnalisation. La professionnalisation de l'ensemble des ludothécaires coûtera environ 1 million de francs. Le budget 2009 des ludothèques ne le prévoit pas.

M^{me} Widmer-Bisevac informe la commission que M. Tornare a mandaté une rapide étude qui sera disponible au début du mois de mars. Elle précise que les documents qui lient la Ville et les ludothèques sont, d'une part, un document de convention et, d'autre part, un règlement d'application. Le travail hors murs se fait dans le cadre du Ludobus, décidé en concertation entre la Ville et les ludothèques, ou elles-mêmes prennent des initiatives d'activités décidées par leurs associations (fêtes de quartier, promotion, etc.).

M. Chiararia explique que la formation des ludothécaires au Centre d'études et de formation continue pour les travailleurs sociaux permet également de travailler comme monitrice de maison de quartier ou comme animatrice parascolaire. Dans les ludothèques bénévoles, deux ou trois personnes ont suivi cette formation contre cinq ou six dans une ludothèque salariée. Suivre cette formation n'était pas une condition assurant de devenir employé salarié par la suite. Les cours de formation sont payés par la Ville.

La ludothèque est un bon outil de cohésion sociale et intergénérationnel. On ne peut que soutenir les démarches actuelles. A partir du moment où les ludothécaires sont professionnelles, il est plus facile de les intégrer dans un contexte professionnel. Toutes les ludothèques font des conventions avec des autres associations.

Séance du 19 janvier 2009

Audition de M. Manuel Tornare, maire de la Ville de Genève et conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de M^{me} Isabelle Widmer-Bisevac, directrice du Service des écoles et institutions pour l'enfance

M. le maire déclare être prêt à déposer un projet devant le Conseil administratif et, si celui-ci l'accepte, de présenter au Conseil municipal des propositions répondant à une partie des vœux des pétitionnaires. Il tient quand même à rappeler que le Conseil administratif impose des arbitrages budgétaires. Ces arbitrages sont compréhensibles en période de crise. Il constate qu'il existe effectivement une inégalité de traitement et c'est pourquoi il est disposé à présenter, le plus rapidement possible, un plan pour les ludothèques, mais il faudra tout de même opérer des arbitrages budgétaires, et, dans un premier temps, les sommes qui seront débloquées risquent d'être limitées.

M. Tornare fait remarquer qu'avec la crise les ludothèques n'auront certainement pas de mal à recruter et que l'on ne peut pas demander une certaine professionnalisation tout en maintenant tous les acquis.

Le président de la commission fait part de sa préoccupation au sujet de l'impact de la décision, au cas où on choisirait de ne pas salarier d'office les actuels bénévoles, qui s'attendent certainement à recevoir cette reconnaissance.

Des membres de la commission précisent que cette pétition résulte d'engagements non respectés. Il était en effet prévu, dans le cadre du budget 2009, que le Service des écoles et institutions pour l'enfance reprenne la professionnalisation des ludothèques.

La majorité de la commission estime judicieux d'attendre le plan financier promis par M. Tornare avant de se prononcer au sujet de la pétition P-222.

Séance du 2 mars 2009

Conclusions

Le président rappelle aux commissaires qu'ils ont reçu un courrier du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, concernant les propositions en faveur de la professionnalisation des ludothèques (voir en annexe).

En conclusion des débats, les membres de la commission des pétitions appuient les propositions des pétitionnaires et demandent le renvoi de la pétition P-222 au Conseil administratif. La demande s'adresse au Conseil administratif afin qu'il prenne les dispositions nécessaires à garantir une égalité de traitement au niveau de ces ludothèques par l'engagement de personnel professionnel, salarié, pour la gestion et l'animation des ludothèques, et qu'il soumette dans ce sens des propositions au Conseil municipal.

Le groupe des Verts a été surpris par l'injustice dont sont victimes les ludothécaires. Malgré les promesses de la Ville de professionnaliser toutes les ludothèques, cette entreprise a été arrêtée en cours de route. De plus, l'information a été très mal relayée auprès des personnes concernées. Les Verts trouvent que l'injustice se situe aussi au niveau des enfants, car on favorise certains quartiers, sans s'occuper des autres, ce qui fait qu'au final seules certaines ludothèques sont ouvertes pendant les vacances scolaires. Les Verts proposent que soit ajoutée une recommandation pour que le Conseil administratif présente une proposition «afin de rétablir la justice et l'équité entre les différentes ludothèques de la Ville».

Vote

La commission vote sur la recommandation suivante proposée par les Verts: «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif qu'il présente une proposition afin de rétablir la justice et l'équité entre les différentes ludothèques de la Ville.»

Mise aux voix, la recommandation est refusée par 10 non (3 S, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 5 oui (3 Ve, 2 AGT).

Mis aux voix, le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-222 «Pour des ludothécaires salarié(e)s!» est accepté à l'unanimité.

Annexes mentionnées

PETITION AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
VILLE DE GENEVE
POUR DES LUDOTHECAIRES SALARIE(E)S

Considérant qu'il existe onze ludothèques en Ville de Genève dont six sont toujours bénévoles,

Qu'au vu de l'importance qu'ont pris les ludothèques au niveau de leur fréquentation et de leur place dans la vie de leur quartier, il n'est plus possible d'assurer les prestations actuelles par du bénévolat,

Que les ludothèques constituent des lieux éducatifs et d'intégration importants pour les enfants et leurs familles,

Les pétitionnaires soussignés demandent au Conseil municipal de la Ville de Genève

de prévoir et d'engager du personnel professionnel salarié pour la gestion et l'animation des ludothèques.

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
-----	--------	---------	-----------

W

R 22.09.08

Ludothèque des Eaux-Vives
Ludothèque du Petit-Saconnex
Ludothèque La Marelle
Ludothèque Pâquis-Sécheron
Ludothèque Prêt-Ludes
Ludothèque Pré-Picot

Genève, le 19 septembre 2008

Remise d'une pétition

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères Municipales,
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Permettez-nous de vous remettre aujourd'hui la pétition ci-jointe signée par 3582 personnes demandant que toutes les ludothèques existant en Ville de Genève deviennent salariées.

La situation actuelle est en effet caractérisée par l'iniquité profonde que représente la différence de statut qui existe parmi les ludothèques genevoises.

Cinq fonctionnent grâce à des personnes dûment rémunérées, avec un cahier des charges établi et vingt heures d'ouverture hebdomadaires. Six autres fonctionnent sur le principe du bénévolat, tout en offrant des prestations proches de celles en vigueur dans les ludothèques salariées et en employant des personnes dont la formation est égale à celles des collaboratrices rémunérées.

Cette disparité de traitement entraîne, par le manque de reconnaissance qu'il induit pour les bénévoles, un malaise très profond qui se traduit par une désaffection des bonnes volontés et une absence de relève. Nous craignons, si rien n'est entrepris, que des ludothèques bénévoles doivent sinon fermer, du moins fortement restreindre leur offre, faute de personnel suffisant. Cette mesure serait cependant très dommageable car nous avons conscience que nos ludothèques sont indispensables à la vie de chaque quartier. En effet, pour le tout petit enfant c'est le lieu de la première socialisation, pour ceux d'âge scolaire c'est la possibilité de vérifier les acquis, de continuer à progresser d'une façon ludique tout en rencontrant des copains. Pour les adultes, c'est un lieu d'intégration, de rencontre intergénérationnel, d'échanges et de plaisir autour d'un jeu.

Le succès rencontré par notre pétition démontre, si besoin était, que la population des quartiers dans lesquels nous sommes implantés perçoit bien l'enjeu actuel et nous soutient sans réserve.

SÉANCE DU 18 MAI 2009 (soir)
Pétition: pour des ludothécaires salarié(e)s

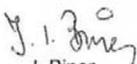
7199

Nous vous demandons donc de bien vouloir examiner favorablement notre situation et de mettre fin à cette différence de traitement injustifiable.

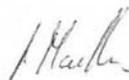
Dans cette attente et en restant bien sûr à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères Municipales, Messieurs les Conseillers Municipaux, nos respectueuses salutations.



C. Clément
ludothèque des Eaux-Vives



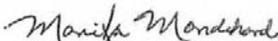
J. Biner
ludothèque du Petit-Saconnex



J. Mouthon
ludothèque la Marelle



N. Pellaud
Ludothèque Pâquis-Sécheron



M. Mondehard
ludothèque Prêt-Ludes



M.-C. Balderama
ludothèque Pré-Picot

SÉANCE DU 18 MAI 2009 (soir)
Pétition: pour des ludothécaires salarié(e)s

DI PARTIMENT DE LA COHÉSION SOCIALE,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

LE MAIRE



VILLE DE
GENÈVE

Monsieur Jean-Charles Lathion
Président de la commission des pétitions du
Conseil municipal

Genève, le 25 février 2009

Concerne : professionnalisation des ludothèques

Monsieur le Président,

Le 19 janvier dernier, votre commission a souhaité être informée du coût que représenterait la professionnalisation des six ludothèques, actuellement bénévoles, et m'a demandé de développer des propositions, selon différents paramètres.

Les divers scénarii présentés en annexe sont toutefois à analyser sous réserve des résultats de l'étude Evaluanda qui est en cours et dont les résultats sont attendus pour la mi-mars 2009.

En effet, cette étude permettra d'affiner notre connaissance des ludothèques, notamment en ce qui concerne le profil des utilisateurs, les types de besoins et leur insertion dans le tissu social et associatif des quartiers. Au-delà du nombre de ludothèques à professionnaliser, cette étude donnera des indications sur le modèle à développer dans le cadre d'une politique sociale de proximité.

Les cinq scénarii développés retiennent différents critères : le nombre de ludothèques à professionnaliser, le rythme de ce développement et une éventuelle reprise de la gestion administrative, confiée actuellement à la FASE, par la Ville de Genève.

La question du nombre de ludothèques à professionnaliser est un des enjeux majeurs. En effet, ces structures se sont développées selon une logique associative et spontanée qui ne répond pas à une logique de besoin de quartier. Aussi, certaines zones sont largement dotées, tandis que d'autres quartiers n'ont pas de ludothèque. La réponse à cet état de fait dépend en partie de la place que l'on souhaite donner aux ludothèques en tant qu'équipements publics de quartier (par analogie aux bibliothèques par exemple).

Les rôles et relations entre les partenaires impliqués sont également un enjeu. La structure actuelle – ludothécaires salariées ou bénévoles, comités bénévoles, subvention de la Ville et FASE comme employeur - n'est pas toujours vécue à la satisfaction des parties, en particulier des ludothécaires et de leur comité. Une gestion administrative directement assumée par la Ville garantirait non seulement un meilleur contrôle financier de la prestation, mais permettrait aussi d'augmenter nos exigences en termes de contenu et de suivi.

>

SÉANCE DU 18 MAI 2009 (soir)
Pétition: pour des ludothécaires salarié(e)s

7201

-2

Toutefois, un poste supplémentaire serait nécessaire au service des écoles et institutions pour l'enfance pour assumer ce travail.

Je souhaite que ces informations, ainsi que les tableaux annexés soient utiles à la réflexion de la commission et mes services et moi-même restons à votre disposition.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Manuel TORNARE

Annexes ment.

Copie à :

Madame Simone Irminger, directrice adjointe du département
Madame Isabelle Widmer, cheffe du service des écoles et institutions pour l'enfance

1. SCENARIO « SATU QUO – FASE »

Descriptif : Professionnaliser (salarié et former) les ludothécaires des 6 ludothèques bénévoles durant l'année civile 2010. La gestion administrative est toujours assurée par la FASE.

	Coût 2009	Coût supplémentaire 2010	Coût total	Remarques / 11 ludothèques (5-6)
Salaires ludothécaires *	840'000.-	1'008'000.-	1'848'000.-	Charges salariales : 168'000.- par ludothèque
Budget de fonctionnement	205'000.-	0.-	205'000.-	Les indemnités versées aux ludothécaires bénévoles représentent en moyenne un tiers de la subvention actuelle. Dans ce scénario, ce tiers est attribué au développement d'activités.
Formations CEFOC **	20'000.-	130'000.-	150'000.-	En partant du principe que 5 employés par ludothèque, soit 30 personnes seraient à former et que le coût est de 5'000.-/formation.
Formations continues		44'000.-	44'000.-	Le manque actuel de budget pour la formation continue, est problématique.
Gestion FASE	18'000.-	21'600.-	39'600.-	Frs 3'600.- par ludothèque
Gestion VG	0.-	0.-	0.-	
Ludobus	25'000.-	0.-	25'000.-	Cette prestation est maintenue sous sa forme actuelle
COÛT TOTAL	1'108'000.-	1'203'600.-	2'311'600.-	

* Pour 2009 la charge salariale pour chaque ludothèque est de 150'000, auxquels devront s'ajouter 18'000 dus au reclassement salarial des ludothécaires qui n'avait pas été budgété. Le total effectif s'élève à 168'000.- par ludothèque.

** dès 2011, en dehors de l'indexation au coût de la vie, il faudra déduire les coûts de formations CEFOC et les remplacer par le montant de la formation pour les nouveaux engagements.

2. SCENARIO « VILLE DE GENEVE »

Descriptif : Professionnaliser les 6 ludothèques bénévoles durant l'année civile 2010. La gestion administrative n'est plus assurée par la FASE mais reprise par la ville de Genève (service des écoles et institutions pour l'enfance).

	Coût 2009	Coût supplémentaire 2010	Coût total	Remarques / 11 ludothèques (5+6)
Salaires ludothécaires	840'000.-	1'008'000.-	1'848'000.-	
Budget de fonctionnement	205'000.-	0.-	205'000.-	
Formations CEFOC*	20'000.-	130'000.-	150'000.-	
Formations continues	0.-	44'000.-	44'000.-	
Gestion FASE	18'000.-	(- 18'000.-)	0.-	
Gestion VG	0.-	102'000.-	120'000.-	Salaires pour un poste d'adjoint administratif (évaluation sur la base pratiquée par la DPE). Ce total se calcule en additionnant les 18'000.- actuellement attribués à la FASE et le salaire du collaborateur VG.
Ludobus	25'000.-	0.-	25'000.-	
COÛT TOTAL	1'108'000.-	1'284'000.-	2'392'000.-	

* dès 2011, en dehors de l'indexation au coût de la vie, il faudra déduire les coûts de formations CEFOC et les remplacer par le montant de la formation pour les nouveaux engagements.

3. SCÉNARIO "PROGRESSIF" VILLE DE GENEVE

Descriptif : Professionnaliser les 6 ludothèques bénévoles à raison de 2 ludothèques par an (2010-2011-2012). La gestion administrative est assurée par la Ville de Genève.

	Coût 2009	Coût supplémentaire 2010	Coût total	Remarques / 11 ludothèques en 2012
Salaires ludothécaires	840'000.-	336'000.-	1'176'000.-	
Budget de fonctionnement	205'000.-	0.-	205'000.-	
Formations CEFOC	20'000.-	30'000.-	50'000.-	
Formations continues	0.-	28'000.-	28'000.-	
Gestion FASE	18'000.-	(-18'000.-)	0.-	
Gestion VG	0.-	102'000.-	120'000.-	Voir commentaire p.2
Ludobus	25'000.-		25'000.-	
COÛT TOTAL	1'108'000.-	496'000.-	1'604'000.-	

Remarque : Le coût supplémentaire en 2011 et 2012 serait constitué des salaires (336'000.-), de la formation CEFOC (50'000) et de la formation continue (8'000.-) pour les deux nouvelles ludothèques professionnalisées. Le coût supplémentaire par an serait de 394'000 et le budget total final en 2012 serait de 2'392'000.-

4. SCÉNARIO "REMODELAGE"

Descriptif : Professionnaliser 4 ludothèques et cesser de subventionner deux ludothèques bénévoles ce qui implique leur fermeture.

Ce scénario se base sur le constat que la répartition géographique actuelle des ludothèques s'est faite en fonction du développement du tissu associatif, mais non selon une logique de quartier. Certains périmètres peuvent être considérés comme généreusement dotés. Ce scénario permet aussi de limiter les coûts.

	Coût 2009	Coût supplémentaire 2010	Coût total	Remarques / 9 ludothèques (5 + 4)
Salaires ludothécaires	840'000.-	672'000.-	1'512'000.-	
Budget de fonctionnement	205'000.-	- 40'000.-	165'000.-	Subvention pour 9 ludothèques
Formations CEFOC	20'000.-	80'000.-	100'000.-	
Formations continues	0.-	36'000.-	36'000.-	
Gestion FASE	18'000.-	(-18'000.-)	0.-	
Gestion VG	0.-	102'000.-	120'000.-	Voir commentaire p.2
Ludobus	25'000.-	0.-	25'000.-	
COÛT TOTAL	1'108'000.-	850'000.-	1'958'000.00	

5. SCÉNARIO PAR LOGIQUE DE QUARTIER

Descriptif : Professionnaliser 4 ludothèques, cesser le subventionnement de deux ludothèques bénévoles restantes et créer une nouvelle ludothèque.

Ce scénario est une suite logique du scénario précédent et poursuit la logique de besoin par quartier. Toujours sur la base de la répartition géographique actuelle, on se rend compte que le quartier de l'hôpital, qui est un quartier populaire n'a pas de ludothèque à proximité, ce qui répondrait pourtant très probablement à un besoin.

	Coût 2009	Coût supplémentaire 2010	Coût total	Remarques / 10 Ludothèques (5 + 5)
Salaires ludothécaires	840'000.-	840'000.-	1'680'000.-	
Budget de fonctionnement	205'000.-	-23'000.-	182'000.-	
Formations CEFOC	20'000.-	105'000.-	125'000.-	
Formations continues	0.-	40'000.-	40'000.-	
Gestion FASE	18'000.-	(-18'000.-)	0.-	
Gestion VG	0.-	102'000.-	120'000.-	Voir commentaire p.2
Coûts démarrage		50'000.-	50'000.-	
Ludobus	25'000.-	0.-	25'000.-	
COÛT TOTAL	1'108'000.-	1'114'000.-	2'222'000.-	

M. Jean-Charles Lathion, président de la commission des pétitions (DC). Il existe actuellement, en ville de Genève, cinq ludothèques dont les employés sont salariés et six autres où ils ne le sont pas. La pétition P-222 demande que l'ensemble des ludothécaires soient salariés. On s'en doute, c'est une affaire d'argent! Le magistrat Tornare nous a soumis cinq scénarii de «municipalisation» des ludothèques. Nous n'avons pas jugé qu'il relevait de notre compétence d'en proposer un plutôt qu'un autre, puisque c'est à notre avis le travail du Conseil administratif. La commission a donc voté à l'unanimité le renvoi de cette pétition au Conseil administratif, ce que je conseille au plénum de faire ce soir. Ensuite, charge à l'exécutif de nous présenter le scénario le plus adapté aux finances municipales et à la planification qu'il juge bon de suivre.

Premier débat

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Les Verts soutiendront la pétition P-222, mais notre position est quand même un peu mitigée. Tout le monde le sait ici: les Verts soutiennent à fond le principe de l'associatif et du bénévolat, et nous ne sommes pas favorables à l'instauration de règles supplémentaires partout. Nous ne sommes en aucun cas pour professionnaliser toutes les activités et tous les services à Genève.

Néanmoins, quand on commence quelque chose, on le termine! Le département de M. Tornare a annoncé aux ludothèques qu'on suivrait un programme pour les professionnaliser. Ainsi, les ludothécaires ont suivi des formations spécifiques et la Ville a commencé à suivre ledit programme dans certaines ludothèques – toutes dans les mêmes quartiers, d'ailleurs. Ensuite, en cours de route, on a expliqué aux autres ludothèques que le processus s'arrêterait là, tout simplement car il n'y avait plus assez d'argent. A nos yeux, ce n'est pas des façons de faire! Certains ludothécaires ont suivi la formation ad hoc, et les autres attendent maintenant d'avoir un statut égal à leurs collègues, ce qui est tout à fait normal.

Cependant, même si la pétition P-222 est renvoyée au Conseil administratif, nous ne voulons pas que le département de M. Tornare nous demande de nouveaux postes pour la professionnalisation des ludothèques. Si ce processus a pu commencer pendant le *personal stop*, c'est bien la preuve que c'est possible sans créer de nouveaux postes. En fait, de l'argent a été confié aux ludothèques pour assurer la présence dans chaque établissement d'un ou une ludothécaire responsable au moins et d'un personnel travaillant un nombre d'heures beaucoup plus important qu'actuellement, afin d'élargir l'horaire d'ouverture. Je le répète, nous ne voulons absolument pas de nouveaux postes pour cela.

Ce que nous voulons – et c’est dans ce sens que nous voterons le renvoi de la pétition P-222 au Conseil administratif – c’est l’égalité entre toutes les ludothèques, tous les quartiers et tous les enfants. Si certains ludothécaires sont professionnalisés et d’autres non, le résultat est que les ludothèques de certains quartiers plutôt que d’autres seront ouvertes pendant les vacances scolaires. A notre sens, c’est une grande injustice envers les enfants et les familles de notre ville. Nous ne pouvons pas cautionner une telle situation.

D’ailleurs, en commission, les Verts ont proposé une recommandation pour demander de rétablir l’équité entre toutes les ludothèques. Nous n’avons pas été suivis, et je ne redéposerai pas cette recommandation en séance plénière, car cela n’aurait pas de sens. Mais j’espère bien que le magistrat Tornare – malheureusement absent ce soir, mais ses collègues lui transmettront mes propos – comprendra bien dans quel sens nous acceptons cette pétition: c’est uniquement dans le but de garantir l’égalité entre tous les quartiers et toutes les ludothèques.

Je résume encore une fois la position des Verts, car je vous vois si impatient, Monsieur le président, que cela me donne envie de continuer...

Le président. Je crois que nous vous avons bien comprise, Madame Klopmann!

M^{me} Sarah Klopmann. Les Verts veulent que toutes les ludothèques soient logées à la même enseigne et que les enfants de tous les quartiers puissent avoir des ludothèques ouvertes pendant les vacances scolaires – mais nous ne voulons en aucun cas de nouveaux postes pour cela.

M^{me} Hélène Ecuyer (AGT). Je tiens d’abord à souligner que j’interviens non pas en tant que ludothécaire, mais en tant que membre du groupe A gauche toute! Je défends les employés non salarié(e)s des ludothèques, mais je suis déjà salariée par ailleurs.

Le président. L’article 30 du Conseil municipal ne s’applique donc pas dans ce cas, puisque le vote sur la pétition P-222 ne fera pas passer le statut de M^{me} Ecuyer du bénévolat au salariat...

M^{me} Hélène Ecuyer. Cela ne change absolument rien pour moi... (*Remarque de M^{me} Salika Wenger.*)

Le président. Madame Wenger, je ne vous ai pas donné la parole. Je vous demande donc de vous taire quand je discute avec une conseillère municipale. Je vous en prie, taisez-vous!

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je me tairai si bon me semble, Monsieur le président!

Le président. Ecoutez, Madame Wenger, nous pouvons attendre que vous ayez terminé de parler. On n'a que ça à faire!

M^{me} Salika Wenger. J'attends que vous ne soyez plus président!

Le président. C'est ça! Et moi, j'attends que vous soyez respectueuse du règlement, ce qui n'est pas le cas en ce moment! Madame Wenger, taisez-vous, pour la troisième fois!

M^{me} Salika Wenger. Et en plus, vous êtes grossier!

Le président. Pas du tout, Madame Wenger! Moi, je ne vous interromps pas comme vous le faites. La grossièreté est dans l'interruption et la mauvaise écoute de la parole des autres. Madame Ecuyer, continuez, s'il vous plaît!

M^{me} Hélène Ecuyer. Merci, Monsieur le président. Je voulais surtout souligner le fait que, dans les six ludothèques qui restent à professionnaliser, la plupart des ludothécaires ont déjà suivi la formation qui leur permettrait d'être professionnels. Dans ce cas, les établissements en question devraient ouvrir plus longtemps, c'est-à-dire au moins vingt heures par semaine.

Cela permettrait aux enfants de les fréquenter plus souvent, car elles deviendraient un lieu de rencontre et d'animation, ce qui est impossible en cas d'ouverture réduite une ou deux fois par semaine. Cela répondrait aussi aux besoins des quartiers, car les ludothèques ouvertes vingt heures par semaine suppléeraient en partie au manque de structures telles que les maisons de quartier. Comme elles sont souvent situées à proximité des écoles ou même dans les écoles, les enfants pourraient s'y rendre sans danger, sans avoir à traverser des rues. Ils y seraient reçus par des animatrices et des animateurs formés, capables de répondre à leurs demandes et de leur proposer des activités basées sur le jeu.

Comme l'a dit M^{me} Klopmann, les ludothèques seraient ouvertes durant les vacances d'été, ce qui répondrait en partie aux demandes exprimées dans la motion M-808 que nous avons étudiée tout à l'heure et qui concernait le manque de places pour les enfants, en été, dans des structures comme les centres de loisirs et les colonies de vacances. Les enfants qui fréquenteraient régulièrement les ludothèques pendant leurs vacances bénéficieraient eux aussi d'un encadrement adéquat et d'un lieu où se rencontrer et jouer.

Voilà qui les changerait des activités scolaires et de celles où l'on est obligé de s'inscrire pour participer. La plupart des ludothèques reçoivent les enfants pour jouer sur place, sans inscription. C'est très important car, s'il fallait toujours s'inscrire pour participer à une activité ou à une autre, de nombreux enfants ne pourraient aller nulle part.

Evidemment, notre groupe est lui aussi favorable à l'égalité de traitement entre toutes les ludothèques et tous les ludothécaires. Il est clair que cela ne pourra peut-être pas se faire en une année, mais en répartissant la municipalisation des ludothèques sur plusieurs années, ce serait une bonne solution qui permettrait de disposer d'une vraie structure d'accueil pour les enfants dans tous les quartiers.

M. Alexis Barbey (L). Les libéraux ont visité les ludothèques qui cherchent à être municipalisées. Je dois l'admettre: l'ambiance et l'animation dans la ludothèque que j'ai visitée – celle des Eaux-Vives – étaient tout à fait remarquables. Un grand ordre y régnait, ce qui est difficile, quand il s'agit de faire rendre des jeux à des enfants en bas âge; fatalement, il manquera toujours une pièce ou l'autre... Dans cette ludothèque, le travail de vérification des jeux demandait apparemment beaucoup de temps aux responsables, car ils me l'ont longuement décrit; je pense qu'il était bien fait. Il y avait des espaces pour recevoir les parents, les enfants et tous les utilisateurs. Il faut remarquer que la ludothèque en question est située en dehors d'un périmètre scolaire, ce qui implique une discipline d'accès particulière. En effet, on ne peut pas la confier au concierge de l'école, comme cela se fait parfois.

Je pense que les ludothèques font un effort important d'intégration au niveau des quartiers. Elles occupent les jeunes enfants et elles servent de lieu de rencontre aux parents. Mais faut-il pour autant les municipaliser? Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous renvoie au rapport que nous a fait parvenir M^{me} Salerno il y a quelques jours: nous y avons tous lu que la Ville devrait revoir à hauteur de près de 50 millions de francs ses attentes de revenus pour l'année en cours. Par conséquent, elle a demandé une exception au Conseil d'Etat, afin qu'il lui permette de voter en décembre 2009 un budget déficitaire. Celui-ci sera donc déficitaire de 50 millions de francs au moins, d'après les anticipations

du Conseil administratif; mais il est probable que ce chiffre sera malheureusement plus élevé.

Est-ce vraiment le moment d'ajouter environ 2,3 millions de francs – selon le calcul des pétitionnaires – de charges récurrentes au budget de la Ville? Les libéraux ne le pensent sincèrement pas. S'ils déplorent le fait que le mouvement associatif et le bénévolat ne suffisent plus à faire fonctionner les ludothèques, ils en appellent néanmoins à l'imagination des personnes en place, qui sont de vraies passionnées, pour trouver des solutions à cette problématique. M. Tornare n'accepte plus sans autre, maintenant, la municipalisation des crèches, car la Ville n'en a plus les moyens; de même, nous ne pouvons accepter la municipalisation des ludothèques. Pour le moment, la Ville n'en a pas les moyens.

M^{me} Silvia Machado (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, beaucoup de choses ont déjà été dites concernant la valeur des ludothèques. Tout le monde apprécie le travail qui y est fait. Ce qui nous a frappés, en commission, lorsque nous avons auditionné les pétitionnaires, c'est une situation qui confine à l'inégalité de traitement. Tout le monde a été sensible à cela. Il ne s'agit pas de municipaliser les ludothèques, mais tout simplement de rétablir une situation d'équité par rapport à une fonction qui existe déjà et est largement remplie par toutes les ludothécaires. Elles éprouvent un sentiment d'injustice, car certaines d'entre elles ont déjà bénéficié du processus de professionnalisation et d'autres pas.

Certaines des personnes auditionnées nous ont dit que, personnellement, elles n'étaient pas forcément désireuses d'aller dans le sens d'une professionnalisation, car cette activité leur permettait simplement de se sentir utiles. En revanche, elles défendent la nécessité de la professionnalisation des ludothèques en général. Ce n'est pas parce que leur cas personnel est différent qu'elles ne sont pas favorables à ce principe.

M. Tornare nous a dit qu'il était sensible à la situation et qu'il était prêt à nous faire des propositions. C'est ce qu'il a fait, mais il faut y mettre les moyens nécessaires, tout simplement. Je me réjouis que les Verts votent le renvoi de la pétition P-222 au Conseil administratif, mais c'est à ce dernier de nous faire une proposition que nous pourrions renvoyer à la commission sociale et de la jeunesse pour une étude approfondie.

M. Rémy Burri (R). Le groupe radical demandera également le renvoi de la pétition P-222 au Conseil administratif. Nous ne prêchons pas pour la municipalisation des ludothèques, mais il y a effectivement une véritable situation d'iné-

galité de traitement entre les différents établissements, dont les employés ont des statuts différents. Nous pensons que le magistrat M. Tornare doit absolument y remédier, car ce n'est pas acceptable.

Evidemment, nous ferons très attention à la réponse que le Conseil administratif donnera à cette pétition. Si, par chance, il parvient à proposer la professionnalisation de toutes les ludothèques, nous veillerons à ce qu'il réalise des économies pour permettre le financement de ce processus qui rétablira une situation équitable.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, notre parti est attaché aux valeurs qui ont fait la Suisse, c'est-à-dire que nous privilégions l'initiative citoyenne, autrement dit l'altruisme. Toutefois – cela a été dit et redit – il est ici question d'égalité de traitement, à savoir de justice sociale.

Malheureusement – on peut le regretter – l'évolution de la société fait que le bénévolat n'est plus de mise. Dans d'autres débats, certains ont parlé des bureaux de poste qui ferment... Cela est dû aussi à l'évolution de la société. Pour ma part, je m'en tiendrai à l'exemple des hôpitaux. Autrefois, des religieuses y travaillaient pour la plus grande gloire de Dieu; aujourd'hui, ce sont des infirmières au tarif syndical, et cela coûte beaucoup plus cher. Il en ira de même avec les ludothèques.

M^{me} Christiane Olivier (S). Je ne peux que regretter que nous traitions la pétition P-222 en l'absence de M. Tornare. Je pense que cela n'aurait pas changé grand-chose si nous avions attendu la séance plénière suivante, et il aurait alors pu nous donner plus d'informations.

J'aimerais apporter une rectification à ce que j'ai entendu plusieurs fois depuis le début de la discussion. Il ne s'agit pas de «municipaliser» les ludothèques, mais de les «professionnaliser». La différence est simplement que la professionnalisation consiste à rétribuer quelqu'un pour un travail sans lui donner le statut de fonctionnaire. Cessons donc de parler de la municipalisation des ludothèques, car il ne s'agit que de rétribuer les ludothécaires qui y travaillent!

M. Hämmerli affirme que c'est une question d'égalité de traitement et de justice sociale. Mais tout le monde, ici, est pour la justice sociale! Personne ne se lèvera pour dire qu'il est pour l'injustice sociale et l'inégalité de traitement! Je propose à tous ceux qui demandent l'égalité de traitement entre les ludothèques de voter les 2 392 000 francs proposés par le magistrat pour ce faire. Ainsi, il n'y aura plus d'inégalité de traitement! Je vous attends au prochain budget, vous qui

appelez de vos vœux l'égalité de traitement entre toutes les ludothèques: il vous faudra alors voter les 2 392 000 francs nécessaires.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Ecoutez bien, chers conseillères et conseillers municipaux, certaines choses peuvent être dites mais, pour d'autres, il vaudrait mieux se taire. C'est le cas de ce que je viens d'entendre. Je vous rappelle qu'il appartient au Conseil administratif de proposer et au Conseil municipal de disposer. Pour que nous disposions, il faudrait que nous soyons d'abord saisis d'une proposition!

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'ai parlé tout à l'heure de municipalisation des ludothèques, et M^{me} Olivier a eu raison de signaler qu'il s'agissait en fait d'une professionnalisation, à savoir de verser un salaire aux ludothécaires.

Nous devons nous rendre compte que tous ces métiers qui concernent l'éducation du jeune enfant et l'aide à la personne ont évolué. Ils ne sont plus basés sur le bénévolat, comme autrefois, M. Hämmerli a eu raison de le faire remarquer. On exige de plus en plus de choses des personnes qui travaillent dans ce domaine: qu'elles suivent des cours, qu'elles se professionnalisent... Dans ces conditions, je trouve tout à fait normal qu'elles soient salariées selon le principe de l'égalité de traitement. C'est ce que nous souhaitons.

Evidemment, comme l'a dit M. Hämmerli, il appartient à l'exécutif de nous soumettre des propositions dans ce sens. Ce n'est pas au Conseil municipal de prendre des décisions sur les millions de francs à dépenser, sans même avoir été saisi d'une proposition!

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées à la majorité (opposition des libéraux et 1 abstention).

Le président. J'espérais, pour cette dernière séance que je préside, en finir avec les rapports de commission, mais ce n'est pas le cas. Je laisse donc à la personne qui me succédera le soin d'essayer d'accélérer un peu les débats...

13. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu la motion suivante:

- M-872, de *MM. Yves de Matteis, Gilles Garazi, M^{mes} Sandrine Burger, Valérie Bourquin, Anne Moratti Jung, Alexandra Rys, Maria Casares, Martine Sumi, Marie-France Spielmann, MM. Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Jean-Louis Fazio, Alain de Kalbermatten, Simon Brandt, Georges Queloz, Armand Schweingruber et Pascal Rubeli*: «Personnes handicapées: pour une meilleure qualité de vie».

14. Interpellations.

Le président. J'annonce les interpellations suivantes:

- I-195, de *M. Christian Zaugg*: «Quel avenir pour la CAP?»;
- I-196, de *M^{me} Sandrine Burger et M. Alexandre Wisard*: «Squares Pradier et de Chantepoulet: à quand des lieux conviviaux au lieu de parkings gris et tristes?»;
- I-197, de *M. Grégoire Carasso*: «Fonds mondial de solidarité numérique: a-t-on touché le fond?».

15. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu la question écrite suivante:

- QE-307, de *MM. Simon Brandt, Olivier Fiumelli et Alexandre Chevalier*: «Fonctionnement du bureau du Conseil municipal et frais inhérents».

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	7070
2. Communications du bureau du Conseil municipal	7070
3. Rapport de la commission Agenda 21 chargée d'examiner le rapport du Conseil administratif sur sa politique en matière de développement durable: bilan de législature 2003-2007 (D-33 A)	7070
4. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Qualité de vie dans le quartier de la plaine de Plainpalais» (P-172 A)	7106
5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour l'installation de tables et de bancs dans les parcs» (P-220 A)	7119
6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Nuisances des installations de récupération du verre à la rue Henri-Frédéric-Amiel» (P-221 A)	7133
7. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la pétition intitulée: «Oui à un beau et grand Musée d'ethnographie à Genève (Artamis), oui à l'agrandissement de l'école Carl-Vogt» (P-209 A)	7142
8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Réaménager le pourtour élargi de la gare Cornavin» (P-213 A)	7153
9. Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour la sauvegarde du Chapiteau de la brocante et de l'antiquité sur la plaine de Plainpalais» (P-214 A) . . .	7164
10. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour l'installation de jeux du type de ceux de Baby-Plage» (P-215 A)	7173

11. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Halte aux excès de vitesse à la rue Philippe-Plantamour!» (P-218 A)	7181
12. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour des ludothécaires salarié(e)s!» (P-222 A)	7191
13. Propositions des conseillers municipaux	7214
14. Interpellations	7214
15. Questions écrites	7214

La mémorialiste:
Marguerite Conus